Quatre-vingt-unième année. — N° 246. Le Numéro : 10 francs. Lundi 17 et Mardi 18 Octobre 1949.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.000	1.650	900	700	500	300	200	4.500	2.500	1.350
Etranger	5.500	2.900	1.600	2.550	1.400	850	350	11.300	5.900	2.600

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 15 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décret du 21 septembre 1949 portant témoignage de la Reconnaissance française, pour faits de résistance (p. 10501).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 49-1360 relatif au payement par virement de compte, par mandats-cartes et par chèques, des dépenses de l'Etat, des collectivités, établissements publics et services concédés métropolitains, effectuées en Algérie (rectificatif) (p. 10507).

Arrêté du 12 octobre 1949 fixant le fonctionnement administratif de l'organe liquidateur de la Société nationale de vente des surplus (p. 10507).

Arrêté relatif à l'attribution des indemnités revenant aux ayants droit de sociétés nationalisées d'électricité et de gaz dont les titres sont cotés en Bourse (rectificatif) (p. 10508).

Arrêtés portant nominations, détachements et rectificatif :

Administration centrale des finances (p. 10508).

Caisse des dépôts et consignations (p. 10508).

Enregistrement (p. 10508).

Receveurs des communes et établissements publics (p. 10508).

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1949 (bénéfices de 1948) (rectificatif et additif) (p. 10508).

Tableaux d'avancement de classe d'administrateurs civils appartenant aux cadres de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques et *arrêté* portant promotions (p. 10508).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 49-1432 du 3 octobre 1949 relatif à la fixation du taux de l'indemnité de surveillance attribuée aux agents de poudrerie, surveillants des usines privées d'explosifs (p. 10509).

Décret du 3 octobre 1949 portant attribution de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume (p. 10509).

Décret n° 49-1433 du 5 octobre 1949 portant dérogation aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 10 du décret du 4 octobre 1930 relatif à l'organisation de l'école polytechnique (p. 10509).

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination dans le corps des ingénieurs du génie maritime (p. 10509).

Tableau d'avancement, pour l'année 1949, des officiers et des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air (p. 10510).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 17 septembre 1949 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs techniques, chefs de travaux, et de chargées de travaux pratiques d'enseignement ménager dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques (p. 10504).

Décret du 17 septembre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de reviseurs stagiaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (architecture) (p. 10504).

Décret autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'architecte des bâtiments de France, chef d'agence pour l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux (rectificatif) (p. 10504).

Arrêté du 11 octobre 1949 portant délégation de signature (p. 10504).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêtés du 10 octobre 1949 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 10512).

Arrêté du 13 octobre 1949 portant mise en vente, sans titre de répartition, des pneumatiques (p. 10513).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 30 septembre 1949 relatif à la revision d'un projet d'aménagement de commune (p. 10513).

Arrêté du 4 octobre 1949 portant modification de certaines dispositions de l'arrêté du 7 août 1947 relatif aux honoraires des architectes, experts et techniciens appelés à donner leur concours aux sinistrés par faits de guerre (p. 10513).

Arrêtés du 5 octobre 1949 portant homologation des coefficients d'adaptation du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis dans divers départements (p. 10514).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret n° 49-1434 du 5 octobre 1949 portant autorisation de recrutement de personnel dans les écoles de rééducation professionnelle de mutilés de guerre et du travail (p. 10514).

Arrêté portant titularisation (administration centrale) (p. 10514).

Destitution de fonctions (p. 10514).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Rectificatif au compte rendu *in extenso* de la séance du 13 octobre 1949 (p. 10514).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocation de commission (p. 10517).

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocation de commission (p. 10517).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 10517).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis n° 425 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et la zone monétaire espagnole (p. 10520).

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de technicien dessinateur stagiaire du cadastre (p. 10521).

Avis aux importateurs de fromages en provenance de Finlande (p. 10521).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques du commissariat de la marine (p. 10521).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de concours pour l'emploi de médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire (p. 10521).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Tarifs de transport présentés à l'homologation ministérielle par les chemins de fer d'intérêt général (p. 10517).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de fromages en provenance de Finlande (p. 10521).

Annonces (p. 10522).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 19, 20, 21 et 22 (session de 1949) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

SOMMAIRE DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

publiés du 10 au 16 octobre 1949.

ASSEMBLEE NATIONALE

1re LÉGISLATURE. — SESSION DE 1949

Feuille 8.

Retour à la liberté des salaires dans le cadre des conventions collectives. — Proposition de loi de M. Joseph Dumas (*suite*) ..... p. 225

Modification de l'article 171 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — Rapport, par M. Le Sciellour..... ..... p. 226

Complément aux dispositions de l'article 204 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines. — Rapport, par M. Sion.... p. 226

Déclaration d'utilité publique et concession à Electricité de France des travaux d'aménagement de la chute de Montpezat sur la Loire et l'Ardèche. — Rapport, par M. Couston ..... p. 226

Accord aux jeunes travailleurs des professions agricoles et forestières des congés payés d'une durée identique à ceux des autres professions. — Avis, par M. Gabriel Paul ..... p. 226

Modification de l'article 29 du livre 1er du code du travail concernant le repos des femmes en couches. .. Rapport, par Mlle Prévert..... p. 227

Ratification de deux avenants à la convention générale entre la France et la Belgique du 17 janvier 1948 sur la sécurité sociale. — Rapport, par M. Duquesne..... p. 227

Stricte application du code de la route. — Proposition de résolution de M. Livry-Level..... p. 227

Amélioration du reclassement des bibliothécaires. — Proposition de résolution de M. Cogniot..... p. 227

Sauvegarde des créances de salaires sanctionnées par jugement et accélération de la procédure en matière prud'homale. — Proposition de loi de M. Alfred Costes ..... p. 228

Accord aux salariés des professions agricoles et forestières du bénéfice de la prime aux allocations familiales dont bénéficient les salariés des autres professions. — Proposition de résolution de M. Hilaire Perdon..... p. 228

Extension du bénéfice de la loi n° 48-1314 du 26 août 1948 à tous les élèves des écoles normales supérieures dès le début de leur scolarité. — Proposition de loi de Mme Charbonnel..... p. 228

Abrogation de l'article 8 de la loi n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales. — Rapport supplémentaire, par M. Defos du Rau... p. 228

Mise en vente des appareils, machines ou éléments de machines dangereux et des produits, appareils ou dispositifs de protection. — Projet de loi..... p. 229

Fixation à soixante-cinq ans de l'âge d'attribution de la carte V à dater du 1er janvier 1949. — Rapport, par M. Maillocheau..... p. 229

Simplification des conditions de contrôle des installations électriques et rurales. — Rapport, par M. Bocagny ..... p. 230

Application à toutes les élections de l'article 15 de la loi du 5 septembre 1947 réglementant les conditions d'admission officielle des mandataires des candidats dans les bureaux de vote. — Rapport, par M. Djemad..... p. 230

Détermination des bénéficiaires de l'exemption de l'impôt de mutation par décès prévue à l'article 413 du code de l'enregistrement dans le cas où le défunt est mort en déportation. — Proposition de loi de M. Pierre Montel..... p. 231

Maintien dans les lieux de certaines catégories de locataires (mutilés, réformés, veuves de guerre non remariées). — Proposition de loi de M. Pierre Montel..... p. 231

Report au 31 mars 1949 de la date à laquelle doivent être souscrites les déclarations relatives aux revenus encaissés au cours de l'année 1948. — Proposition de résolution de M. Desjardins..... p. 231

Promulgation des textes d'application prévus par la loi n° 46-1172 du 23 mai 1946 portant création de la société des produits biochimiques. — Proposition de résolution de M. Arthaud..... p. 231

Augmentation de la limite des ressources pour l'attribution de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. — Proposition de loi de M. Renard ..... p. 232

Suppression de l'article 71 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Pierrard ..... p. 232

Protection des locataires dont l'occupation est liée au contrat de travail. — Proposition de loi de M. Pierrard ..... p. 232

Précision du mode de calcul de la valeur locative. — Proposition de loi de M. Toujas..... p. 232

Modification de l'article 32 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Citerne ..... p. 232

Modification des articles 1er, 6 et 7 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Bourbon..... p. 233

Accord dans le cahier des charges type Gaz de France des ristournes en faveur des familles nombreuses et des économiquement faibles. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux..... p. 233

Facilitation aux associations reconnues d'utilité publique de la souscription à l'emprunt national pour la reconstruction et l'équipement. — Proposition de résolution de M. Jean Cayeux..... p. 233

Relèvement des taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, des pensions de vieillesse et d'invalidité de la sécurité sociale ainsi que du plafond des cotisations d'assurances sociales, d'allocations familiales et d'accidents du travail. — Avis..... p. 233

Conditions dans lesquelles sont fixées les taxes intérieures de consommation visées à l'article 265 du code des douanes. — Avis..... p. 234

Abrogation de l'acte dit loi du 14 décembre relative aux droits à pension des fonctionnaires de l'Etat ayant appartenu au service du Sénat et de la Chambre des députés. — Rapport par M. Aubry. p. 234

Statut des réfractaires. — Proposition de loi de M. Darou..... p. 234

Réparation du préjudice dont sont présentement victimes les administrateurs de l'éducation nationale. — Proposition de résolution de M. Delxonne..... p. 235

Attributions du contrôle économique. — Proposition de loi de M. Gazier. p. 236

Etablissement d'une procédure rapide d'acquisition de la nationalité française au profit des étrangers engagés volontaires et délivrance de plein droit de la carte de résidence privilégiée. — Rapport par M. Minjoz..... p. 236

Entretien des chemins ruraux non reconnus (chemins de terre). — Proposition de loi de M. Félix.... p. 236

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Bergeret. p. 237

Complément à l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers en vue d'assurer le relogement des locataires privés de leur habitation pour des raisons indépendantes de leur volonté. — Proposition de loi de M. Citerne..... p. 237

Modification de l'article 43 de la loi du 1er septembre 1948 relative aux rapports entre bailleurs et locataires de locaux à usage d'habitation ou à usage professionnel. — Proposition de loi de M. Yves Peron ..... p. 237

Statut du fermage. — Proposition de loi de M. Garcia..... p. 237

Versement d'une rémunération aux élèves et étudiants de l'enseignement supérieur. — Proposition de loi de M. Cayol..... p. 237

Titularisation des instituteurs et institutrices intérimaires et suppléants. — Rapport par Mme Lempereur ..... p. 240

Extension du bénéfice des indemnités de déménagement aux locataires et occupants temporairement exclus de locaux sinistrés. — Proposition de loi de M. Lareppe..... p. 241

Suppression de l'article 3 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Toujas ..... p. 241

Modification du troisième alinéa de l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Llante. p. 241

Extension du bénéfice de la sécurité sociale aux étudiants dont le constat social médical est antérieur au 1er janvier 1949. — Proposition de loi de Mme Charbonnel ..... p. 241

Fixation du prêt des soldats du contingent à 30 F par jour à partir du 15 mai 1949. — Proposition de loi de M. Tourné..... p. 242

Suppression du haut commissariat au ravitaillement et de ses services. — Proposition de résolution de M. Jean Masson..... p. 242

Statut de la coopération commerciale et de la coopération d'entreprises industrielles. — Projet de loi.... p. 243

Modification de l'article 317 du code pénal relatif à la répression de l'avortement. — Proposition de loi de M. Caillavet ..... p. 243

Modification de l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont..... p. 244

Modification des dispositions légales actuelles sur les lois concernant les habitations à bon marché et la petite propriété. — Proposition de résolution de M. Barel..... p. 244

Mesures nécessaires pour imposer une baisse substantielle des prix des cuirs et peaux bruts tannés et produits fabriqués et recherche et poursuite des auteurs de la spéculation. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 244

Impression rationnelle des textes législatifs et réglementaires. — Proposition de loi de M. Lecourt... p. 245

Maintien provisoire en vigueur au delà du 1er mars 1949 de certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre prorogées par la loi du 1er février 1948. — Projet de loi..... p. 245

Substitution, en matière pénale, de juridictions normales aux juridictions d'exception. — Proposition de loi de M. July..... p. 246

Reconnaissance du droit syndical intégral aux élèves des écoles normales supérieures et aux élèves-maîtres en stage de formation professionnelle. — Proposition de loi de M. Signor..... p. 247

Diminution de 40 p. 100 des abattements de zones de salaires. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat ..... p. 248

Faculté pour les conseils généraux des départements créés par la loi du 19 mars 1946 de procéder, en vue des élections cantonales des 20 et 27 mars 1949, au tirage au sort des séries renouvelables de conseillers généraux. — Proposition de loi de M. Girard..... p. 248

Création d'un institut national d'agronomie tropicale. — Rapport par M. Malbrant ..... p. 249

Application pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 1949 des dispositions de la loi n° 46-1846 du 24 août 1946. — Proposition de loi de M. Guiguen..... p. 250

Modification des conditions dans lesquelles les travailleurs indépendants âgés doivent participer aux caisses d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 250

Accord d'un crédit supplémentaire pour la systématisation de la lutte contre les insectes parasites des forêts. — Proposition de résolution de M. Barthélemy ..... p. 250

Bénéfice de plein droit et à titre transitoire de la présomption d'origine pour l'application des dispositions au deuxième alinéa de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946 au profit des fonctionnaires non guéris en congé de longue durée à la date du 22 octobre 1946. — Proposition de loi de M. Barthélemy. p. 251

Etablissement d'un prix spécial pour les carburants utilisés par les services des collectivités locales. — Proposition de loi de M. Berger ..... p. 251

Incendie involontaire en forêt. — Avis. p. 251

Taxation exceptionnelle des profits de spéculation réalisés à l'occasion de l'emprunt autorisé par le décret du 21 janvier 1949. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos ..... p. 252

Statut des ministres du culte catholique au regard de la législation sociale. — Rapport par M. Viatte.. p. 252

Exonération de certains impôts des bénéfices réalisés par les sociétés d'investissement. — Proposition de loi de M. Bourgès-Maunoury.. p. 253

Modification des articles 2, 10 et 12 de la loi du 4 mai 1948 sur la majoration des rentes viagères de l'Etat. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 253

Accord aux militaires décédés en Indochine et à Madagascar de la mention « Mort pour la France ». — Proposition de résolution de M. Rencurel ..... p. 253

Diminution du prix du pain consécutivement à l'augmentation du taux de blutage. — Proposition de résolution de M. Viatte ..... p. 253

Remise en vigueur de la législation relative à la fixation des sables et des dunes des lois et retraits de mer. — Proposition de résolution de M. Robert Prigent..... p. 254

Réservation à la sécurité et au service de la capitale de la garde républicaine de Paris. — Proposition de résolution de M. Frédéric Dupont ..... p. 254

Accord aux veuves de guerre non remariées d'un voyage annuel gratuit ou à prix réduit pour accompagner leurs enfants en vacances. — Rapport par Mlle Weber ..... p. 255

Prévision d'un crédit exceptionnel pour la célébration du cinquantième anniversaire de la découverte du radium par les savants Pierre et Marie Curie. — Proposition de résolution de M. Max Brusset..... p. 255

Candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder et fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre. — Proposition de loi de M. Yves Fagon..... p. 255

Réparation des dommages physiques subis par les jeunes travailleurs provenant de l'organisation dite « chantiers de la jeunesse » par le fait ou à l'occasion de leur service dans les formations encadrées du ministère de la production industrielle. — Projet de loi. p. 256

Modification au régime de l'adoption et de la légitimation adoptive. — Projet de loi..... p. 256

Feuille 9.

Modification au régime de l'adoption et de la légitimation adoptive. — Projet de loi (*suite*)..... p. 257

Fixation des droits de douane d'importation. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 258

Ratification du protocole d'application provisoire de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 260

Bénéfice de l'assistance judiciaire au profit des locataires dont les ressources sont insuffisantes pour faire valoir leurs droits ou pour se défendre. — Proposition de loi de M. Berger..... p. 265

Modification de l'article 10 (alinéa 7) de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Berger..... p. 265

Suspension jusqu'au 1er janvier 1950 de l'application du décret n° 48-1986 portant réforme de la fiscalité agricole. — Proposition de loi de M. Waldeck-Rochet..... p. 265

Egalité de tous les musulmans victimes de guerre devant les droits de la réparation. — Proposition de loi de M. Serre..... p. 265

Droits des enfants naturels légalement reconnus dans les successions de leurs père et mère. — Proposition de loi de M. Serre..... p. 265

Amélioration du reclassement des anciens militaires nord-africains. — Proposition de résolution de M. Serre..... p. 266

Création de postes à la cour d'appel de Paris et modification du décret-loi du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire. — Modification de l'effectif de la cour d'appel d'Amiens, de la chambre détachée à Metz, de la cour d'appel de Colmar et de l'administration centrale du ministère de la justice. — Création d'une chambre supplémentaire à la cour d'appel de Limoges. — Rapport supplémentaire par M. Garet..... p. 266

Modification de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Siefridt.... p. 267

Réglementation des ventes par appartements. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 267

Accord d'une pension nationale à la veuve du docteur Charcot. — Avis par M. Aubry..... p. 267

Réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales. — Rapport, par M. Mont. p. 267

Appel des jeunes gens sous les drapeaux. — Projet de loi..... p. 268

Majoration des quantités de blé attribuées aux agriculteurs échangistes (échange blé-farine) de façon à leur permettre de bénéficier du régime de liberté appliqué à la vente du pain et à les soustraire aux poursuites du contrôle économique en cas d'infraction à la législation actuellement en vigueur. — Proposition de résolution de M. Kauffmann. p. 269

Modification du chapitre 3 du titre III du livre II du code du travail et de l'article 111 du livre II du code du travail. — Rapport, par M. Bonnet..... p. 269

Relèvement des taux de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, des pensions de vieillesse et d'invalidité de la sécurité sociale, ainsi que du plafond des cotisations d'assurances sociales, d'allocations familiales et d'accidents du travail. — Rapport, par M. Meck ..... p. 270

Maintien et développement du patrimoine lyrique de notre pays. — Proposition de loi de M. Cristofol ..... p. 270

Modification de l'article 25 du livre Ier du code du travail. — Rapport, par M. Octave Amiot..... p. 271

Fixation à 1.000 F de la redevance prévue à l'article 31 de la loi n° 48-1974 du 31 décembre 1948 en matière d'application de la loi du 26 avril 1921 sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre. — Rapport, par M. Maillocheau.... p. 271

Ratification des accords relatifs à la sécurité sociale intervenus de 12 octobre 1948 entre la France et la Tchécoslovaquie. — Rapport par M. Boutavant..... p. 271

Accord d'une pension nationale à la veuve du docteur Charcot. — Avis, par M. Guilbert..... p. 272

Extension de la législation des assurances sociales aux ecclésiastiques non salariés. — Rapport, par M. Bacon. p. 272

Attribution de la carte du combattant à certaines unités des régiments territoriaux qui ont combattu au Maroc ou dans le Sud tunisien au cours de la guerre 1914-1918. — Rapport, par M. Tourné..... p. 272

Statut de l'artisanat. — Avis..... p. 272

Retard de la date d'application du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Rapport, par M. Valay..... p. 275

Concession de la construction et de l'exploitation des ouvrages destinés à l'utilisation des forces hydrauliques du Rhin et à la réalisation du grand canal d'Alsace. — Projet de loi..... p. 277

Accord du bénéfice de la grâce amnistiante à certaines personnes condamnées en vertu de l'ordonnance du 26 décembre 1944 pour des faits commis dans le département de la Moselle. — Proposition de loi de M. Schaff..... p. 277

Extension du bénéfice de la loi du 20 février 1931 aux commis et agents techniques de la marine retraités entre le 1er avril 1923 et le 22 février 1931, période revisée par ladite loi. — Proposition de loi de M. Fouyet..... p. 277

Association de la nation française aux manifestations et aux cérémonies commémorant le centenaire de la mort de Frédéric Chopin. — Rapport de M. Garaudy..... p. 278

Facilitation de la construction et de la reconstruction des établissements scolaires. — Rapport par M. Doutrellot ..... p. 278

Application effective de la loi n° 48-1314 du 26 août 1948 accordant aux élèves de 3e et 4e année des écoles normales supérieures de traitement de début des professeurs certifiés. — Proposition de résolution de M. Giovoni..... p. 280

Accord aux familles des déportés étrangers « non rentrés » le bénéfice du jugement déclaratif de décès prévu par la loi n° 46-855 du 30 avril 1946. — Proposition de loi de Mme Vaillant-Couturier..... p. 281

Accord aux voyageurs, représentants et placiers de l'industrie et du commerce d'une attribution de 150 litres d'essence par mois. — Proposition de résolution de M. Alphonse Denis..... p. 281

Conditions d'application de l'indemnité de résidence aux fonctionnaires et agents de l'Etat résidant dans les communes classées déshéritées. — Proposition de résolution de M. Giovoni ..... p. 281

Rapport par le Gouvernement de sa décision qui supprime, à compter du 1er février 1949, les services du commissariat de la marine en Corse. — Proposition de résolution de M. Giovoni..... p. 281

Accord de permissions agricoles à l'occasion des travaux de printemps aux jeunes soldats agriculteurs n'ayant pu bénéficier de cette permission en automne dernier. — Proposition de résolution de M. Vée ..... p. 282

Relèvement du prix d'achat du café aux producteurs. — Rapport par M. Malbrant ..... p. 282

Amnistie de certains délits politiques commis en Algérie. — Proposition de loi de M. Fayet..... p. 283

Statut viticole. — Avis..... p. 283

Reconnaissance officielle dans le statut viticole des vins délimités de qualité supérieure. — Avis..... p. 283

Prorogation à titre exceptionnel du délai imparti aux locataires par l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 relative aux loyers. — Avis ..... p. 284

Décolution des terrains d'aviation militaire désaffectés. — Avis..... p. 284

Modification de la réglementation applicable au payement à domicile des mandats. — Proposition de résolution de Mme Degrond..... p. 284

Modification des articles 237, 238, 239, 240, 241, 245 et 247 du code pénal, de la loi validée du 21 juillet 1942 réprimant l'évasion de la main-d'œuvre employée dans les établissements pénitentiaires et de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes. — Rapport par M. Minjoz. p. 284

Extension du champ d'application de la loi n° 47-1686 du 3 septembre 1947 modifiant la législation des habitations à bon marché et instituant un régime provisoire de prêt aux sociétés ou organismes habilités par le centre national d'expansion du tourisme pour la construction ou la transformation d'immeubles à usage hôtelier. — Proposition de loi de M. Max Brusset ..... p. 285

Précision en faveur des militaires dégagés des cadres des modalités d'application de l'article 11 de la loi du 5 avril 1946. — Rapport par M. Edmond Michelet..... p. 285

Bénéfice au profit des pupilles de la nation de la réduction de transport accordée aux militaires réformés avec une invalidité de 25 à 50 p. 100 et complément à l'article 9 de la loi du 29 octobre 1921. — Rapport par M. Pommadère... p. 286

Elévation du montant des impositions prévues à l'article 383 bis du code général des impôts directs à partir duquel le payement s'effectue par anticipation. — Proposition de loi de M. Paumier..... p. 286

Application de l'arrêté ministériel du 4 mai 1948 concernant les modalités de l'ordonnance de la carte du combattant. — Rapport par M. Tourné ..... p. 287

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la présidence du conseil par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 287

Feuille 10.

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la présidence du conseil par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé (suite) ..... p. 289

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'intérieur par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 289

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la santé publique et de la population par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 289

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la présidence du conseil (moratoire) par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 290

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'industrie et du commerce par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 290

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la France d'outre-mer par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 291

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'éducation nationale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé. p. 291

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de l'agriculture par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 295

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des affaires économiques par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 296

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget des affaires étrangères par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 301

Répartition des abattements globaux opérés sur le budget de la reconstruction et de l'urbanisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 303

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des finances par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 303

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de l'aviation civile et commerciale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 304

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la marine marchande par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 305

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget du travail et de la sécurité sociale par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 306

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des anciens combattants et victimes de la guerre par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 306

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des travaux publics, des transports et du tourisme par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 308

Modification de la loi du 30 août 1947 instituant le versement d'une allocation d'attente aux sinistrés. — Proposition de résolution de M. Médecin..... p. 309

Réglementation des laboratoires d'analyses médicales. — Proposition de loi de M. Edmond Michelet.... p. 310

Consécration des droits à la pleine liberté intellectuelle et spirituelle des futurs membres de l'enseignement public. — Proposition de loi de M. Viatte..... p. 310

Cession gratuite des immeubles désaffectés par l'autorité militaire afin de favoriser la construction d'habitations à bon marché. — Proposition de loi de M. Hussel. p. 311

Prolongation à titre exceptionnel du délai imparti aux locataires par l'article 32 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Rapport par M. Chaulard..... p. 311

Statuts et droits des combattants volontaires de la Résistance. — Rapport par M. Devemy..... p. 311

Modification des articles 33 et 86 de l'ordonnance du 17 octobre 1945 sur le statut du fermage. — Proposition de loi de M. Ruffe..... p. 312

Report au 31 mars de la date limite avant laquelle les contribuables devront déposer les déclarations relatives à l'imposition des revenus de l'année 1948. — Proposition de résolution de M. Gabelle ..... p. 313

Faculté pour les occupants de locaux à usage professionnel abandonnant le domicile où ils exercent leur profession de transmettre le maintien dans les lieux à leur successeur dans l'exercice de leur profession. — Proposition de loi de M. Bernard Lafay..... p. 313

Conditions dans lesquelles sont fixées les taxes intérieures de consommation visées à l'article 265 du code des douanes. — Rapport par M. Abelin..... p. 313

Limitation pour 1949 des charges fiscales des agriculteurs. — Proposition de résolution de M. de Tinguy.... p. 313

Modification de l'article 84 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Proposition de loi de M. Tourtaud.. p. 314

Institution d'un bureau national d'entraide. — Proposition de loi de M. Segelle..... p. 314

Levée des amendes infligées à certains paysans échangistes amenés à transporter irrégulièrement du blé ou de la farine par suite des quantités insuffisantes qui leurs sont tolérées. — Proposition de résolution de M. Jean-Louis Dumet.... p. 314

Statut juridique de la coopération agricole. — Projet de loi..... p. 315

Prise en charge par le Gouvernement de la totalité des dépenses résultant pour les victimes et leur famille de la catastrophe ferroviaire de Port-d'Atelier. — Proposition de résolution de M. Servin..... p. 318

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée ..... p. 319

Complément à l'article 10 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 319

Modification de l'article 475 du code pénal. — Projet de loi..... p. 319

Protection des monuments naturels, des sites et des monuments de caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, classement des objets d'intérêt historique, scientifique ou ethnographique et réglementation des fouilles dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine et les établissements français dans l'Inde. — Projet de loi..... p. 319

Feuille 11.

Protection des monuments naturels, des sites et des monuments de caractère historique, scientifique, artistique ou pittoresque, classement des objets d'intérêt historique, scientifique ou ethnographique et réglementation des fouilles dans les territoires d'outre-mer autres que l'Indochine et les établissements français dans l'Inde. — Projet de loi (suite) ..... p. 321

Modification de l'article 6 de la loi n° 47-650 du 9 avril 1947 instituant une carte d'acheteur pour les professionnels du bétail et de la viande. — Proposition de loi de M. Emile Hugues..... p. 322

Développement de la télévision en France. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David..... p. 322

Prolongation de la durée statutaire des sociétés ou entreprises ayant été réquisitionnées par l'armée française ou par l'ennemi. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David ..... p. 323

Accord aux contribuables d'un supplément de délai pour la remise de leurs déclarations de revenus. — Proposition de résolution de M. Max Brussel..... p. 323

Accord aux orphelins de guerre dont la mère est décédée du bénéfice des suppléments de pensions et à la personne non salariée qui les aurait recueillis du bénéfice du salaire unique. — Proposition de loi de M. René Pleven..... p. 323

Répression de la spéculation sur les ventes d'immeubles par appartements. — Proposition de loi de M. René Pleven..... p. 324

Application aux anciens combattants et victimes de la guerre ressortissants des territoires d'outre-mer du bénéfice de la loi du 31 mars 1919. — Proposition de loi de M. Hamani Diori..... p. 324

Application aux anciens combattants ressortissants des territoires d'outre-mer du bénéfice de la loi du 16 avril 1930. — Proposition de loi de M. Hamani Diori..... p. 324

Création d'un permis de conduire des tracteurs agricoles. — Proposition de résolution de M. Roulon..... p. 325

Cessation des expulsions arbitraires et des prix abusifs pratiqués par la direction du « Palais de la Femme » et réintégration des expulsées. — Proposition de résolution de Mme Rose Guérin.... p. 325

Reclassement des directeurs et directrices d'écoles normales primaires. — Proposition de résolution de M. Cogniot..... p. 325

Revision des indices de reclassement du personnel des inspections académiques. — Proposition de résolution de M. Cogniot..... p. 325

Accord aux possesseurs d'automobiles non prioritaires et aux propriétaires en plus de leur attribution actuelle d'une attribution d'essence de vingt litres par mois à partir du 1er mars 1949. — Proposition de loi de M. Pourmadère ..... p. 326

Modification de l'article 29 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Citerne ..... p. 326

Report au 31 mars du terme assigné aux déclarations requises des contribuables pour la déclaration de leur revenu global — Proposition de résolution de M. Joseph Denais ..... p. 326

Application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis..... p. 326

Régime fiscal des kermesses ventes et autres manifestations de charité organisées au profit d'œuvres ou d'établissements d'enseignement et d'éducation. — Proposition de loi de M. Clostermann..... .. p. 327

Extension aux salariés des professions agricoles du bénéfice de la majoration aux allocations familiales octroyée aux salariés des autres professions — Proposition de loi de M. Hilaire Perdon..... p. 327

Fixation de disposition particulière pour les élections aux conseils généraux en Algérie. — Proposition de loi de M. Djemad..... p. 328

Modification de l'article 84 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — *Report au 31 mars 1949 de la date à laquelle doivent être souscrites les déclarations relatives aux revenus encaissés au cours de l'année 1948.* — Rapport par M. Eugène Rigal..... p. 328

Complément à l'article 74 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande. — Proposition de loi de M. Siefridt..... p. 329

Ouverture de crédits pour le secours des populations du Constantinois sinistrées par suite de tremblement de terre. — Proposition de résolution de M. René Mayer..... p. 329

Limitation pour 1949 des charges fiscales des agriculteurs. — Rapport par M. Delcos ..... p. 330

Conventions collectives. — Proposition de résolution de M. Croizat..... p. 330

Modification de la fiscalité agricole — Proposition de loi de M. Gilles Gozard ..... p. 330

Rétablissement de la liberté totale du commerce des bois. — Avis par M. Degoutte ..... p. 331

Modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration et à l'indignité nationale. — Projet de loi..... p. 332

Affectation du reliquat disponible de l'emprunt de reconstruction et d'équipement actuellement en cours d'émission au financement d'un programme de constructions scolaires. — Proposition de résolution de M. Deixonne..... p. 332

Organisation du territoire de Libre rattaché à la France en vertu du traité de paix avec l'Italie. — Rapport par M. Emile Hugues..... p. 333

Versement d'une subvention aux mères de famille qui ont fait l'objet d'une distinction le jour de la fête des mères. — Rapport par M. Bouxom..... p. 333

Bénéfice du maintien dans les lieux à certains clients d'hôtels, pensions de famille et meublés. — Rapport supplémentaire par M. Berger..... p. 333

Création de « France-Presse ». — Projet de loi..... p. 333

Substitution en partie à la viande de bœuf, pour la fourniture de l'armée de la viande de porc frais ou congelé. — Proposition de résolution de M. Thoral..... p. 335

Autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949 et pour le premier trimestre 1949. — Avis par M. Triboulet ..... p. 335

Demandes en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport supplémentaire par M. Palewski..... p. 336

Exonération de certains impôts des bénéfices réalisés par les sociétés d'investissement. — Rapport par M. Charles Barangé..... p. 337

Revalorisation du montant de l'indemnité versée aux médecins experts pour l'étude des dossiers qui leur sont confiés par le tribunal des pensions. — Proposition de résolution de M. Chaulard ..... p. 337

Suppression des juridictions d'exception à compétence économique. — Proposition de loi de M. de Sesmaisons ..... p. 338

Ventes judiciaires d'immeubles. — Proposition de loi de M. Georges Maire ..... p. 338

Fixation à l'avance des rations de denrées diverses et des tickets correspondant à la délivrance des produits afin que la distribution puisse être faite dans tout le pays dès les premiers jours de chaque mois. — Rapport par Mme Rose Guérin ..... p. 338

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi relative au cumul des exploitations agricoles. — Résolution..... p. 339

Autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le premier trimestre 1949 et l'exercice 1949. — Avis par M. Robert Prigent ..... p. 339

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi fixant l'organisation et la composition du haut conseil de l'Union française. — Résolution..... p. 340

Levée des amendes infligées à certains paysans échangistes amenés à transporter irrégulièrement du blé ou de la farine par suite des quantités insuffisantes qui leur sont tolérées. — Rapport par M. Castéra ..... p. 340

Modification du chapitre 4 du titre 3 du livre 2 du code du travail. — Avis ..... p. 340

Respect de l'article 2 de la loi du 30 octobre 1886 sur les écoles primaires et abrogation des décrets des 22 mai et 10 juin 1948 ainsi que de l'ordonnance du 3 mars 1945. — Proposition de résolution de M. Marcel Hamon ..... p. 341

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour les mois de mars, avril et mai 1949. — Projet de loi..... p. 341

Revision du régime actuel des catégories territoriales de titres de rationnement. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David. p. 345

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur la proposition de loi relative au cumul des exploitations agricoles. — Rapport par M. Lucas..... p. 345

Réparation des dommages de guerre intéressant les betteraves industrielles, sucres et alcools de betteraves. — Rapport par M. Pierre Chevallier ..... p. 345

Demande à l'Assemblée nationale d'une prolongation du délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur le projet de loi fixant l'organisation et la composition du haut conseil de l'Union française. — Rapport par M. Ninine..... p. 345

Modification de l'article 30 de la loi du 21 mars 1947 relative à diverses dispositions d'ordre financier. — Proposition de loi de M. Gaillard. p. 346

Constitution de la « Société des transports pétroliers par pipe-line » et construction d'un pipe-line entre le Basse Seine et la région parisienne. — Projet de loi..... p. 346

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Borra... p. 347

Promulgation des textes d'application prévus par la loi n° 46-1172 du 23 mai 1946 portant création de la société des produits biochimiques. — Rapport par M. Segelle..... p. 347

Revalorisation des pensions d'invalidité et de leurs accessoires. — Rapport par M. Genest..... p. 348

Ratification de l'accord de payement et et de compensation monétaire du 16 octobre 1948. — Rapport par M. Gilles Gozard..... p. 348

Suspension de toute importation de vins étrangers pour la durée de la campagne vinicole en cours. — Proposition de résolution de M. Gros... p. 349

Etablissement des tarifs préférentiels de transports pour certains produits agricoles. — Proposition de résolution de M. Genest..... p. 350

Fixation de la ration journalière de vin des soldats des trois armes à trois quarts de litre de vin par jour et par homme. — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 350

Inscription dans le chapitre 408 du budget de l'éducation nationale d'un crédit complémentaire de 204 millions de francs en application de l'article 5, paragraphe B de la loi du 23 septembre 1948 portant extension de la sécurité sociale aux étudiants. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel... p. 350

Accord aux sergents, sergents-chefs ou sergents-majors célibataires servant au delà de la durée légale du service de la permission permanente de la nuit dans les mêmes conditions que pour les adjudants, adjudants-chefs célibataires et que pour les sous-officiers mariés. — Proposition de résolution de M. Tourné. ..... p. 351

Abrogation des dispositions de l'article 35 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 reconduisant la loi du 30 mars 1928 relative au statut des sous-officiers et portant création d'un nouveau statut démocratique du sous-officier de carrière des trois armes — Proposition de résolution de M. Tourné..... p. 351

Mesures nécessaires pour permettre aux coopératives laitières productrices et aux producteurs de caséine, de sous-produits laitiers, d'écouler leurs productions à un prix rémunérateur et d'éviter toutes importations. — Proposition de résolution de M. Brillouet..... p. 351

Comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Avis..... p. 352

Feuille 12.

Comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Avis (*suite*) ..... p. 353

Précision des pouvoirs des comités d'entreprise et meilleure application de l'ordonnance du 22 février 1945. — Proposition de loi de M. Gazier ..... p. 353

Complément par un article 22 bis à la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 357

Prévision de mesures de compensation à l'augmentation des loyers pour certaines catégories de locataires et occupants et modification des décrets d'application de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948. — Rapport supplémentaire par M. Dominjon ..... p. 357

Réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales. — Avis ..... p. 358

Instauration d'une procédure spéciale d'évaluation des bénéfices agricoles et report au 15 mai de la réunion de la commission centrale des impôts directs. — Proposition de loi de M. de Tinguy.. p. 358

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 358

Ratification de l'accord culturel conclu entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement de la Sarre le 15 décembre 1948. — Projet de loi..... p. 358

Modification des règles de contrôle des films cinématographiques — Proposition de loi de M. Lacaze..... p. 360

Créations et extensions d'entreprises. — Proposition de loi de M. Pierre Montel ..... p. 361

Rétablissement et réorganisation de l'élection des conseils d'administration des organismes de la mutualité agricole. — Rapport par M. Terpend ..... p. 362

Réglementation de la propagande électorale pour les élections cantonales — Rapport par M. Gilbert Cartier ..... p. 366

Résiliation de certains marchés et contrats. — Rapport par M. Delahoutre ..... p. 367

Comptes spéciaux du Trésor (exercice 1949). — Rapport par M. Jean Blocquaux ..... p. 368

Institution au profit des départements et des communes d'une taxe locale frappant les ventes à la consommation et les prestations de service, obligatoire dans toutes les communes, au taux uniforme de 2 p. 100. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal..... p. 375

Modification des dispositions de l'article 212 du décret n° 48-1986 du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale qui frappait de nullité certains actes de cession de parts sociales. — Proposition de loi de M. Eugène Rigal..... p. 375

Abrogation de l'article 206 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 376

Création de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires en faveur des personnels militaires n'appartenant pas à l'armée active. — Projet de loi..... p. 376

Modification de l'article 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la constitution d'une commission des boissons. — Proposition de résolution de M. Monin ..... p. 376

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport, par M. Llante.. p. 377

Extension aux salariés des professions agricoles du bénéfice de la majoration aux allocations familiales octroyé aux salariés des autres professions. — Rapport, par M. Gros ..... p. 377

Modification du décret-loi du 30 octobre 1935 sur le régime applicable aux assurances sociales dans l'agriculture. — Rapport, par M. Farinez..... p. 377

Modalités d'application de la loi n° 48-1398 majorant les indemnités dues aux accidentés du travail dans les professions agricoles et forestières. — Rapport, par M. Gros ..... p. 377

Précision du droit à pension des fonctionnaires entrés tardivement dans les cadres. — Proposition de loi de M. Jacques Grésa..... p. 378

Suppression du régime spécial des territoires du Sud en Algérie — Proposition de loi de Mme Sportisse ..... p. 378

Ratification de deux accords conclus le 2 janvier 1948 entre le Gouvernement français et la commission préparatoire de l'organisation internationale pour les réfugiés. — Rapport, par M. Alfred Coste-Floret ..... p. 379

Application rigoureuse des dispositions réglementaires interdisant aux militaires d'adhérer à des organisations sans autorisation du ministre. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David..... p 379

Accord aux victimes d'accidents du travail atteintes d'une incapacité grave des avantages matériels analogues à ceux dont bénéficient certains invalides de guerre. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David..... p. 379

Mesures nécessaires pour l'attribution d'une pension d'invalidité aux mutilés à la suite d'un acte de dévouement. — Rapport, par M. Mouton ..... p. 380

Eviction des opérations de la « revision des pensions dites abusives » de celles qui furent attribuées par décision de justice. — Rapport, par M. Jean Duclos..... p. 380

Revalorisation de la retraite du combattant. — Rapport, par M. Touchard ..... p. 380

Modification du chapitre 4 du titre III du livre II du code du travail. — Rapport, par M. Bonnet..... p. 381

Revision de certaines rentes viagères constituées entre particuliers. — Avis ..... p. 382

Extension de la législation des assurances sociales aux écrivains non salariés. — Avis, par Mlle Dienesch ..... p. 382

Accord à tout groupe de jeunes âgés de moins de vingt et un ans avec accompagnateurs, d'une réduction de 75 p. 100 sur les prix des transports. — Avis, par Mlle Rumeau... p. 383

Application dans son intégralité de l'article 9 de la loi du 13 août 1947 relatif à la rémunération des élèves maîtres et élèves maîtresses des écoles normales primaires en stage de formation professionnelle. — Rapport, par M. Calas ..... p. 383

Modification de l'article 4 de la loi du 18 août 1936 concernant les mises à la retraite par ancienneté. — Proposition de loi de M. Laurelli.. p. 383

Réorganisation des établissements industriels de l'air, de la guerre et de la marine. — Proposition de loi de M. Alfred Coste-Floret.. p 383

Aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Projet de loi.... p. 384

Feuille 13.

Aménagement de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. — Projet de loi (*suite*)..... p. 385

Autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. — Deuxième lettre rectificative au projet de loi..... p. 385

Modification de l'article 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la création d'une commission des boissons. — Proposition de résolution de M. Paul Boulet ..... p. 386

Réglementation de la profession d'opticien lunetier détaillant. — Rapport, par M. Segelle..... p. 386

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget de la justice par la loi n° 48-1992 du 31 décembre 1948. — Rapport, par M. Charles Barangé..... p. 387

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 387

Etablissement sur une base rationnelle adaptée à la situation des dispositions réglementaires ou fiscales qui entravent le marché des bois. — Proposition de résolution de M. Mauroux..... p. 387

Abrogation du deuxième alinéa de l'article 17 du décret du 10 décembre 1929 portant atteinte aux droits de certains anciens combattants pensionnés pour tuberculose. — Proposition de résolution de M. Segelle..... p. 388

Exercice du droit de chasse. — Projet de loi..... p. 388

Saisie de l'assemblée algérienne d'un projet de décision permettant aux propriétaires de titres d'emprunts à long terme émis par le gouvernement général de l'Algérie d'obtenir l'échange de ces titres contre des rentes viagères spéciales de la caisse autonome d'amortissement à capital aliéné. — Rapport, par M Serre.. p. 389

Garantie de ressources stables aux comités d'entreprise — Rapport par M. Gazier..... p. 390

Ratification de la convention internationale des télécommunications signée à Atlantic-City le 2 octobre 1947. — Rapport par M. Raphaël Babet ..... p. 390

Extension du bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux organisations de plein air et de jeunesse. — Avis par M. Butard..... p. 390

Complément à l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Avis.... p. 391

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires pour les mois de mars, avril et mai 1949. — Rapport par M. R.-A. Guesdon..... p. 391

Création d'une assemblée représentative territoriale élue en Cochinchine. — Projet de loi..... p. 391

Garantie aux Français exerçant leur activité professionnelle hors de la métropole mais appelés à y revenir périodiquement, du droit de sous-louer l'appartement dont ils sont locataires pendant et pour la durée de leur séjour hors de la France métropolitaine. — Proposition de loi de M Durand-Réville. p. 392

Intégration des militaires dans l'organisation générale de la sécurité sociale. — Avis..... p. 392

Aide aux nombreuses victimes de la tempête du 1er mars 1949 sur la côte de la mer du Nord. — Proposition de résolution de M. Pierrard ..... p. 393

Cumul des allocations vieillesse avec les allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Proposition de loi de Mme François ..... p. 393

Droit aux légitimes revendications du personnel spécialisé des hôpitaux. — Proposition de résolution de M. Arthaud ..... p. 393

Ouverture de crédits nécessaires aux travaux de protection nécessités par suite des dégâts survenus aux ouvrages des ports du littoral de la mer du Nord. — Aide aux foyers sinistrés. — Proposition de résolution de M. Robert Prigent.. p. 393

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour les deux premiers trimestres de l'année 1949 et modification des règles de cumul des prestations assistance et de l'allocation temporaire aux vieux. — Proposition de loi de Mlle Prévert..... p 393

Institution d'un statut des personnels hospitaliers. — Rapport par Mme François ..... p. 394

Etablissement d'un rapport constant entre les taux des pensions des victimes de la guerre et les taux des traitements des fonctionnaires — Rapport par M. Maurice Poirot ..... p. 395

Report de crédits de l'exercice 1947 à l'exercice 1948. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 395

Suppression du ministère d'avoué en cas de demandes de mutation d'immeubles sinistrés présentées au tribunal de première instance statuant en chambre du conseil. — Rapport par M. Garel..... p. 407

Modification à l'article 111 et aux articles 113 à 117 du code du travail maritime. — Rapport par M Cayol. p. 407

Inscription, dans la nomenclature du dix-neuvième tableau des travaux susceptibles de provoquer des maladies professionnelles, de l'industrie au délainage. — Proposition de loi de M. Renard..... p. 408

Mesures nécessaires pour la construction du pont de chemin de fer des Andelys (Eure). — Proposition de résolution de M. Greffier..... p. 409

Traitement annuel de la médaille d'argent des instituteurs. — Proposition de loi de M. Chambeiron.... p. 409

Bénéfice au profit des mineurs ardoisiers et de ceux qui travaillent dans les mines de fer atteints par la schistose-pneumoconiose, du décret n° 17-2201 du 17 novembre 1947 fixant les dispositions spéciales d'application à la silicose professionnelle de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. — Proposition de loi de M. Morand ..... p. 409

Statut du personnel des centres d'apprentissage. — Proposition de résolution de M. Cognet ..... p. 409

Application aux travailleurs des professions agricoles des départements d'outre-mer des dispositions législatives relatives aux congés payés. — Rapport par M. Hilaire Perdon ..... p. 410

Bénéfice au profit des fonctionnaires exerçant dans la métropole, originaires de l'Afrique du Nord ou des territoires d'outre-mer, des mêmes délais de congé et droit de passage gratuit que les fonctionnaires métropolitains exerçant en Afrique du Nord ou dans les territoires d'outre-mer. — Rapport supplémentaire par M. Cordonnier ..... p. 410

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. André-François Mercier ..... p. 410

Prédation du régime de l'allocation de salaire unique. — Rapport par M. Belachenal ..... p. 411

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée. — Rapports par M. Arthmad ..... p. 411

Simplification et rationalisation de l'organisation administrative et financière des constructions et de l'entretien des locaux scolaires du premier degré. — Proposition de loi de M. Cayol ..... p. 411

Organisation et composition du haut conseil de l'Union française. — Avis ..... p. 412

Publications destinées à la jeunesse. — Avis ..... p. 412

Réglementation de l'emploi de la dénomination « tailleur » et de l'emploi de l'expression « sur mesures » dans l'industrie et le commerce. — Proposition de loi de M. Lepard ..... p. 412

Dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux. — Projet de loi ..... p. 413

Modification de l'organisation judiciaire en Sarre. — Proposition de résolution de M. Moulon ..... p. 413

Institution de l'ordre des maîtres experts en bâtiment et réglementation du titre de la profession de maître expert en bâtiment. — Proposition de loi de M. Moulon ..... p. 413

Revise du marché des cuirs. — Proposition de résolution de M. Lepard ..... p. 413

Extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la loi du 22 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. — Projet de loi ..... p. 413

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1949. — Projet de loi ..... p. 416

Feuille 14.

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1949. — Projet de loi (suite) ..... p. 417

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1949 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Projet de loi ..... p. 417

Report de crédits de l'exercice 1947 à l'exercice 1948. — Lettre rectificative au projet de loi ..... p. 418

Augmentation de la compétence des juges de paix. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont ..... p. 419

Liberté du commerce de l'essence. — Proposition de résolution de M. Mouton ..... p. 419 et p. 420

Prescription de l'action publique et des peines. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont ..... p. 421

Dissolution de la société en commandite par actions « Automobiles M. Berliet et Cie » et de la « Société civile Berliet » et portant statut de l'entreprise Berliet. — Projet de loi ..... p. 421

Liberté du commerce de l'or dans les départements et territoires d'outre-mer. — Rapport par M. Yacine Diallo ..... p. 422

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949. — Dépenses civiles de reconstruction et d'équipement (opérations nouvelles). — Projet de loi ..... p. 423

Institution de majoration d'ancienneté en faveur des fonctionnaires, agents et ouvriers civils de l'Etat justifiant de services militaires et assimilés accomplis au cours de la campagne 1939-1945 et revision des majorations d'ancienneté attribuées à certains fonctionnaires pendant la période d'occupation. — Projet de loi ..... p. 430

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Marcel Noel ..... p. 432

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1949. — Rapports par M. Charles Barange ..... p. 432

Réorganisation des services du ravitaillement général sous forme d'une direction unique rattachée au secrétariat d'Etat aux affaires économiques. — Avis, par M. Chaze ..... p. 432

Modification de l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique. — Avis, par M. Chaze ..... p. 431

Cumul des allocations vieillesse avec les allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. — Reconduction de l'allocation temporaire aux aveugles pour les deux premiers trimestres de 1949 et modification des taux de cumul des prestations assistance et de l'allocation temporaire aux aveugles. — Rapport, par Mme Francine Lefebvre ..... p. 433

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Rapport par M. Charles Barange ..... p. 435

Autorisation des dépenses d'investissement, reconstruction, modernisation et équipement pour l'exercice 1949. — Troisième lettre rectificative au projet de loi ..... p. 436

Terme des détentions préventives anormalement prolongées. — Proposition de résolution de M. Thorel ..... p. 437

Prohibition de tous les procédés techniques qui portent atteinte à l'intégrité de la personne humaine. — Proposition de loi de M. Giu ..... p. 437

Restriction, dans les communes sinistrées, de l'exercice du droit de reprise prévu par la loi n° 48-1270 du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Minjoz ..... p. 437

Application, dans les départements créés par la loi du 19 mars 1946 de l'ordonnance n° 45-2268 du 20 octobre 1945 relatif à l'attribution de prêts aux agriculteurs et artisans rapatriés prisonniers rapatriés et anciens déportés. — Proposition de loi de M. Valentino ..... p. 438

Publication du décret prévu par l'article 65 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de résolution de M. d'Aragon ..... p. 438

Association de la nation aux manifestations et cérémonies qui doivent commémorer le bi-centenaire de la bataille d'Alésia. — Proposition de résolution de M. Kir ..... p. 438

Acquisition du centre national de la pénicilline par le centre national de transfusion sanguine. — Proposition de loi de M. Segelle ..... p. 439

Accord d'une juste indemnité aux sinistrés de l'inondation des départements de l'Est de décembre 1947. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont ..... p. 439

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale ..... p. 439

Modification de l'article 73 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Moulon ..... p. 439

Complément à l'ordonnance du 21 avril 1946 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle. — Proposition de loi de M. Schaff ..... p. 439

Incendie involontaire en forêt. — Rapport par M. Zunino ..... p. 439

Complément au livre III, titre Ier, chapitre II, section 4, du code pénal applicable à Madagascar par son article 264 relatif aux pratiques de sorcellerie, magie et charlatanisme. — Projet de loi ..... p. 441

Ratification du décret du 21 janvier 1949 approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon en date du 24 octobre 1948 modifiant l'article 1er de la délibération de ladite assemblée en date du 26 juin 1947 fixant la réglementation des conditions d'entrepôt à Saint-Pierre, des marchandises d'origine étrangère. — Projet de loi ..... p. 441

Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative au contingentement des moulins et de l'organisation professionnelle de l'industrie meunière en Algérie. — Rapport par M. Rabier ..... p. 441

Refus partiel d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative à l'extension à l'Algérie des dispositions de l'acte du 10 du 22 mai 1941 rendant obligatoire la déclaration des levées de mesures geophysiques. — Rapport par M. Rabier ..... p. 441

Extension et modification du bénéfice de l'article 93 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires. — Rapport par M. Yves Fagon..... p. 442

Dévolution des terrains d'aviation militaires désaffectés. — Rapport par M. de Sesmaisons..... p. 444

Liberté d'approvisionnement des boulangers et uniformisation de la qualité du pain. — Proposition de résolution de M. Garcia..... p. 444

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le premier trimestre 1949. — Projet de loi..... p. 444

Amélioration de l'habitat rural. — Proposition de loi de M. Caillavet.... p. 445

Réintégration dans l'administration des fonctionnaires et agents déportés et internés ainsi que des veuves de guerre, licenciés avant la promulgation de la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 445

Octroi d'une subvention annuelle de 300.000 F pour l'entretien des maisons natale et familiale de Louis Pasteur. — Proposition de résolution de M. Barthélémy..... p. 445

Retour du taux de la taxe intérieure sur les carburants au taux fixé par la loi du 6 janvier 1948. — Proposition de loi de M. Michel.. p. 446

Modification de l'article 5 du décret n° 48-1422 du 16 septembre 1948 relatif à l'établissement des lignes de cabines téléphoniques rurales. — Proposition de loi de M. Michel. p. 446

Précision par le Gouvernement que le supplément de subvention de 25 millions porté au chapitre 407, paragraphe B, du budget de l'éducation nationale est bien destiné à maintenir au taux perçu au 1er janvier 1948 l'ensemble des redevances mensuelles dues par les étudiants locataires de fondations de la cité universitaire de Paris. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel..... p. 446

Exonération des vieux travailleurs et économiquement faibles de la majoration de 10 p. 100 incluse dans l'article 8 de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948. — Proposition de loi de M. Croizat..... p. 446

Complément à l'article 31 de la loi du 6 janvier 1948 concernant les dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948. — Proposition de loi de M. Moulon..... p. 447

Modification de l'article 9 de la loi n° 48-1973 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens. — Proposition de loi de M. Monin..... p. 447

Rétablissement du bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 au profit des organisations de jeunesse et de plein air. — Proposition de résolution de M. Philippe Farine..... p. 447

Accord aux mères de famille salariées de facilités de congé le jour de la fête des mères. — Proposition de résolution de Mme Francine Lefebvre ..... p. 448

Revision de certaines rentes viagères constituées entre particuliers. — Rapport par M. Delahoutre..... p. 448

Feuille 15.

Revision de certaines rentes viagères constituées entre particuliers. — Rapport par M. Delahoutre (*suite*)..... p. 449

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre et Miquelon. — Projet de loi..... p. 451

Abattement de zones de salaires. — Rapport par M. Gérard Duprat... p. 451

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses militaires pour les mois de mars et avril 1949. — Avis..... p. 452

Institution à titre provisoire d'un code du travail dans les territoires d'outre-mer. — Avis..... p. 453

Amnistie des responsables syndicaux fermiers et métayers et des membres assesseurs aux tribunaux paritaires. — Proposition de loi de M. Juge..... p. 466

Dotation des facteurs et agents techniques des postes, télégraphes et téléphones de tenues et vêtements de travail. — Proposition de résolution de M. Barthélémy. p. 466

Réalisation immédiate de la péréquation des pensions. — Propositions de résolution de M. Rincent..... p. 467

Personnel des pompes funèbres. — *Cessation de la grève du personnel et accord aux revendications.* — Proposition de résolution de M. Albert Petit..... p. 467

Accord d'office de la médaille d'argent aux instituteurs et institutrices titulaires de la médaille de bronze ayant exercé vingt-cinq années consécutives dans une même commune de moins de 1.000 habitants, au moment de leur admission à la retraite. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David ..... p. 468

Prolongation de la limite d'âge précue pour le versement des allocations familiales en cas d'études postscolaires. — Proposition de résolution de M. Frédéric Dupont.... p. 468

Relèvement du taux de l'assistance à domicile versée aux vieillards, infirmes et incurables en application de la loi du 14 juillet 1905. — Proposition de loi de M. Augustin Laurent ..... p. 468

Bénéfice au profit de certains travailleurs indépendants de l'exonération des cotisations aux caisses d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Augustin Laurent ..... p. 468

Déclaration de la neutralité de la France tant que ne seront pas réalisées les conditions de véritable sécurité collective. — Proposition de résolution de M. Paul Boulet ..... p. 469

Modification de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 tendant à simplifier la procédure de vote du budget général de l'exercice 1949 et relative aux économies budgétaires et de l'article 14 de la loi n° 48-1972 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens. — Projet de loi..... p. 469

Autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le mois de mars 1949. — Projet de loi... p. 469

Détermination des ayants droit aux prestations d'assurances maladies. — Proposition de loi de M. Duquesne ..... p. 470

Réalisation d'un programme de congélation de viande afin d'amener la stabilité des prix intérieurs et à préparer une exportation raisonnée. — Proposition de résolution de M. Manjoux..... p. 470

Modification de l'article 19 de la loi du 22 août 1946 relative à la détermination en matière de prestations familiales des enfants à charge. — Proposition de loi de M. Duquesne ..... p. 470

Extension aux étudiants de certaines dispositions du régime de sécurité sociale aux élèves infirmières et assistantes sociales. — Proposition de résolution de Mlle Dienesch ..... p. 470

Modification du prix auquel le Gouvernement achète les monnaies étrangères provenant de l'exportation de marchandises. — Proposition de résolution de M. Lucy-Level ..... p. 470

Retour à la semaine de quarante heures et modification du mode de calcul du minimum vital. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat ..... p. 471

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (système de la Nouvelle-Calédonie). — Avis..... p. 471

Demandes en autorisations de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapports par M. Juge. p. 471

Complément à l'article 15 du règlement en vue de fixer le nombre de tous les projets et propositions concernant la défense à l'honneur de la commission de la presse. — Rapport par Mme Peyroles ..... p. 471

Modification de l'article 20 de la loi du 23 mars 1942 relative à certaines dispositions d'ordre financier. — Rapport par M. René Pleven..... p. 472

Application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 23 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Rapport par M. Lespès ..... p. 472

Activité de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte pendant l'année 1948. — Rapport d'information par M. René Pleven..... p. 472

Exercice de l'art dentaire par les candidats aliénés et leurs bénéficiaires des décrets des 29 mai 1946 et 2 janvier 1947. — Rapport par Mlle Weber..... p. 473

Création au bénéfice des économiquement faibles d'une carte officielle leur permettant d'obtenir du pain, du charbon, de la semelle, des produits pharmaceutiques et des facilités de transport et de bénéficier sans cumulation des avantages que leur sont déjà accordés. — Rapport par M. Jean Cayeux... p. 474

Paiement intégral de la prime de 2.300 F à l'huitaire de lait. — Proposition de résolution de M. Waldeck-Rochet ..... p. 475

Mise à la disposition des facteurs ruraux de bicyclettes à moteur auxiliaire. — Rapport par M. Barthélémy ..... p. 475

Création d'une assemblée représentative territoriale dite en Cochinchine. — Rapport par M. Roger. p. 475

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Marcel Cachet ..... p. 476

Mise à la disposition du ministre de l'éducation nationale d'un contingent exceptionnel de bourses d'enseignement de l'enseignement primaire et de primes d'études d'université pour récompenser les prisonniers de guerre, déportés et internés qui ont, au cours de leur captivité, rendu des services à l'éducation nationale. — Rapport supplémentaire par M. Philippe Farine ..... p. 476

Stricte application du code de la route. — Rapport par M. Lucy-Level..... p. 477

Création dans le bassin de la Corniche d'un port abri destiné à protéger la flottille de pêche contre les tempêtes. — Rapport par M. Bianchini ..... p. 477

Bénéfice au profit des mineurs ardoisiers et de ceux qui travaillent dans les mines de fer atteints par la schistose-pneumoconiose, du décret n° 47-2201 du 17 novembre 1947 fixant les dispositions spéciales d'application à la silicose professionnelle de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles. — Proposition de loi de M. Morand..... p. 409

Statut du personnel des centres d'apprentissage. — Proposition de résolution de M. Cogniot..... p. 409

Application aux travailleurs des professions agricoles des départements d'outre-mer des dispositions législatives relatives aux congés payés. — Rapport par M. Hilaire Perdon ..... p. 410

Bénéfice au profit des fonctionnaires exerçant dans la métropole, originaires de l'Afrique du Nord ou des territoires d'outre-mer, des mêmes délais de route et droit de passage gratuit que les fonctionnaires métropolitains exerçant en Afrique du Nord ou dans les territoires d'outre-mer. — Rapport supplémentaire par M. Cordonnier ..... p. 410

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. André-François Mercier..... p 410

Précision du régime de l'allocation de salaire unique. — Rapport par M. Delachenal ..... p. 411

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée. — Rapports par M. Arthaud ..... p. 411

Simplification et rationalisation de l'organisation administrative et financière des constructions et de l'entretien des locaux scolaires du premier degré. — Proposition de loi de M. Cayol..... p. 411

Organisation et composition du haut conseil de l'Union française. — Avis ..... p. 413

Publications destinées à la jeunesse. — Avis ..... p. 413

Réglementation de l'emploi de la dénomination « tailleur » et de l'emploi de l'expression « sur mesures » dans l'industrie et le commerce. — Proposition de loi de M. Liquard ..... p. 414

Dissolution du commissariat à la mobilisation des métaux non ferreux. — Projet de loi..... p. 414

Modification de l'organisation judiciaire en Sarre. — Proposition de résolution de M. Mondon..... p. 414

Institution de l'ordre des métreurs experts en bâtiment et réglementation du titre de la profession de métreur expert en bâtiment. — Proposition de loi de M. Mondon. p. 415

Reprise du marché des vins. — Proposition de résolution de M. Liquard ..... p. 416

Extension aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion des dispositions de la loi du 24 octobre 1946 portant réorganisation des contentieux de la sécurité sociale et de la mutualité sociale agricole. — Projet de loi.. p. 416

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1949. — Projet de loi..... p. 416

Feuille 14.

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1949. — Projet de loi (*suite*)..... p. 417

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1949 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Projet de loi..... p. 417

Report de crédits de l'exercice 1947 à l'exercice 1948. — Lettre rectificative au projet de loi..... p. 418

Augmentation de la compétence des justices de paix. — Proposition de résolution de M. Frédéric-Dupont. p. 419

Liberté du commerce de l'essence. — Proposition de résolution de M. Monin ..... p. 419 et p. 420

Prescription de l'action publique et des peines. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont..... p. 421

Dissolution de la société en commandite par actions « Automobiles M. Berliet et Cie » et de la « Société civile Berliet » et portant statut de l'entreprise Berliet. — Projet de loi..... p. 421

Liberté du commerce de l'or dans les départements et territoires d'outre-mer. — Rapport par M. Yacine Diallo ..... p. 422

Ouverture de crédits et autorisation d'engagement de dépenses au titre du budget général de l'exercice 1949 (Dépenses civiles de reconstruction et d'équipement. Opérations nouvelles) — Projet de loi ..... p. 423

Institution de majoration d'ancienneté en faveur des fonctionnaires, agents et ouvriers civils de l'Etat justifiant de services militaires et assimilés accomplis au cours de la campagne 1939-1945 et revision des majorations d'ancienneté attribuées à certains fonctionnaires pendant la période d'occupation. — Projet de loi..... p. 430

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport, par M. Marcel Noël ..... p. 432

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1949. — Rapports, par M. Charles Barangé..... p. 432

Réorganisation des services du ravitaillement général sous forme d'une direction unique rattachée au secrétariat d'Etat aux affaires économiques. — Avis, par M. Chaze p. 432

Modification de l'ordonnance du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique. — Avis, par M. Chaze... p. 434

Cumul des allocations vieillesse avec les allocations d'assistance aux vieillards infirmes et incurables. — Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour les deux premiers trimestres de 1949 et modification des règles de cumul des prestations assistance et de l'allocation temporaire aux vieux. — Rapport, par Mme Francine Lefebvre..... p. 434

Annulation de crédits en application de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 et ouverture de crédits au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour l'exercice 1949. — Rapport, par M. Charles Barangé... p. 435

Autorisation des dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour l'exercice 1949. — Troisième lettre rectificative au projet de loi..... p. 436

Terme des détentions préventives anormalement prolongées. — Proposition de résolution de M. Thoral. p. 437

Prohibition de tous les procédés techniques qui portent atteinte à l'intégrité de la personne humaine. — Proposition de loi de M. Gau.. p. 437

Restriction, dans les communes sinistrées, de l'exercice du droit de reprise prévu par la loi n° 48-1350 du 1er septembre 1948. — Proposition de loi de M. Minjoz..... p. 437

Application, dans les départements créés par la loi du 19 mars 1946 de l'ordonnance n° 45-2468 du 20 octobre 1945 relatif à l'attribution de prêts aux agriculteurs et artisans ruraux prisonniers rapatriés et anciens déportés. — Proposition de loi de M. Valentino ..... p. 438

Publication du décret prévu par l'article 65 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires. — Proposition de résolution de M. d'Aragon..... p. 438

Association de la nation aux manifestations et cérémonies qui doivent commémorer le bi-millénaire de la bataille d'Alésia. — Proposition de résolution de M. Kir..... p. 439

Acquisition du centre national de la pénicilline par le centre national de transfusion sanguine. — Proposition de loi de M. Segelle..... p. 439

Accord d'une juste indemnité aux sinistrés de l'inondation des départements de l'Est de décembre 1947. — Proposition de loi de M. Kriegel-Valrimont..... p. 439

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale ..... p. 439

Modification de l'article 73 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Proposition de loi de M. Mondon..... p. 439

Complément à l'ordonnance du 21 avril 1946 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle. — Proposition de loi de M. Schaff..... p. 439

Incendie involontaire en forêt. — Rapport par M. Zunino..... p. 440

Complément au livre III, titre Ier, chapitre 3, section 4, du code pénal applicable à Madagascar par un article 261 relatif aux pratiques de sorcellerie, magie et charlatanisme. — Projet de loi..... p. 441

Ratification du décret du 21 janvier 1949 approuvant une délibération du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon en date du 21 octobre 1948 modifiant l'article 1er de la délibération de ladite assemblée en date du 20 juin 1947 fixant la réglementation des conditions d'entrepôt, à Saint-Pierre, des morues vertes d'origine étrangère. — Projet de loi..... p. 441

Refus d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative au contingentement des moulins et à l'organisation professionnelle de l'industrie meunière en Algérie. — Rapport par M. Rabier..... p. 441

Refus partiel d'homologation d'une décision de l'assemblée algérienne relative à l'extension à l'Algérie des dispositions de l'acte dit loi du 22 mai 1944 rendant obligatoire la déclaration des levées de mesures géophysiques. — Rapport par M. Rabier..... p. 441

Extension et modification du bénéfice de l'article 93 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 fixant le statut général des fonctionnaires. — Rapport par M. Yves Fagon..... p. 442

Dévolution des terrains d'aviation militaires désaffectés. — Rapport par M. de Sesmaisons..... p. 444

Liberté d'approvisionnement des boulangers et uniformisation de la qualité du pain. — Proposition de résolution de M. Garcia..... p. 444

Reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le premier trimestre 1949. — Projet de loi..... p. 444

Amélioration de l'habitat rural. — Proposition de loi de M. Caillavet.... p. 445

Réintégration dans l'administration des fonctionnaires et agents déportés et internés ainsi que des veuves de guerre, licenciés avant la promulgation de la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 445

Octroi d'une subvention annuelle de 300.000 F pour l'entretien des maisons natale et familiale de Louis Pasteur. — Proposition de résolution de M. Barthélémy..... p. 445

Retour du taux de la taxe intérieure sur les carburants au taux fixé par la loi du 6 janvier 1948. — Proposition de loi de M. Michel.. p. 446

Modification de l'article 5 du décret n° 48-1422 du 16 septembre 1948 relatif à l'établissement des lignes de cabines téléphoniques rurales. — Proposition de loi de M. Michel. p. 446

Précision par le Gouvernement que le supplément de subvention de 25 millions porté au chapitre 407, paragraphe B, du budget de l'éducation nationale est bien destiné à maintenir au taux perçu au 1er janvier 1948 l'ensemble des redevances mensuelles dues par les étudiants locataires de fondations de la cité universitaire de Paris. — Proposition de résolution de Mme Charbonnel..... p. 446

Exonération des vieux travailleurs et économiquement faibles de la majoration de 10 p. 100 incluse dans l'article 8 de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948. — Proposition de loi de M. Croizat..... p. 446

Complément à l'article 31 de la loi du 6 janvier 1948 concernant les dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948. — Proposition de loi de M. Mouton..... p. 447

Modification de l'article 9 de la loi n° 48-1973 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens. — Proposition de loi de M. Monin..... p. 447

Rétablissement du bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 au profit des organisations de jeunesse et de plein air. — Proposition de résolution de M. Philippe Farine..... p. 447

Accord aux mères de famille salariées de facilités de congé le jour de la fête des mères. — Proposition de résolution de Mme Francine Lefebvre ..... p. 448

Revision de certaines rentes viagères constituées entre particuliers. — Rapport par M. Delahoutre..... p. 448

Feuille 15.

Revision de certaines rentes viagères constituées entre particuliers. — Rapport par M. Delahoutre (*suite*)..... p. 449

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre et Miquelon. — Projet de loi..... p. 451

Abattement de zones de salaires. — Rapport par M. Gérard Duprat... p. 451

Ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses militaires pour les mois de mars et avril 1949. — Avis..... p. 452

Institution à titre provisoire d'un code du travail dans les territoires d'outre-mer. — Avis..... p. 453

Amnistie des responsables syndicaux fermiers et métayers et des membres assesseurs aux tribunaux paritaires. — Proposition de loi de M. Juge..... p. 466

Dotation des facteurs et agents techniques des postes, télégraphes et téléphones de tenues et vêtements de travail. — Proposition de résolution de M. Barthélémy. p. 466

Réalisation immédiate de la péréquation des pensions. — Propositions de résolution de M. Rincent..... p. 467

Personnel des pompes funèbres. — *Cessation de la grève du personnel et accord aux revendications.* — Proposition de résolution de M. Albert Petit..... p. 467

Accord d'office de la médaille d'argent aux instituteurs et institutrices titulaires de la médaille de bronze ayant exercé vingt-cinq années consécutives dans une même commune de moins de 1.000 habitants, au moment de leur admission à la retraite. — Proposition de loi de M. Jean-Paul-David ..... p. 468

Prolongation de la limite d'âge prévue pour le versement des allocations familiales en cas d'études post-scolaires. — Proposition de résolution de M. Frédéric Dupont.... p. 468

Relèvement du taux de l'assistance à domicile versée aux vieillards, infirmes et incurables en application de la loi du 14 juillet 1905. — Proposition de loi de M. Augustin Laurent ..... p 468

Bénéfice au profit de certains travailleurs indépendants de l'exonération des cotisations aux caisses d'allocations familiales. — Proposition de loi de M. Augustin Laurent ..... p. 468

Déclaration de la neutralité de la France tant que ne seront pas réalisées les conditions de véritable sécurité collective. — Proposition de résolution de M. Paul Boulet ..... p. 469

Modification de l'article 2 de la loi n° 48-1921 du 21 décembre 1948 tendant à simplifier la procédure de vote du budget général de l'exercice 1949 et relative aux économies budgétaires et de l'article 14 de la loi n° 48-1973 du 31 décembre 1948 portant fixation pour l'exercice 1949 des maxima des dépenses publiques et évaluation des voies et moyens. — Projet de loi..... p. 469

Autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le mois de mars 1949. — Projet de loi... p. 469

Détermination des ayants droit aux prestations d'assurances maladies. — Proposition de loi de M. Duquesne ..... p. 470

Réalisation d'un programme de congélation de viande afin d'amener la stabilité des prix intérieurs et à préparer une exportation raisonnée. — Proposition de résolution de M. Mauroux..... p. 470

Modification de l'article 10 de la loi du 22 août 1946 relative à la détermination en matière de prestations familiales des enfants à charge. — Proposition de loi de M. Duquesne ..... p. 470

Extension aux étudiants de certaines dispositions du régime de sécurité sociale aux élèves infirmières et assistantes sociales. — Proposition de résolution de Mlle Dienesch ..... p. 470

Modification du prix auquel le Gouvernement achète les monnaies étrangères provenant de l'exportation de marchandises. — Proposition de résolution de M. Livry-Level ..... p. 470

Retour à la semaine de quarante heures et modification du mode de calcul du minimum vital. — Proposition de loi de M. Gérard Duprat ..... p. 471

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (cyclone de la Nouvelle-Calédonie). — Avis..... p. 471

Demandes en autorisations de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapports par M. Juge. p. 471

Complément à l'article 14 du règlement en vue de décider le renvoi de tous les projets et propositions concernant la télévision à l'examen de la commission de la presse. — Rapport par Mme Peyroles ..... p. 471

Modification de l'article 30 de la loi du 21 mars 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier. — Rapport par M. René Pleven..... p. 472

Application des articles 7 et 16 de l'ordonnance n° 45-770 du 21 avril 1945 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle et de l'article 6 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Rapport par M. Lareppe ..... p. 472

Activité de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte pendant l'année 1948. — Rapport d'information par M. René Pleven..... p. 473

Exercice de l'art dentaire par les candidats alsaciens et lorrains bénéficiaires des décrets des 20 mai 1946 et 2 janvier 1947. — Rapport par Mlle Weber..... p. 473

Création au bénéfice des économiquement faibles d'une carte officielle leur permettant d'obtenir du pain, du charbon, de la viande, des produits pharmaceutiques et des facilités de transport et de bénéficier sans contestation des avantages qui leur sont déjà accordés. — Rapport par M. Jean Cayeux... p. 474

Payement intégral de la prime de 2.300 F à l'hectare de blé. — Proposition de résolution de M. Waldeck-Rochet ..... p. 475

Mise à la disposition des facteurs ruraux de bicyclettes à moteur auxiliaire. — Rapport par M. Barthélémy ..... p. 475

Création d'une assemblée représentative territoriale élue en Cochinchine. — Rapport par M. Juglas.. p. 475

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Marcel Cartier ..... p. 746

Mise à la disposition du ministre de l'éducation nationale d'un contingent exceptionnel de rosettes d'officier de l'instruction publique et de palmes d'officier d'académie pour récompenser les prisonniers de guerre, déportés et internés qui ont, au cours de leur captivité, rendu des services à l'éducation nationale. — Rapport supplémentaire par M. Philippe Farine ..... p. 476

Stricte application du code de la route. — Rapport par M. Livry-Level.... p. 477

Création dans le bassin de la Ciotat d'un port abri destiné à protéger la flottille de pêche contre les tempêtes. — Rapport par M Bianchini ..... p. 477

Baux à loyer de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal détruits par suite d'actes de guerre. — Avis..... p. 477

Etablissement de servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques. — Avis..... p. 478

Reconnaissance de la coopération dans le commerce de détail et organisation de son statut. — Avis..... p. 478

Modification de l'article 43 de la loi du 21 avril 1810 concernant les mines, minières et carrières. — Avis ..... p. 479

Etablissement de servitudes dans l'intérêt des transmissions radioélectriques. — Avis..... p. 479

Autorisation de dépenses d'investissement (reconstruction, modernisation et équipement) pour le mois de mars 1949. — Rapport par M. René Pleven..... p. 479

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948. — *Ratification de décrets.* — Projet de loi..... p. 480

Feuille 16.

Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1948. — *Ratification de décrets.* — Projet de loi (*suite*)..... p. 481

Organisation d'un office de l'exportation agricole. — Proposition de résolution de M. Félix..... p. 504

Dégrèvement des carburants agricoles des droits de douane. — Proposition de loi de M. Félix..... ..... p. 505

Extension à la deuxième naissance et aux suivantes du bénéfice d'allocations de maternité accordées à la première naissance sans aucune condition quand la mère a moins de vingt-cinq ans. — Proposition de loi de M. Barel..... p. 505

Exercice et organisation de la profession d'architecte. — Avis..... p. 505

Participation du ministère de l'éducation nationale aux frais d'organisation d'une exposition de la Résistance. — Projet de loi..... p. 505

Accord de la franchise postale aux jeunes soldats accomplissant leur service militaire. — Proposition de résolution de M. Dixmier.... p. 506

Demande en autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée. — Rapport, par M. Signor.. p. 506

Réintégration des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires révoqués, mis à la retraite d'office, licenciés ou rétrogradés. — Rapport, par M. Borra..... p. 506

Augmentation des contingents d'essence attribués aux prioritaires et aux artisans. — *Rétablissement d'une ristourne sur le prix de l'essence en faveur des artisans du taxi.* — *Accord aux voyageurs, représentants et placiers de l'industrie et du commerce d'une attribution de 150 litres d'essence par mois.* — Rapport, par M. Finet..... p. 507

Régularisation de l'état civil des déportés étrangers résidant en France avant 1939, non rentrés. — Proposition de loi de M. Darou..... p. 508

Autorisation pour les contribuables qui n'ont pas souscrit à l'emprunt libératoire du prélèvement d'y souscrire sous réserve de souscrire simultanément et pour une somme double à un emprunt d'équipement rural ou à un emprunt émis par un groupement de sinistrés. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard..... p. 508

Précision des conditions d'application de l'article 5 de la loi n° 48-1477 du 24 septembre 1948 instituant des ressources exceptionnelles. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard ..... p. 508

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale. — Rapport, par M. Doyen..... p. 508

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale. — Rapport, par M. Pronteau..... p. 508

Demandes en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale. — Rapport, par M. Girardot..... p. 508

Acquisition du centre national de la pénicilline par le centre national de la transfusion sanguine. — *Création de la société des produits biochimiques.* — Rapport supplémentaire, par M. Segelle.. p. 509

Réparation des dommages physiques subis par les jeunes travailleurs provenant de l'organisation dite « chantiers de jeunesse » par le fait ou à l'occasion de leur service dans les formations encadrées du ministère de la production industrielle. — Rapport, par M. Mouchet..... p. 509

Dérogation aux dispositions de l'article 64 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 sur la réforme des pensions civiles et militaires en ce qui concerne les droits reconnus par l'article 32 à chaque orphelin atteint d'une maladie incurable ou d'une infirmité le rendant inapte à tout travail rémunéré. — Rapport, par M. Mouchet..... p. 510

Réalisation immédiate de la péréquation des pensions. — Rapport, par M. Durroux..... p. 510

Attribution aux économiquement faibles d'un billet annuel délivré au taux des billets de « congés payés ». — Proposition de loi de M. Temple..... p. 510

Abattement à la base forfaitaire de 350.000 F pour l'application de l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948 relatif à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. — Rapport supplémentaire, par M. Charles Barangé.... .... p. 511

Augmentation des attributions d'essence aux médecins et aux voyageurs, représentants et placiers. — Proposition de résolution de M. Bouxom..... p. 511

Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers. — Avis, par M. Duforest..... p. 511

Inhumation du général d'armée Giraud dans l'hôtel national des Invalides et ouverture de crédits pour ses funérailles nationales. — Projet de loi..... p. 511

Création d'une assemblée représentative territoriale élue en Cochinchine. — Avis..... p. 512

Accord de la franchise postale pour les lettres et colis adressés par les vieux travailleurs salariés et les économiquement faibles à leurs enfants, petits-enfants se trouvant sous les drapeaux. — Avis, par M. Morand..... p. 512

Ratification de la convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce adoptée par la conférence internationale du travail à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947. — Projet de loi..... p. 512

Feuille 17.

Ratification de la convention n° 81 concernant l'inspection du travail dans l'industrie et le commerce adoptée par la conférence internationale du travail à Genève du 19 juin au 11 juillet 1947. — Projet de loi (*suite*)..... p. 513

Augmentation du principal fictif de la contribution mobilière du département des Alpes-Maritimes. — Projet de loi..... p. 516

Réforme du registre de commerce. — Avis ..... p. 516

Cessation des activités des exploitations de l'électricité et du gaz en ce qui concerne les installations intérieures et les appareils ménagers. — Proposition de résolution de M. Louvel..... p. 516

Accord aux bénéficiaires de l'allocation aux vieux travailleurs salariés d'une indemnité temporaire au titre de la loi du 13 septembre 1946 d'un voyage gratuit par an en chemin de fer sans limitation de parcours sur tout le territoire métropolitain. — Proposition de loi de M. Croizat..... p. 517

Admission au bénéfice de la législation du travail dans les mines du personnel des exploitations souterraines de pierre à ciment. — Proposition de loi de M. Garavel..... p. 517

Harmonisation des dispositions de la loi du 18 mars 1946 sur le statut des laboratoires d'analyse et de ces textes d'application avec le décret du 17 avril 1943. — Proposition de résolution de M. Regaudie ..... p. 517

Abrogation des articles 52 à 59 de l'ordonnance du 13 avril 1943 modifiant et complétant la législation applicable en Algérie au domaine de l'Etat et de l'Algérie et au domaine public national. — Proposition de loi de M. Rabier..... p. 518

Application à l'Algérie de la loi n° 46-2368 du 26 octobre 1946 sur les emplois réservés. — Proposition de résolution de M. Rabier.. p. 518

Réquisition de certaines entreprises en cas de lock-out. — Proposition de loi de Mme Duvernois..... p. 519

Cessation du scandaleux marché noir sur l'essence. — Proposition de résolution de M. Desjardins.... p. 519

Accord aux contribuables des communes classées comme station d'été, climatique, balnéaire ou thermale d'un sursis aux poursuites et pénalités en matière fiscale jusqu'au 15 octobre 1949. — Proposition de résolution de M. Guy Petit ..... p. 519

Maintien intégral des versements mensuels d'attente dans le traitement du personnel de l'Université et de la magistrature. — Proposition de résolution de Mlle Dienesch... p. 519

Ratification de l'accord résultant des lettres échangées le 17 mai 1948 entre les représentants de la France et de l'Italie assurant provisoirement aux ressortissants de chacun des deux pays sur le territoire de l'autre, le régime du traitement de la nation la plus favorisée en matière d'établissement. — Projet de loi..... p. 520

Financement et exécution du plan de reconstruction, d'équipement et de modernisation de l'Indochine. — Proposition de loi de M. René Capitant ..... p. 521

Interprétation des termes des articles 34, 39, 45, 46 et 92 du règlement sur la possibilité de renvoyer à la suite une interpellation dont la discussion générale est en cours. — Proposition de résolution de M. René Capitant .. p. 521

Réduction à deux ans de la durée du séjour colonial des militaires métropolitains en service dans les différents territoires de l'Afrique noire. — Proposition de résolution de M. Malbrant..... p. 522

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (subvention au budget local du territoire de Saint-Pierre et Miquelon. — Rapport par M. André Burlot..... p. 522

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Alphonse Denis ..... p. 522

Brevet d'invention intéressant la défense nationale. — Rapport par M. Palewski..... p. 522

Conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat. — Réintégration des déportés et internés de la Résistance ou politiques et des veuves de guerre ayant charge d'enfants, licenciés avant le 22 juillet 1948. — Proposition de loi de M. Xavier Bouvier ..... p. 524

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport de M. Boutavant. p. 524

Demandes en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport supplémentaire de M. Pronteau..... ..... p. 524

Complément aux articles 20 et 78 de la loi du 1er septembre 1948 pour préciser certaines conditions du droit de reprise et permettre aux Français appelés à travailler hors de la métropole et à y revenir périodiquement de sous-louer dans certaines conditions, pendant leur absence, l'appartement dont ils sont locataires en France. — Proposition de loi de M. Malbrant... p. 524

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 525

Autonomie administrative et financière des Comores. — Proposition de loi de M. Said Mohamed Cheikh.. p. 525

Demandes en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée. — Rapport par M. Finet.... p. 526

Construction de maisons pour familles nombreuses. — Proposition de loi de M. Jacques Bardoux..... p. 526

Modification du taux du salaire de base servant au calcul des prestations familiales dues aux employeurs et travailleurs indépendants du régime non agricole. — Proposition de loi de M. Bacon..... p. 526

Respect de l'article 105 de la Constitution de la République française. — Proposition de résolution de résolution de M. Robert Ballanger. p. 526

Congés payés des jeunes travailleurs. — Proposition de loi de M. Besset.. p. 527

Confirmation de l'application de l'article 31 du livre 1er du code du travail sur les conventions collectives aux offices publics ou ministériels. — Proposition de loi de M. Gazier..... p. 527

Exonération du droit de timbre de la carte d'identité des voyageurs de commerce. — Proposition de loi de M. Noguères..... p. 527

Détermination de l'appellation « imprimés » en matière de tarifs postaux. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David..... p. 528

Modification des articles 66 et 67 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale. — Proposition de résolution de M. Degoutte..... p. 528

Appel des jeunes gens sous les drapeaux. — Rapport par M. André Monteil ..... p. 528

Intégration des militaires dans l'organisation générale de la sécurité sociale. — Rapport par M. Billat.... p. 529

Application à l'Algérie de la loi n° 48-1309 du 25 août 1948 permettant la revision de certains baux. — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne... p. 530

Extension à l'Algérie des dispositions de fond de la loi du 1er septembre 1948 réglant les rapports entre bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel. — Refus d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne..... p. 531

Modification de l'article 38 de la loi du 29 juillet 1881. — Projet de loi... p. 535

Nullité de la loi du 26 juin 1941 et institution du certificat d'aptitude à la profession d'avocat. — Projet de loi ..... p. 535

Nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par des événements de guerre. — Projet de loi..... p. 535

Modification de l'article 33 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. — Projet de loi..... p. 537

Institution d'une aide financière au profit des personnes définies à l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 en vue de leur permettre de couvrir leurs dépenses de déménagement et de réinstallation. — Projet de loi..... p. 538

Réduction des délais dans lesquels pourront être judiciairement déclarés certains décès en Indochine. — Projet de loi..... p. 538

Absence, présomption de décès et établissement de certains actes de décès en Indochine. — Projet de loi ..... p. 539

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 539

Complément à l'article 9 ter de la loi n° 808 du 12 mars 1948 instituant un prélèvement exceptionnel et modification de ladite loi. — Proposition de loi de Mme Ginollin. p. 539

Accord d'un délai supplémentaire aux assujettis au prélèvement exceptionnel pour demander la remise ou la modération de leur imposition. — Proposition de loi de M. Barrot..... p. 539

Report au 30 avril 1949 du délai de déclaration des bénéfices industriels et commerciaux des entreprises ayant terminé leur exercice avant le 31 décembre 1948 et qui, désirant procéder à la revision du bilan de 1948, auront avisé l'inspecteur des contributions directes de leur intention avant le 10 avril 1949. — Proposition de résolution de M. Eugène Rigal..... p. 540

Attribution d'un crédit au département du Morbihan afin d'indemniser les victimes des dégâts causés par la tempête des 30 et 31 décembre 1948. — Proposition de résolution de M. Guiguen..... p. 540

Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée ..... p. 540

Réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat tributaires de la loi du 21 mars 1928 et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme. — Projet de loi..... p. 540

Cessation immédiate de toute importation de poissons. — Proposition de résolution de M. Guiguen..... p. 541

Modification et complément à l'article 8 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. — Rapport par M. Louvel. p. 541

Feuille 18.

Modification et complément à l'article 8 de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz. — Rapport par M. Louvel (*suite*)..... p. 545

Répression des agressions à main armée. — Proposition de loi de M. Louis Rollin..... p. 546

Modification du nom patronymique et du prénom. — Francisation du nom patronymique et du prénom des étrangers. — Rapport par M. Dominjon..... p. 547

Modification des articles 9, 16 et 50 du code d'instruction criminelle relatif aux officiers de police judiciaire. — Rapport par M. Dominjon ..... p. 547

Alcooliques socialement dangereux. — Avis par M. Dominjon..... p. 547

Accord aux orphelins de guerre dont le père et la mère sont décédés d'une pension au taux fixé par l'article 15 de la loi du 27 février 1948. — Proposition de loi de Mme Péri..... p. 549

Création de centres de rééducation fonctionnelle et professionnelle en faveur des grands mutilés de guerre. — Proposition de loi de M. Touchard..... p. 549

Demandes en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée. — Rapports par M. Juge.... p. 549

Répartition de l'abattement global opéré sur le budget des finances par la loi n° 48-1902 du 31 décembre 1948. — Rapport supplémentaire par M. Charles Barangé..... p. 549

Mesures nécessaires pour obtenir une indemnité compensatrice du travail effectué par les déportés résistants et politiques pour le compte des particuliers et des institutions publiques ou privées de l'Etat allemand et réalisation de l'internationalisation des principaux camps de concentration d'Allemagne. — Proposition de résolution de M. Emile-Louis Lambert..... p. 550

Répression des abus de la vente « à la sauvette ». — Proposition de loi de M. Joseph Denais..... p. 550

Remboursement par priorité des pertes matérielles de toute nature subies par les déportés et internés de la Résistance. — Proposition de résolution de M. Emile-Louis Lambert ..... p. 550

Reclassement de la totalité du personnel du centre national de la pénicilline. — Proposition de résolution de M. Arthaud..... p. 551

Généralisation du caractère comminatoire aux astreintes fixées par les tribunaux en matière d'expulsion. — Proposition de loi de M. Courant ..... p. 551

Ouverture de crédits au budget de la France d'outre-mer (cyclone de la Nouvelle-Calédonie). — Rapport par M. Burlot..... p. 551

Complément à l'article 71 du code disciplinaire et pénal de la marine marchande (loi du 17 décembre 1926). — Proposition de loi de M. Binot..... p. 551

Report au 30 avril 1949 du délai de déclaration des bénéfices industriels et commerciaux des entreprises ayant terminé leur exercice avant le 31 décembre 1948 et qui, désirant procéder à la revision du bilan de 1948, auront avisé l'inspecteur des contributions directes de leur intention avant le 10 avril 1949. — Rapport par M. Charles Barangé ..... p. 552

Abrogation de l'article 3 de l'ordonnance n° 45-179 du 5 février 1945 mettant en vigueur la procédure du référé dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Rapport par M. Wasmer. p. 552

Retour à la semaine de quarante-huit heures. — Rapport par M. Gérard Duprat ..... p. 553

Fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1949. — Projet de loi..... p. 553

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 17 septembre 1949 relatif à l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs techniques, chefs de travaux, et de chargées de travaux pratiques d'enseignement ménager, dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 14 de la loi du 14 septembre 1948;

Vu le décret du 13 février 1903 modifié portant règlement des écoles nationales professionnelles;

Vu le décret du 12 juillet 1921 modifié portant règlement des collèges techniques;

Vu l'arrêté du 11 mars 1921 modifié portant règlement du certificat d'aptitude à l'enseignement pratique, section chef de travaux, dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques de jeunes gens;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1947 relatif aux conditions de recrutement des chargées de travaux pratiques d'enseignement ménager dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques,

Décrète:

Art. 1er. — Des concours, dont les dates seront fixées par des arrêtés ultérieurs du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, seront ouverts en 1949, pour les recrutements suivants de professeurs techniques et chargées de travaux pratiques:

Professeurs techniques, chefs des travaux dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes gens: 13 postes.

Professeurs techniques, chefs de travaux dans les écoles nationales professionnelles et les collèges techniques de jeunes filles: 2 postes.

Chargées de travaux pratiques d'enseignement ménager dans les écoles nationales professionnelles et collèges techniques: 7 postes.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et le secrétaire d'Etat aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques par intérim:

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret du 17 septembre 1949 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de reviseurs stagiaires à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (architecture).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'éducation nationale, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative) et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu le décret du 15 février 1930, modifié par le décret du 12 août 1931, relatif au recrutement des fonctionnaires de l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu la loi du 14 septembre 1948 portant aménagement pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947, notamment son article 14;

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture d'un concours pour l'emploi de reviseur stagiaire à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale (architecture).

Le nombre des places mises au concours est fixé à 17.

Art. 2. — Pourront prendre part au concours après avoir obtenu l'agrément du ministre de l'éducation nationale:

a) Les candidats âgés de moins de trente ans le jour de l'ouverture des épreuves; cette limite d'âge est reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs, civils et militaires, ouvrant droit à une pension de retraite;

b) Les calculateurs principaux et calculateurs appartenant à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Art. 3. — Les épreuves commenceront le 9 janvier 1950 et le registre d'inscription sera clos le 9 décembre 1949.

Art. 4. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 septembre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques par intérim:

Le ministre de l'éducation nationale,
YVON DELBOS.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Décret autorisant l'ouverture d'un concours pour l'admission au poste d'architecte des bâtiments de France, chef d'agence pour l'entretien des bâtiments civils et palais nationaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 octobre 1949:

Page 10307, 2e colonne, article 1er, 63e et 64e ligne, au lieu de: « le nombre des places mises au concours est fixé à trois... », lire: « le nombre des places mises au concours est fixé à deux... ».

Même page, même colonne, article 3, 82e ligne, au lieu de: « avant le 15 septembre 1949 », lire: « avant le 15 décembre 1949 ».

Délégation de signature.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu la loi du 20 septembre 1948, article 67;

Vu la circulaire du ministère des finances n° 853 B/6 du 26 juillet 1949 relative à l'application de la loi n° 48-1150 du 20 septembre 1948 portant réforme des pensions civiles et militaires,

Arrête:

Article unique. — M. le recteur de l'académie de Strasbourg reçoit, dans les conditions fixées par la circulaire du 26 juillet 1949, la délégation de signature pour l'établissement des arrêtés interministériels de concession des pensions du régime local d'Alsace-Lorraine.

Fait à Paris, le 11 octobre 1949.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON BROUART.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 21 septembre 1949 portant témoignage de la Reconnaissance française, pour faits de résistance.

Par décret en date du 21 septembre 1949, la médaille de la Reconnaissance française est décernée, pour faits de résistance, aux personnes dont les noms suivent:

Médaille de vermeil.

(A titre posthume.)

M. Menciere (Pierre), à Rochefort (Charente-Maritime).

M. Oswald (Alphonse), 106, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Médaille de vermeil.

M. Bata (Pierre), 49, rue du Roulage, à Vannes (Morbihan).

M. Bodiguel (Jean), à la Roche-Bernard (Morbihan).

M. Bigorgne (Ambroise), 14, rue Albert-Ier, à Vannes (Morbihan).

M. Godest (Constant), à Sainte-Sabine (Sarthe).

M. Le Ridour (Eugène), quartier Clisson, à Pontivy (Morbihan).

M. de Lignières (François), château de Callac, commune de Plumelec (Morbihan).

M. Ressort (Edouard), vice-consul de France à Athènes (Grèce).

Médaille d'argent.

(A titre posthume.)

M. Braillon (Jean), à Bruilles-les-Marchiennes (Nord).

M. Colson (Lucien), à Ochey (Meurthe-et-Moselle).

M. Gerbaud (Eugène), 63, rue de l'Arsenal, à Rochefort (Charente-Maritime).

M. Guerineau (Georges), 97 *ter*, rue Emile-Zola, à Rochefort (Charente-Maritime).

M. Lepie (Maurice), à Pont-l'Abbé-d'Arnoult (Charente-Maritime).

M. Lericq (Gustave), 25, rue Jules-Fostié, à Ronchin (Nord).

M. Mangot (Antoine), 21, rue E.-Combes, à Rochefort (Charente-Maritime).

M. Masson (Pierre), à Ochey (Meurthe-et-Moselle).

Médaille d'argent.

M. l'abbé Barthel (Aloyse), curé de Bertrange (Moselle).

M. Bonnec (Pierre), à Groix-Kerlobras (Morbihan).

M. Bonnemason (Jean), place Thiers, à Oloron (Basses-Pyrénées).

Mme Bouile (Lucienne), 15, rue du Champ-de-Mars, à Paris (7e).

Mme Bourgeois (Georgette), à Dierrey-Saint-Julien (Aube).

M. Bourgeois (Maurice), à Dierrey-Saint-Julien (Aube).

M. Buffet (Maurice), 12, rue Joseph-Le Brix, à Vannes (Morbihan).

M. Carli (Charles), 3, rue Lyauté, à Paris (16e).

Mlle Cazajus (Adrienne), professeur au lycée Fénelon, à Lille (Nord).

M. Grassat (René), 48, rue Jean-Jaurès, à Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

Mme Daville (Julienne), 13, rue Pasteur, à Besançon (Doubs).

M. Dehant (Jean), 10, rue des Clématites, à Pompey (Meurthe-et-Moselle).

M. Delvallée (René), directeur d'école, à Maubeuge-sous-Bois (Nord).

M. l'abbé Derat (Georges), presbytère d'Avermes (Allier).

M. Dirmann (Martial), 8, rue de l'Atrie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mme Dufour (Eglantine), 6, rue Saint-Fiacre, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Etienne (Joseph), « au Bois-du-Gué » en Saint-Servan-sur-Oust (Morbihan).

M. Fonson (Albert), « Ker-Lorel » en Groix (Morbihan).

Mlle Fournery (Suzanne), 10, rue Vavin, à Paris.

M. Gueran (Louis), école des mutilés, à Ploërmel (Morbihan).

Mlle Guiguesson (Blanche), à Lusigny-sur-Barse (Aube).

M. Jego (Joseph), « Le Pelhné » en Plumelec (Morbihan).

Mme Larrouture-Degos (Marie), à Saint-Vincent-de-Paul (Landes).

Mme Lavanant (Marie), rue de la Fontaine, à Vannes (Morbihan).

M. Le Corff (Mathurin), village de la Motte-Stoubs, commune de Grand-Champ (Morbihan).

Mlle Lefort (Magdeleine), secrétaire au consulat de France à Lausanne.

Mme de Lignières (Renée), château de Callac, commune de Plumelec (Morbihan).

M. Luits (André), à la Chapelle-Saint-Rémy (Sarthe).

M. Manac'h (Charles), 14, rue de l'Hôpital, à Vannes (Morbihan).

M. Masson (Marcel), à Ochey (Meurthe-et-Moselle).

Mme veuve Mean (Julie), à Dierrey-Saint-Julien (Aube).

Mme Morel (Emilie), 42, rue de Varennes, à Paris.

M. de La Motte de Broons de Vauvert (Robert), 9, rue de Séné, à Vannes (Morbihan).

M. Palanchini (Eugène), 15, rue du Guerre, à Saulnes (Meurthe-et-Moselle).

M. Peuvrier (Lucien), 30, rue des Plantes, à Paris (14e).

M. Remelius (Charles), 16, Grande-Rue, à Blainville-sur-l'Eau (Meurthe-et-Moselle).

Mme Silvain (Marie), « Bilaire » en Vannes (Morbihan).

M. Silvereano (Léon), secrétaire général de la préfecture de l'Aube.

M. Spitz (Aimé), journaliste, 12, rue de Verdun, à Sélestat (Bas-Rhin).

M. Weber (Louis), 34, rue Fabert, à Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Wiltzer (Marcel), préfet du Jura.

Médaille de bronze.

(A titre posthume.)

M. Genevisse (Jean-Pierre), à Plémet (Côtes-du-Nord).

M. Langevin (Louis), avenue Carnot, à Saint-Max (Meurthe-et-Moselle).

M. Laurent (Adrien), à Espalion (Aveyron).

M. Poirot (Marcel), à Ochey (Meurthe-et-Moselle).

M. Urbe (Antonin), à Morières (Vaucluse).

Médaille de bronze.

M. Aribaud (Benjamin), 44, quai Henri-IV, à Paris (4e).

M. Attar (Joseph), 90, rue Balard, à Paris (15e).

M. Baille (Léon), instituteur à Maubeuge (Nord).

M. Baouena (Michaël), adjudant de police à Lome (Togo).

M. Bardine (André), à Rouilly-Saint-Loup (Aube).

M. Beaufort (Charles), à Fontenoy-la-Joute (Meurthe-et-Moselle).

M. Bès (Maurice), 28, boulevard Anatole-France, au Mans (Sarthe).

M. Beslin (Paul), 4, rue Letuaire, à Toulon (Var).

M. Biard (Roland), 4, impasse de la République, à Jarny (Meurthe-et-Moselle).

Mme Bidalle (Marie), à Tethieu (Landes).

M. Riomez (Edmond), instituteur à Maubeuge (Nord).

M. Bois (Henri), instituteur à Condé-sur-Escaut (Nord).

M. Bornert (François), 201, rue du Canal, à Oberschaeffolsheim (Bas-Rhin).

Mme Bourguin (Germaine), 3, rue de Graffigny, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Boury (René), employé des postes, télégraphes et téléphones à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Bouvatier (Raymond), 30, boulevard d'Inkermann, à Neuilly (Seine).

M. Buisson (Jean), route de Mauves, à Tournon (Ardèche).

M. Champagne (Georges), à Ramerupt (Aube).

M. Cossin (Paul), à Barisey-au-Plain (Meurthe-et-Moselle).

M. Cosson (Abel), 11, rue Dominique, à Troyes (Aube).

M. Cosson (Henri), 166, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Courtois (Jacques), à Bouilly (Aube).

Mlle Crepin (Marie-Thérèse), professeur au collège de Tourcoing (Nord).

M. Crinon (Albert), 49 *bis*, avenue Anatole France, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Dabonneville (Arthur), 61, rue Octave-Thiers, à Amiens (Somme).

M. Debacker (Charles), 47, rue d'Angleterre, à Lille (Nord).

M. Declemy (Félix), 34, rue de la République, à Gravelines (Nord).

M. Delhalle (Léon), rue de Paris, à Joinville-le-Pont (Seine).

Mme Desenfant (Solange), institutrice à Saint-Amand (Nord).

M. Dosda (Henri), 1, rue du Commandant-Charcot, à Saint-Max (Meurthe-et-Moselle).

M. Duclos (Raymond), 41, rue Raspail, à Champigny-sur-Marne (Seine).

M. Dumanche (Bernard), rue Pierre-Semard, à Sainte-Savine (Aube).

M. Dumortier (Jean-Baptiste), 41, rue Jules-Simon, à Tourcoing (Nord).

M. Ehrmann (Jean-François), 10, rue Schneider, à Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

M. Fauchez (Fernand), directeur d'école à Eth (Nord).

M. Fonty (Pierre), entrepreneur de travaux publics à Mauriac (Cantal).

Mme Fouche (Lucie), 198, rue du Tilleul, à Tourcoing (Nord).

M. Fouchere (Jacques), chef de station radiogoniométrique à Zémara (Maroc).

M. Fourmaux (Charles), instituteur au collège moderne Jules-Ferry de Douai.

Mme Franc (Alfredine), 6, rue Auguste-Blanqui, à Villetaneuse (Seine).

M. Garre (Joseph), rue Jules-Ferry, à Surgères (Charente-Maritime).

M. Gaugenot (Paul), Moulin de l'Etang, à Einville (Meurthe-et-Moselle).

M. Genevisse (Yves), à Plémet (Côtes-du-Nord).

M. Geoffroy (François), ferme de Mondon, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Gilles (Jean), 7, rue Gevrey, à Vesoul (Haute-Saône).

M. Gobil (René), « Les Trois Feuilles », à Connéré (Sarthe).

M. Goidin (Emile), chirurgien chef de l'hôpital de Corbeil (Seine-et-Oise).

M. Gourdin (Gustave), entrepreneur de travaux publics, rue Nouvelle, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

M. Griette (Henry), à Port-Louis (Morbihan).

Mme Guillemin (Marie), 5, rue Jaillant-Deschainets, à Troyes (Aube).

Mme Guinand (Lucienne), à Bercenay-en-Othe (Aube).

Mlle Havard (Françoise), 83, rue Jouffroy, à Paris (17e).

M. Hennecart (Auguste), instituteur à Jeumont (Nord).

M. Henry (Jean), à Barisey-au-Plain (Meurthe-et-Moselle).

Mlle Herlet (Anne-Marie), à Crion (Meurthe-et-Moselle).

M. Hosselet (Irénée), à Saint-Clément (Meurthe-et-Moselle).

Mme Huguenel (Anne-Marie), 47, rue Sainte-Anne, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Imholz (René), 31, avenue de la Gare, à Beauchamp (Seine-et-Oise).

M. Jacquot (Raymond), 16, rue des Dominicains, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Kremer (Michel), 26 *bis*, rue de Malzeville, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Me Labat (Camille), avocat, 20, rue Cazade, à Dax (Landes).

Mme Lahalle (Louise), 30, rue Gambetta, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Mme Langlade (Françoise), 111, quai Pierre-Seize, à Lyon (5e).

M. Langlais (Clément), à Saint-Celerin (Sarthe).

M. Latouche (Robert), instituteur, à Hautmont (Nord).

Mme Launay (Marguerite), 22, rue Traversière, à Troyes (Aube).

M. Laurent (Maurice), 15, rue du 26-Août, à Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise).

M. Le Blevenec (Henry), 1, place Joseph-Le Brix, à Vannes (Morbihan).

M. Lecat (Jean), docteur en médecine, 7, villa Gloriette, à Pierrefitte (Seine).

M. Leclerc (Fernand), rue de l'Hôtel-de-Ville, à Fronard (Meurthe-et-Moselle).

M. Lecocq (René), professeur au collège moderne de Tourcoing (Nord).

Mlle Ledent (Madeleine), institutrice, à Lécluse (Nord).

M. Le Drogo (Ferdinand), 7, impasse Guyot-Jomart, à Vannes (Morbihan).

M. Le Gal (Paul), à Ferel (Morbihan).

M. Legendre (André), 52, rue Eugène-Hugo, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Lemaire (Maurice), 42, rue Palissot, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mme Lenain (Madeleine), directrice d'école maternelle, à Lille (Nord).

Mme Léonard (Anne), 31, rue des Roses, à Uckange (Moselle).

Mme Le Pallec (Marie-Anne), concierge à l'hôpital militaire 33, à Vannes.

M. Lobin (Charles), instituteur à Acquigny (Eure).

M. Lorichon (René), 59 *bis*, avenue Gallieni, à Sainte-Savine (Aube).

M. Luits (Paul), à la Chapelle-Saint-Rémy (Sarthe).

M. Mailhe (Pierre), « Le Pesqué », à Orthez (Landes).

M. Malraison (Pierre), docteur en médecine, 8, rue de la Commanderie, à Nancy.

Mme Mangenet (Denise), à Einville (Meurthe-et-Moselle).

M. Manser (Marcel), 1, rue de la Mission, à Troyes (Aube).

M. Many (Marlial), à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Marchal (Henri), Rond-Point du Viray, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Marcel (Henri), rue de l'Hôtel-de-Ville, à Frouard (Meurthe-et-Moselle).

M. Maufroy (Yves), à Vaucogne (Aube).

M. Mencière (André), docteur en médecine, à Rochefort (Charente-Maritime).

M. Mestail (Achille), à la Chapelle-Saint-Rémy (Sarthe).

M. Mineaud (Robert), à Torxé (Charente-Maritime).

M. Morvillier (Jacques), 44, rue Pelleport, à Paris (20e).

Mme de La Motte de Broons de Vauvert (Magdeleine), 9, rue de Séné, à Vannes.

M. Nio (Fernand), instituteur à Douai.

M. Peraldi (Raoul), à Buzançais (Indre).

M. Perceval (Aimé), place de l'Hôtel-de-Ville, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

M. Pierre (Joseph), quartier des Allondières, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

M. Pinard (Maurice), instituteur, 21, rue du Docteur-Chanoine, à Vernon (Eure).

M. Poncelet (Roger), rue des Dominicains, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Prieur (André), à Villehardouin (Aube).

M. l'abbé Puts-Sarthoulet (Jean-François), curé de Navailles-Angos (Landes).

M. Ratel (Charles), 21, rue de Graffigny, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Ravier (Marcel), instituteur, à Fixin (Côte-d'Or).

M. Régent (Pierre), « La Chaussée » en Saint-Vincent-sur-Oust (Morbihan).

M. Regisser (Joseph), garde forestier, à Scherwiller (Bas-Rhin).

Mme Reisacher (Joséphine), 67, rue de la Ferme-Falk, à Haguenau (Bas-Rhin).

Mme Remelius (Simone), 11, avenue Pierre-Semard, à Blainville-sur-l'Eau (Meurthe-et-Moselle).

M. Remy (Marie-Paul), 17, rue des Frères-Voirin, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Renneçon (Henri), rue Bonne-Fontaine, à Quiberon (Morbihan).

M. Royant (François) « Toultreing Conveau » en Gourin (Morbihan).

M. Ruhlmann (Paul), 2, rue de la Paix, à Selestat (Bas-Rhin).

M. Saint-Martin (Paul), à l'Honor-de-Cos (Tarn-et-Garonne).

Mme Schmitt (Renée), institutrice, à Fort-Mardyck (Nord).

M. Schnell (Eugène), place Nationale, à Frouard (Meurthe-et-Moselle).

Mme Schoff (Marie-Thérèse), château de Longchamp, à Lent (Ain).

M. Servent (Maurice), 21, rue du Colonel-Moll, à Paris (17e).

M. Servent (René), 21, rue du Colonel-Moll, à Paris (17e).

M. l'abbé Sol (François), aumônier de l'hôpital mixte de Pau (Basses-Pyrénées).

M. l'abbé Stutzmann (Alphonse), aumônier au gouvernement militaire de la Sarre.

M. Surmely (Roger), à Brevonnes (Aube).

M. Theale (Léon), secrétaire de mairie, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

Mme Thomas (Lucienne), professeur au lycée Jules-Simon, à Vannes (Morbihan).

Mme Thourault (Henriette), rive gauche du canal, à Troyes (Aube).

M. Trihoreau (André), à la Chapelle-Saint-Remy (Sarthe).

M. Vallat (Henri), 16, rue de Serre, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Varloteau (Léon), 24, rue Mazelle, à Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

Mme Velay (Thérèse), à Tournon-Saint-Martin (Indre).

Mme Vigneulle (Catherine), route de Metz, à Richemont (Moselle).

M. Woerther (Laurent), 11, rue de Rosheim, à Schiltigheim (Bas-Rhin).

Une lettre de remerciements est adressée à:

M. Aubert (René), 37, rue de la Commanderie, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Auvy (Roland), instituteur, à Précy-Saint-Martin (Aube).

M. Ayoun (Abraham), directeur du casino municipal de Biskra (Algérie).

M. Baehr (Léon), rue du Capitaine-Maréchal, à Toul (Meurthe-et-Moselle).

M. Baille (Marcel), instituteur, à Maubeuge-sous-le-Bois (Nord).

M. Bailly (Alfred), 17, rue du Prince-Charles, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Barathe (Henri), villa « Les Chênes », à Saint-Paul-les-Dax (Landes).

M. Bazart (Octave), à Eply (Meurthe-et-Moselle).

M. Besson (Robert), 21, rue Clemenceau, à Saint-Max (Meurthe-et-Moselle).

M. Bier (Jean), à Uckange (Moselle).

M. Bogaert (Paul), 6, rue Roger-Salengro, à Troyes (Aube).

Mme Boudrot (Suzanne), 49, rue Anne-Fériet, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Bouillard (Gustave), à Avant-lès-Ramerupt (Aube).

Mme Bourachot (Emilie), 82, route de Champigneulles, à Frouard (Meurthe-et-Moselle).

M. l'abbé Briand (Joseph), curé de Clichy-sous-Bois (Seine-et-Oise).

M. Burgard (Georges), rue de la Promenade, à Barr (Bas-Rhin).

M. Buridant (Maurice), à Nogent-sur-Aube (Aube).

M. Calba (Maxime), 5, rue Turinaz, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Calvarin (François), état-major de l'amiral Europe occidentale à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

M. Cayrel (Pierre), 45, rue Louis-Ulbach, à Troyes (Aube).

M. Cazac (Antonin), 13, Petite-Rue Bataille, à Toulouse (Haute-Garonne).

M. Champmartin (Marcel), à Dameleviéres (Meurthe-et-Moselle).

M. Chatron (Charles), 90, cité de la Gare, à Jarny (Meurthe-et-Moselle).

M. Chautrand (Charles), 37, rue Charles-III, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mlle Chauvel (Marie), château de la Moussaye-en-Pléné à Jugon (Côtes-du-Nord).

M. Chevrot (Léon), Grande-Rue, à Saizerais (Meurthe-et-Moselle).

M. Coadic (Pierre), « Kerlaouën » en Roudouallec (Morbihan).

Mlle Collombier (Jacqueline), 12, rue Saint-Dizier, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mme Daul (Geneviève), 7, rue Kant, à Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Delhalle (André), rue de Paris, à Joinville-le-Pont (Seine).

M. Denner (Séraphin), à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle).

M. Didry (Gustave), route de Friauville, à Conflans (Meurthe-et-Moselle).

Mme Dietz (Mélanie), 34, Grande-Rue à Saizerais (Meurthe-et-Moselle).

M. Dietz (Edouard), 34, Grande-Rue, à Saizerais (Meurthe-et-Moselle).

M. Doyotte (André), route Nationale, à Saizerais (Meurthe-et-Moselle).

M. Doyotte (André), 7, place de Croix-de-Fue, à Toul (Meurthe-et-Moselle).

M. Drouin (Jean), Grande-Rue, à Saizerais (Meurthe-et-Moselle).

Mme Duclos (Marceline), 41, rue Raspail, à Champigny-sur-Marne (Seine).

M. Dumont (Maurice), 11 *bis*, rue du Général-Haxo, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Felter (Marcel), à Favières (Meurthe-et-Moselle).

M. Ferry (René), 59, boulevard Lobau, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Frasnetti (Antoine), 34, rue Charles-Courtois, à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle).

M. Garnier (Henry), à Saint-Léger-près-Troyes (Aube).

M. Gauthier (Paul), à Rosières-en-Haye (Meurthe-et-Moselle).

M. Geoffroy (Charles), 15, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Frouard (Meurthe-et-Moselle).

M. Gschwind (Pierre), 12, rue de Rigny, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Guillemin (Marcel), 50, rue Jaillant-Deschainets, à Troyes (Aube).

Mme Guir (Aline), à Uckange (Moselle).

M. Henry (René), docteur en médecine, 53, rue Franklin-Roosevelt, à Nogent-sur-Marne (Seine).

M. Hinzelin (Louis), à Rosières-en-Haye (Meurthe-et-Moselle).

M. Hinzelin (Pierre), à Rosières-en-Haye (Meurthe-et-Moselle).

M. Humbert (Marcel), à Domgermain (Meurthe-et-Moselle).

M. Jacques (Léon), ferme de Remonville, commune d'Einville (Meurthe-et-Moselle).

Mlle Jacquot (Marie-Louise), rue de la République, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Jaouen (Maurice), facteur enregistrant de la Société nationale des chemins de fer français, à la gare de Quiberon (Morbihan).

M. Jeanny (Hubert), 1, rue Saint-Lambert, à Troyes (Aube).

Me Kalis (Robert), avocat à la cour d'appel de Nancy.

M. Krieger (Jean), Parkhaus Kühlweinstrasse, à Völklingen (Sarre).

M. Lafarge (Georges), « La Patte-d'Oie 5, à Mennecy (Seine-et-Oise).

M. Lavigne (Paul), rue Victor-Hugo, à Jarny (Meurthe-et-Moselle).

M. Leleux (Pierre), boulevard d'Haussonville, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Linard (Jean), ferme de Mehon, à Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

Mme Manser (Henriette), 275, faubourg Croncels, à Troyes (Aube).

M. Mergen (Mathias), 1, rue du Marché, à Uckange (Moselle).

M. Meunier (Georges), 48, rue d'Essey, à Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

M. Mirguet (André), à Favières (Meurthe-et-Moselle).

M. Mitjaville (Victor), 91 rue de Toul, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Moutenot (Gaston) 8, place Eugène-Voisin, à Joinville-le-Pont (Seine).

M. Mouzon (Joseph), place des Ecoles, à Dameleviéres (Meurthe-et-Moselle).

Mme Munch (Lucile) à Saizerais (Meurthe-et-Moselle).

M. Navel (Jules) 28, rue Carnot, à Dombasle-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).

M. Niederkorn (Jacques), 34, rue Jeanne-d'Arc, à Uckange (Moselle).

M. Perolle (André), 50, rue Jeanne-d'Arc, à Champigny-sur-Marne (Seine).

Mme Rodot (Eugénie), 33, avenue Montaigne, à Paris (8e).

M. Rohmer (René), 31, avenue de la Libération, à Laxou (Meurthe-et-Moselle).

Mlle Sagard (Bernadette), 29, rue du Pont-Mouja, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Schaeffer (Marcel), 74, rue de la Mairie, à Oberschaeffolsheim (Bas-Rhin).

M. Scherrer (Jules), à Choloy (Meurthe-et-Moselle).

M. Schneider (Edgard), 1, rue Neuve, à Uckange (Moselle),

Mme Sese (Yvette), 6, rue Lisboa, à Biarritz (Basses-Pyrénées).

Mlle Simon (Berthe), 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

Me Temah (Sadoun), huissier à Biskra (Algérie).

M. Vallée (Marc), 1, place Aristide-Briand, à Airaines (Somme).

M. Vincent (Roger), à Veymerange-Colombier (Moselle).

M. Wegerlé (Alfred), à Menilliot (Meurthe-et-Moselle).

M. Zabel (Paul), à Deuxville (Meurthe-et-Moselle).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 49-1360 relatif au payement par virement de compte, par mandats-cartes et par chèques, des dépenses de l'Etat, des collectivités, établissements publics et services concédés métropolitains effectuées en Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 octobre 1949:

Page 10004, 3e colonne, article 4, 4°, 11e ligne, au lieu de: « lui informant », lire: « l'informant ».

Page 10005, 1re colonne, article 9, à partir de la deuxième phrase du premier alinéa:

Au lieu de:

« En ce qui concerne les dépenses de traitements et salaires, le règlement est effectué par chèque barré lorsque le montant net de la somme à percevoir par le créancier est est supérieur à 30.000 F.

« Peuvent également être réglées par chèque barré les dépenses de traitements et de salaires payables par virement de compte »,

Lire:

« Le règlement est effectué par chèque barré lorsque le montant net de la somme à percevoir par le créancier est supérieur à 30.000 F ».

Même page, 2e colonne, article 16, 12e et 13e ligne, au lieu de: « article 4, 2°, du présent décret », lire: « article 4, 3°, du présent décret »; 16e et 17e ligne, au lieu de: « à l'article 4 relatif aux virements de nature », lire: « à l'article 4, 4°, relatif aux virements de même nature »; 3e colonne, article 19, 1re et 2e ligne, au lieu de: « Les chiffres maxima visés aux articles 1er et 9 seront... », lire: « Les chiffres maxima visés aux articles 1er, 9 et 15 seront... ».

Fonctionnement administratif de l'organe liquidateur de la Société nationale de vente des surplus.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 46-1847 du 24 août 1946 créant une société nationale chargée de la liquidation du matériel dit « surplus » acquis par l'Etat;

Vu le décret n° 49-521 du 14 avril 1949 relatif à la liquidation de la Société nationale de vente des surplus,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le fonctionnement de l'organe liquidateur de la Société nationale de vente des surplus est assuré dans les conditions suivantes:

Art. 2. — Le liquidateur assiste aux séances du comité de surveillance sans participer aux votes. Il se retire éventuellement à la demande du comité.

Il reçoit un traitement dont le montant est fixé par décision conjointe du ministère des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques. Il reçoit éventuellement une indemnité de représentation dont le taux est fixé dans les mêmes conditions.

Les membres du comité de surveillance peuvent également recevoir des allocations dont le taux est fixé par le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

Art. 3. — Le comité de surveillance se réunit sur la convocation du président au siège de la société, lequel est transféré au 54 de l'avenue d'Iéna, à Paris (16e), ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation aussi souvent que les intérêts de la liquidation l'exigent et au minimum tous les deux mois.

Les convocations comportent l'ordre du jour de la séance. Sauf le cas d'urgence, elles sont adressées par le président huit jours au moins à l'avance.

Le président est tenu de réunir le comité de surveillance si le liquidateur ou trois au moins des membres le demandent. Il dispose alors d'un délai de huitaine à compter du moment où la demande lui en a été faite pour adresser les convocations.

Art. 4. — Le comité ne peut valablement délibérer que si trois au moins de ses membres assistent à la séance.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante.

Les procès-verbaux des délibérations sont consignés sur un registre spécial; ils sont signés par le président de la séance, par l'un des membres du comité ayant assisté à celle-ci. Les procès-verbaux font mention des membres présents. Ils sont adressés au ministre des finances et des affaires économiques et au secrétaire d'Etat aux affaires économiques dès qu'ils sont devenus définitifs.

Art. 5. — Le liquidateur soumet obligatoirement à l'agrément du comité de surveillance les décisions concernant:

1° Les autorisations de dépenses et les prévisions de recette;

2° L'effectif et la rémunération du personnel;

3° Les achats, et les cessions à un même acquéreur, dont le montant est supérieur à 3 millions de francs;

4° Les marchés de transformation ou de réparation de matériel;

5° Les questions pour lesquelles le contrôleur d'Etat a demandé une délibération spéciale;

6° Les émissions d'obligations et d'emprunts à plus d'un an d'échéance;

7° Les prises de participations dans une entreprise privée;

8° Le placement des fonds disponibles;

9° Les comptes d'exploitation, les comptes de profits et pertes et les bilans de chaque gestion.

Il lui rend compte périodiquement de sa gestion.

En outre, le comité de surveillance:

a) Propose à l'approbation du ministre des finances et des affaires économiques le taux des commissions à allouer à l'organe liquidateur par nature d'opérations;

b) Donne son avis sur toutes les propositions de cessions gratuites.

Art. 6. — Les délibérations du comité de surveillance sont exécutoires si le contrôleur d'Etat, dans les quatre jours qui suivent la séance, ne fait pas opposition notifiée au président et au liquidateur. En cas d'opposition, l'affaire est déférée à la décision des ministres intéressés. Faute d'une réponse dans les quinze jours à compter de la notification de l'opposition, le liquidateur peut passer outre.

Toutefois, est réservée au ministre des finances et des affaires économiques et au secrétaire d'Etat aux affaires économiques l'approbation des décisions ayant reçu l'agrément du comité de surveillance et portant sur les objets suivants:

Rémunération du personnel;

Emission d'obligations et d'emprunts à plus d'un an d'échéance;

Prises de participations dans une entreprise privée;

Comptes d'exploitation, comptes de profits et pertes et bilans.

Les délibérations énumérées ci-dessus deviennent exécutoires de plein droit si la décision des ministres n'a pas été notifiée à l'organe liquidateur dans le mois de la réception du procès-verbal par les ministres intéressés.

Art. 7. — Le liquidateur est habilité, au nom de la société, à:

Signer tous billets à ordre, effets de commerce et autres engagements, délivrer tous chèques et en recevoir, tirer toutes traites, lettres de change, signer tous endossements et avals, recevoir, payer et arrêter tous comptes courants et autres, faire faire tous protêts, dénonciations et comptes de retour, signer tous mandats sur la Banque de France et sur toutes maisons de banque, toucher et recevoir toutes sommes dues à la société à quelque titre que ce soit, tous mandats, chèques, traites, comptes de payements sur tous particuliers et caisses, notamment, sur le Trésor public, l'administration française des postes, la Banque de France, toutes administrations publiques, tous établissements de crédit et toutes banques privées, payer toutes les sommes que la société peut ou pourra devoir à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, de toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer quittances et décharges;

Consentir ou obtenir des ouvertures de crédit, faire ouvrir tous comptes courants pour les besoins et affaires de la liquidation dans tels banques ou établissements de crédit que le mandataire avisera en France et en tous autres pays, y effectuer tous dépôts, se faire délivrer tous carnets de chèques, entendre, débattre, clore et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats, les recevoir ou payer;

Déterminer l'emploi des fonds disponibles et le placement des réserves;

Procéder à toutes acquisitions, aliénations et transferts de valeurs;

Etablir tous ordres de recettes, engager, ordonner et liquider toutes dépenses;

Passer tous actes, contrats, traités ou marchés;

Procéder à toutes acquisitions, ou cessions de matériel, conclure tous achats, ventes et locations d'immeubles, proposer les levées de réquisitions, contracter tous emprunts, avec ou sans hypothèques ou nantissement sur les biens de la société, autoriser tous compromis, transactions, acquiescements, désistements et toutes mainlevées d'inscriptions, de saisies, d'oppositions avant ou après payement;

Intenter et suivre toutes actions judiciaires ou poursuites devant toutes juridictions, tant en demande qu'en défense;

Nommer, licencier, révoquer les employés de la société en tenant compte des conditions fixées par les contrats ou conventions collectives;

Plus généralement, procéder à toutes les opérations conformes à l'objet de la société.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, remplir toutes formalités, élire domicile, substituer toutes personnes dans tout ou partie des présents pouvoirs, les révoquer, en nommer d'autres, et généralement faire le nécessaire.

Art. 8. — Le chef de la comptabilité générale est nommé par le liquidateur avec l'agrément du ministre des finances et des affaires économiques. Il est personnellement et pécuniairement responsable des actes de sa gestion.

Il est chargé, par délégation du liquidateur, de la perception des recettes, du payement des dépenses, de la caisse et du portefeuille. Sa comptabilité est tenue suivant les lois et usages du commerce. Il veille à la conservation des droits et à la rentrée des revenus, créances et autres ressources de la société. Il procède à l'encaissement amiable des créances à recouvrer; en cas d'échec, il en rend compte au liquidateur qui fait donner force exécutoire aux titres de recettes dans les conditions prévues par l'article 2 du décret du 30 octobre 1935 tendant à améliorer et à faciliter le fonctionnement du service du contentieux et de l'agence judiciaire du Trésor. Le chef de la comptabilité générale ne peut surseoir aux

poursuites que sur l'ordre du liquidateur, ordre dont le comité de surveillance doit avoir connaissance à sa plus prochaine séance.

Fait à Paris, le 12 octobre 1949.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Attribution des indemnités revenant aux ayants droit de sociétés nationalisées d'électricité et de gaz dont les titres sont cotés en Bourse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 octobre 1949:

Page 10410, article 1er, paragraphe 1°, 14e ligne, au lieu de: « Compagnie électrique du littoral méditerranéen », lire: « Energie électrique du littoral méditerranéen »; 18e ligne, au lieu de: « Société nantaise d'électricité — Actions de 250 F », lire: « Société nantaise d'électricité — Actions de 240 F »; 19e ligne, au lieu de: « Société d'éclairage et de force de l'électricité à Paris », lire: « Société d'éclairage et de force par l'électricité à Paris ».

Page 10411, 1re colonne, article 3, au lieu de: « Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques », lire: « Le ministre de l'industrie et du commerce et le secrétaire d'Etat aux finances »; à la signature, sous le titre: « Le secrétaire d'Etat aux finances », ajouter: « Pour le secrétaire d'Etat aux finances et par autorisation: le directeur du cabinet ».

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Picard (Jean), administrateur civil de 1re classe à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la Société anonyme de participations, d'études et de banque de la Banque parisienne pour l'industrie et de l'Union française de crédit au commerce et à l'industrie.

Le présent arrêté a son effet à compter du 1er septembre 1949.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Palthey (Georges), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon à l'administration centrale des finances, en service détaché auprès du sous-secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est réintégré, pour ordre, dans les cadres de l'administration centrale des finances et placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition de l'organisation des Nations Unies.

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1948.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 5 octobre 1949, sont nommés:

Secrétaire d'administration principal de classe exceptionnelle.

M. Muriel, à compter du 1er octobre 1949, avec une ancienneté fixée au 2 janvier 1949 (services militaires).

Secrétaire d'administration principal, 1er échelon.

Mme Strack, à compter du 1er octobre 1949.

Secrétaire d'administration de 1re classe, 1er échelon.

M. Waechter, à compter du 3 août 1949.

Enregistrement.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1949: page 9975, 2e colonne, Enregistrement, au lieu de: « M. Lebeau (Pierre-Stéphane), inspecteur général de 2e classe de l'enregistrement », lire: « M. Lebeau (Pierre-Stéphane), inspecteur principal de 2e classe de l'enregistrement ».

Receveurs des communes et établissements publics.

Par arrêté du 5 octobre 1949, est autorisée, pour une période de quatre mois, la mise en service détaché, pour lui permettre d'exercer les fonctions de conseiller général des Bouches-du-Rhône, de M. Santini (Antoine-Eugène), receveur municipal de la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

Le présent arrêté aura effet à compter du 1er mars 1949.

Tableau des éléments retenus pour le calcul des bénéfices agricoles forfaitaires imposables au titre de l'année 1949 (bénéfices de 1948).

Rectificatif et additif au *Journal officiel* du 29 septembre 1949:

Page 8 B. A. — Département de l'Ariège, Généralité des cultures, III, Région pyrénéenne, en regard de la 1re catégorie, colonne 3, au lieu de: « 4.700 », lire: « 4.300 »; en regard de la 3e catégorie, colonne 3, au lieu de: « 2.700 », lire: « 1.700 ».

Page 9 B. A. — Département de l'Aube, Généralité des cultures, Région du Nogentais, 1re catégorie, colonne 3, au lieu de: « 6.300 », lire: « 5.300 ».

Page 10 B. A. — Département de l'Aube, Généralité des cultures, Région du Barrois, 1re catégorie, colonne 3, au lieu de: « 3.300 », lire: « 3.600 ».

Page 21 B. A. — Département de la Charente-Maritime, ajouter, *in fine*, colonne 1: « Pins résineux... »; colonne 2: « Ensemble du département... »; colonne 4: « bénéfice de 6 F par litre de résine récolté. Dans le cas d'exploitation en métayage, le bénéfice par litre sera réparti à raison de 2,50 F pour le propriétaire et 3,50 F pour le métayer ».

Page 29 B. A. — Département des Côtes-du-Nord, Généralité des cultures, Région IV, en regard de la 3e catégorie, colonne 3, au lieu de: « 3.400 », lire: « 2.800 ».

Page 30 B. A. — Département de la Dordogne, Généralité des cultures, Périgord, Limousin, Nontronnais, en regard de la 3e catégorie, colonne 3, au lieu de: « 2.600 », lire: « 2.500 ».

Page 42 B. A. — Département d'Ille-et-Vilaine, Généralité des cultures, III, Région des polders, colonne 2, au lieu de: « Catégorie exceptionnelle supérieure (art. 16, cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 120 F) », lire: « Catégorie exceptionnelle supérieure (art. 16, 2e alinéa du décret du 9 décembre 1948) ».

Rectificatif et additif au *Journal officiel* du 30 septembre 1949:

Page 72 B. A. — Département de l'Orne, Généralité des cultures:

I. — Plaines d'Alençon et d'Argentan, 2e catégorie, colonne 2, au lieu de: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 55 F et ne dépasse pas 35 F », lire: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 35 F et ne dépasse pas 55 F ».

II. — Bocage, 2e catégorie, colonne 2, au lieu de: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 55 F et ne dépasse pas 35 F », lire: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 35 F et ne dépasse pas 55 F ».

III. — Pays d'Auge, 2e catégorie, colonne 2, au lieu de: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 80 F et ne dépasse pas 50 F », lire: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 50 F et ne dépasse pas 80 F ».

IV. — Merlerault, 2e catégorie, colonne 2, au lieu de: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 65 F et ne dépasse pas 45 F », lire: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 45 F et ne dépasse pas 65 F ».

V. — Pays d'Ouche, 2e catégorie, colonne 2, au lieu de: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 40 F et ne dépasse pas 25 F », lire: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 25 F et ne dépasse pas 40 F ».

VI. — Perche, 2e catégorie, colonne 2, au lieu de: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 55 F et ne dépasse pas 35 F », lire: « Exploitations dont le revenu cadastral moyen à l'hectare est supérieur à 35 F et ne dépasse pas 55 F ».

Page 88 B. A. — Département de Saône-et-Loire, Cultures maraîchères, 2e paragraphe *a*, Exploitations comportant au moins 25 p. 100 de la superficie totale aménagée avec des châssis, en regard de cette rubrique, colonne 3, au lieu de: « 120.000 », lire: « 110.000 ».

Page 92 B. A. — Département de la Seine, II, Cultures maraîchères, ajouter, colonne 4, en regard de cette rubrique: « Dans chaque catégorie, le bénéfice est applicable à la superficie totale (terrains cultivables, allées, auges, fosses, fumières, hangars et autres dépendances d'exploitation) ».

Page 93 B. A. — Département de la Seine, IV, Cultures fruitières, en regard du paragraphe *c* de la colonne 1, ajouter, colonne 4: « Le bénéfice de 150.000 F est applicable à la totalité du jardin « à la Montreuil », allées comprises. Les cultures spéciales non effectuées dans ces jardins seront taxées au prorata de leurs superficies respectives d'après les tarifs applicables aux diverses spécialités, même si elles sont pratiquées dans les communes de Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Rosny et Bagnolet »; Département de la Seine, V, Cultures florales, en regard des paragraphes *a*, *b* et *c* de la colonne 1, ajouter, colonne 4: « Dans chaque catégorie de cultures florales, le bénéfice est applicable à la superficie totale (terrains à l'air libre, châssis, serres, allées, bâtiments d'exploitation) »; en regard du paragraphe *d*, ajouter, colonne 4: « Lorsque la superficie totale de l'exploitation dépasse 7 h, la fraction qui excède 7 h n'est comptée que pour les deux tiers de sa superficie ».

Page 94 B. A. — Département de Seine-et-Marne, Généralité des cultures, I, Région Sud, colonne 4, 2e ligne, au lieu de: « Boissies-le-Bertrand », lire: « Boissise-la-Bertrand »; en regard de la 1re catégorie, colonne 3, au lieu de: « 8.800 », lire: « 6.000 ».

Tableau d'avancement de classe d'administrateurs civils appartenant aux cadres de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

Classe exceptionnelle.

MM.
Drillien (Georges), relations économiques extérieures.
Gardellini (Robert), service détaché.
Plas (René), service détaché.
Monteil (André), administration générale.
Lassalle (Eugène), programmes économiques
Soule (Jacques), administration générale.
Miroux (Jean), relations économiques extérieures.

1re classe.

MM.
Griffault (Robert), service détaché.
Monier (René), service détaché.
Dally (Hervé), administration générale.
Teslard (Gaston), service détaché.

Frechet (Henri), relations économiques extérieures.
Mettetal (Yves), relations économiques extérieures.
Calvayrac (Jean), programmes économiques.
Marcadet (Jean), service détaché.

2e *classe.*

MM.
Laurent (Pierre), programmes économiques.
Girardot (Jean), organisation économique et du contrôle des entreprises publiques.
Dupont (Michel), administration générale.
Lefebvre (André), relations économiques extérieures.
Brunaud (Jacques), prix.
Coudry (Jean), service détaché.
Marchais (André), administration générale.
Aman (Michel), service détaché.
Cholay (Robert), prix.
Gallion (Maurice), relations économiques extérieures.
Vieugue (Raymond), programmes économiques.

PROMOTIONS

Par arrêté du 5 octobre 1949, sont promus administrateurs civils de classe exceptionnelle, à compter des dates ci-dessous indiquées, les administrateurs civils de 1re classe dont les noms suivent:

MM.
Drillien (Georges), 1er janvier 1949.
Gardellini (Robert) (service détaché), 1er janvier 1949.
Plas (René) (service détaché), 1er mars 1949.
Monteil (André), 1er septembre 1949.
Lassalle (Eugène), 1er septembre 1949.
Soule (Jacques), 1er septembre 1949.
Miroux (Jean), 1er octobre 1949.

Sont promus administrateurs civils de 1re classe, à compter des dates ci-dessous indiquées, les administrateurs civils de 2e classe dont les noms suivent:

MM.
Griffault (Robert) (service détaché), 1er janvier 1949.
Monier (René) (service détaché), 26 janvier 1949.
Dally (Hervé), 26 janvier 1949.
Testard (Gaston) (service détaché), 1er mai 1949.
Frechet (Henri), 26 juin 1949.
Mettetal (Yves), 1er juillet 1949.
Calvayrac (Jean), 4 juillet 1949.

Sont promus administrateurs civils de 2e classe, à compter des dates ci-dessous indiquées, les administrateurs civils de 3e classe, dont les noms suivent:

MM.
Laurent (Pierre), 1er janvier 1949.
Girardot (Jean), 1er janvier 1949.
Dupont (Michel), 1er janvier 1949.
Lefebvre (André), 1er janvier 1949.
Brunaud (Jacques), 1er janvier 1949.
Coudry (Jean) (service détaché), 1er janvier 1949.
Marchais (André), 20 février 1949.
Cholay (Robert), 25 septembre 1949.
Aman (Michel), 10 juillet 1949.

Tableau complémentaire d'avancement de classe d'administrateurs civils appartenant aux cadres de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

ANNÉE 1949

2e *classe.*

M. Cabanne (Yvan), programmes économiques.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Décret n° 49-1432 du 3 octobre 1949 relatif à la fixation du taux de l'indemnité de surveillance attribuée aux agents de poudrerie, surveillants des usines privées d'explosifs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu l'article 4 du décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites;

Vu le décret du 24 août 1875 pris en application de la loi du 8 mai 1875 relative à la poudre dynamite et les décrets ultérieurs qui l'ont modifié, et notamment le décret n° 47-1034 du 5 juin 1947;

Vu la loi du 18 avril 1935 sur le service des poudres;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Une indemnité de surveillance d'un taux annuel de 15.000 F est attribuée aux agents de poudrerie, surveillants des usines privées d'explosifs en France et en Afrique du Nord, dans les conditions prévues par le décret du 24 août 1875 modifié.

Art. 2. — Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui aura effet du 1er janvier 1949 et qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Décret du 3 octobre 1949 portant attribution de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume.

Par décret du président du conseil des ministres en date du 3 octobre 1949, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu l'avis émis par le conseil de la médaille de l'aéronautique, est décoré de la médaille de l'aéronautique, à titre posthume:

M. René Pajot, moniteur, pilote à l'Aéro-Club du Puy, qui a trouvé la mort en service aérien le 18 septembre 1949.

Décret n° 49-1433 du 5 octobre 1949 portant dérogation aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 10 du décret du 4 octobre 1930 relatif à l'organisation de l'école polytechnique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique, ensemble tous les textes qui l'ont modifié, et notamment le décret du 21 avril 1948;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1420 du 16 septembre 1948 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Décrète:

Art. 1er. — Par dérogation aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 10 du décret du 4 octobre 1930 susvisé, les limites d'âge pour être autorisé à concourir en 1950, 1951 et 1952, en vue de l'admission à l'école polytechnique, en qualité d'élève français de la catégorie normale, sont les suivantes:

Inférieure: dix-sept ans le 1er janvier de l'année du concours;

Supérieure: vingt et un ans le 1er janvier de l'année du concours,

avec possibilité d'admission en surlimite d'âge jusqu'à vingt-trois ans pour les candidats reconnus aptes au service armé qui contractent l'engagement de rester, pendant six ans au moins après leur sortie de l'école, dans un des corps militaires auxquels leur classement de sortie leur permettra de prétendre.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 5 octobre 1949 portant nomination dans le corps des ingénieurs du génie maritime.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés dans le corps des ingénieurs du génie maritime pour compter du 1er octobre 1949:

Au grade d'ingénieur de 3e classe.

Les élèves sortant de l'école polytechnique dont les noms suivent:

(Pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er octobre 1947.)

MM. Hautier (Claude-Marie-Robert).
Thouati (Maurice).

(Pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er octobre 1948.)

MM. Katz (Pierre).
Frances (René-Jean).
Gossot (Michel-Joseph-Jean).
Arnoux (Henri).
Callamand (Henry-Antonin).
Chenet (Jacques-Louis).
Dejob (Roger-Marcel).
Lecuire (Robert-Jules-Prosper).
Thouvenin (Joseph).
Charpentier (Bernard).
Garnier (Yves-Jean-Paul).
Leonard (André-Léon-Marcel).
Cholin (Pierre).
Ferry (Roger).
Etienne (Jean-Claude).
Rochefort (Pierre).
Chevalier (Pierre-Henri)
Roure (Lucien).
Bres (Michel-Marie-Joseph).
Pedrini (Benjamin-André).
Rumeau (Roger-Jacques).
Dollet (Fernand-Jean).
Charpentier (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1949.)

M. Seve (Jean-Marie-Paul).

Art. 2. — Sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime pour compter du 1er octobre 1949:

Au grade d'ingénieur de 2e classe.

Les ingénieurs de 3e classe:

MM. Hautier (Claude-Marie-Robert).
Thouati (Maurice).

Art. 3. — A ancienneté égale, le rang définitif sur l'annuaire de ces ingénieurs sera fixé ultérieurement d'après le classement de sortie de l'école nationale supérieure du génie maritime.

Art. 4. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
JOANNÈS DUPRAZ.

Tableau d'avancement pour l'année 1949 des officiers et des sous-officiers de réserve de l'armée de l'air.

Par décision du 5 octobre 1949, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1949 pour les grades ci-après, les officiers et sous-officiers de réserve de l'armée de l'air, dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'armée de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant:

1 Ballet (Jacques-Maurice-Emile), C. M. 222.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

1 Santini (Jean-Pierre-Marie), C. M. 221.
2 Montalegre (Jacques), C. M. 221.
3 Leveque (Pierre), C. M. 223.
4 Lazare (Cyril-Robert-Philippe), C. M. 222.
5 Langer (Marcel-Paul-Louis), C. M. 222.
6 Berger (Jack), C. M. 222.
7 Rastel (Daniel-Clément-Léon), C. M. 222.
8 Prudhon (René-Claude), C. M. 225.
9 Verrot (Georges-Emile-Jean-Pierre), C. A. A. 217.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Stephanazzi (René-Louis), C. M. 221.
2 Baratier (Marie-Georges), C. M. 221.
3 Louzinet (Alexandre-Abel-Arthur), C. M. 222.
4 Picard (Raymond-Edouard-Louis-Jean-Baptiste), C. M. 222.
5 Grimm (Raymond-Nicolas-Georges-Albert), C. M. 221.
6 Larger (François-Xavier), C. M. 221.
7 Denoize (Jacques-Marie-Ambroise), C. M. 221.
8 Collot (René-Jean), C. A. A. 217.
9 Bongard (Maurice-Joseph-Auguste), C. M. 223.
10 Mallet (Robert-Alfred-Augustin-Joseph), C. M. 222.
11 Kastler (Robert-Maurice), C. M. 222.
12 Donnadou (Jean-Pierre-Joseph), C. M. 222.
13 Rigal (Paul-Adolphe-Clément), C. M. 226.
14 Lengelle (Jacques-Léon), C. M. 226.
15 Charles (Maurice-Jean), C. M. 225.
16 Watine (Eugène-Marie-Joseph), C. M. 222.
17 Gloux (Louis-Jean-André), C. M. 225.
18 Cottet (Roger-Justin-Jules), C. M. 221.
19 Chouteur (Francis-Gaston), C. M. 225.
20 De Preval (Marie-François-Lucien-Gérard-Paul), C. M. 222.
21 Adam (Marcel-Marie-Joseph), C. M. 222.
22 Bimont (Robert-Gilbert), C. M. 222.
23 Deplanque (Jacques-Charles-Edmond), C. M. 222.
24 D'Esposito (Roger-Joseph), C. M. 225.
25 Ratni (André-Louis), C. M. 225.
26 Noel (André-Henri), C. M. 225.

Pour le grade de sous-lieutenant.

MM. les aspirants:

1 Marsaut (Paul-Marcel-Jean-Marie), C. M. 221.
2 Bellot (Jacques-Louis-Henri), C. M. 222.
3 Le Houelleur (Pierre-Marie), C. M. 221.
4 Linard (Robert-Honoré), C. M. 221.
5 Grebille (Henri-Charles), C. M. 221.
6 Hanotte (Gabriel-Marie-Fernand), C. M. 221.
7 Tarnec (René-Augustin-Léopold), C. M. 221.
8 Malembic (Gabriel-Emilien), C. M. 223.
9 Mallet (Jean-Pierre-Théodore), C. M. 222.
10 Denelle (André-Auguste-Charles), C. M. 226.
11 Ferre (Albert-Emile-Adolphe), C. M. 226.
12 Grange (Marcel-Christin), C. M. 221.
13 Forest (Jean), C. M. 221.
14 Studer (Alfred-Gunther), C. M. 221.
15 Bey (Jean), C. M. 226.
16 Wählen (Henri-Frédéric-Pierre), C. M. 225.
17 Marcaillou (Raymond-Henri), C. M. 222.
18 Bernabe (Henri-Paul), C. M. 225.
19 Léon (Pierre-Barthélémy), C. M. 225.
20 Arnaud (Claude-Jean-Paul), C. M. 225.
21 Bouquet des Chaux (Bernard-François-Marie-Noël), C. M. 226.
22 Regner (Pierre-Ernest), C. M. 226.
23 Mercier (Marcel-Auguste), C. M. 225.
24 Etlin (Michel-Claude-Lucien), C. M. 222.
25 Gomez (Joseph), C. M. 225.
26 Domenigine (François), C. M. 221.
27 Calcagni (André), C. M. 226.
28 Capek (Jean), C. M. 225.
29 Truffant (André-Gabriel), C. M. 222.
30 Durou (Marc-Georges), C. M. 225.
31 Falques (Norbert-Claude-Sébastien), C. M. 225.
32 Serre (Pierre-Raymond-Henri), C. M. 221.
33 Christin (Roland), C. M. 225.
34 Leca (Christian-Letto-Jean-Baptiste), C. M. 225.
35 Calmettes (Michel-Charles-Georges), C. M. 222.

L'adjudant-chef:

36 Marioge (André), C. A. A. 217.

Les adjudants:

37 Perrot de Thannberg (Guy-Jean-Alfred-Henry), C. M. 222.
38 Gardiol (Max-Hubert), C. M. 222.

Les sergents-chefs:

39 Le Coq de Kerland (Philippe), C. M. 222.
40 Bouet (Renaud-Maurice-Gustave), C. M. 222.
41 Brion (Pierre-Albert-Marie), C. M. 221.
42 Pelletier (Pierre-Norbert-René), C. M. 223.
43 Bourcier (René-Auguste-Joseph), C. M. 225.

Les sergents:

44 Barth (Alexandre-Antoine-Marie), C. M. 221.
45 Fejeune (Jean-Félix), C. M. 222.
46 Bertholle (Pierre-Nicolas), C. M. 227.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

1 Ferrand (Paul-Gaston), C. M. 221.
2 Corsanini (Charles), C. M. 222.
3 Fournage (Prudent-Albert), C. M. 222.
4 Cauchy (Hubert-Julien-Narcisse), C. M. 221.
5 Bordes (Jean), C. M. 225.
6 Homo (Paul-Constant), C. M. 225.
7 Favre de Thierreins (Jean-Paul-Jacques), C. M. 222.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

1 Sonnet (Marie-Eugène-Pierre), C. M. 221.
2 Peillard (Charles-Eugène), C. M. 221.
3 Mangematin (Henri-Florentin-Marie), C. M. 222.
4 Aupy (François-Xavier-Joseph), C. M. 225.
5 Herisson (William-Louis-Max), C. M. 221.
6 Morillon (Jean-Didier), C. M. 222.
7 Fougère (Ferdinand-André-Pierre), C. M. 223.
8 Orgeas (Lucien-Denis-Antoine), C. M. 221.
9 Damidaux (Emile-Alphonse-Joseph), C. M. 226.
10 Larrive (Frédéric-Louis), C. M. 225.
11 Dagonet (Robert-Léon-Adrien-Marie), C. M. 223.
12 Froissart (Charles-Jean-Pierre), C. M. 223.
13 Cantener (Henri), C. M. 221.
14 Chariot (Etienne-Robert-Antoine), C. M. 227.
15 Wolf (Georges), C. M. 221.
16 Blarois (André-Louis-Armand), C. M. 227.
17 Weismann (Eugène-Edme), C. M. 222.
18 Vivier (Emile-Pierre), C. M. 222.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

1 Dufour (Robert-Jean), C. A. A. 217.
2 Maistre (Camille-Marie-Jules), C. M. 221.
3 Wauthier (René-Eugène-Achille), C. M. 226.
4 Monnier (Georges-Eugène-Marie-Léon), C. M. 221.
5 Gerard (Georges-Jean), C. M. 225.
6 Journet (Robert-Gustave), C. M. 222.
7 Guillard (Jean-Joseph-Marie), C. M. 221.
8 Gangloff (Edouard-Henri), C. M. 221.
9 Desmaroux (Paul-René - Georges-Marie), C. M. 222.
10 Berge (Henri-Edouard-Marie-Eugène), C. M. 221.
11 Collin (Paul-Maurice), C. M. 221.
12 Hervio (Georges-Jules-Marie), C. M. 222.
13 Milhe-Poutingon (Yvon-Raoul-Pierre), C. M. 225.
14 Flurer (André), C. M. 221.
15 Le Ray (Henri-Eugène), C. M. 222.
16 Marmoz (Jacques-Louis), C. M. 225.
17 Bertrand (Arthur-Jean-Claude), C. M. 221.
18 Berthoux (Jean-François-Raymond), C. M. 221.
19 Jarrier (Paul-Emile), C. M. 222.
20 Lombard (Marc), C. M. 222.
21 Heriemont (Victor-Paul-Henri), C. M. 222.
22 Gaultier (Eugène), C. M. 225.
23 Brouard (Jean-Joseph), C. M. 222.
24 Lavayssse (Louis-Laurent-Alphonse), C. M. 225.
25 Labrouche (Gaston-Laurent-Antoine), C. M. 225.
26 Colin (Victor-Antoine), C. M. 221.
27 Maire (Pierre-Alexandre), C. M. 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Flamant (Marcel-Albert), C. M. 227.
2 Lemaire (Robert-Jean-Baptiste), C. M. 222.
3 Triol (Gabriel-Félix-Charles-André), C. M. 224.
4 Conilh de Beyssac (Louis-Charles-Philippe), C. M. 223.
5 Marchal (Alfred-Benjamin), C. M. 221.
6 Montmayeur (Léon-Alfred), C. M. 224.
7 Weil (Joseph-Roger-Jean), C. M. 222.
8 Barbet (Gaston-Pierre-Georges), C. M. 225.
9 Ciccoli (Roland-Louis-Jean), C. M. 224.
10 Randon (Maurice-Alfred-Joseph), C. M. 224.
11 Brac de La Perriere (Marc-Ernest-Paul-Marie), C. M. 224.
12 Pasdeloup (Jean), C. M. 222.
13 Billard (Georges-Jean-Louis), C. M. 221.
14 Quenardel (André), C. M. 223.
15 Cubialde (Guillaume-Pascal-René), C. M. 223.
16 Richoux (Maurice), C. M. 221.
17 Domas (Albert-Fernand), C. M. 223.
18 Cloix (Maurice-François), C. M. 221.
19 Gillod (Jean-Marie-Victor), C. M. 222.
20 Pluyaud (Pierre-Alexandre-Roger-Jean), C. M. 224.
21 Bessac (Roger-Victor-Jean), C. M. 224.
22 Hureaux (Emile-Auguste-René), C. M. 221.
23 Fargeaud (Adolphe-Lucien), C. M. 222.
24 De Mouilhet (Georges-Adrien), C. M. 223.
25 Rusterucci (Paul-Désiré), C. M. 224.
26 Llobet (Jean-Pierre-François-Louis), C. M. 224.
27 Coiffait (Henri-Jules-Théodore), C. M. 223.
28 Molinie (Paul-Henri), C. M. 222.
29 Knocker (Jean-Edouard-Ernest), C. M. 224.
30 Ducroux (Louis-Georges), C. M. 222.
31 Bailleul (Paul-Etienne-Pierre), C. M. 222.
32 Mesrine (Pierre), C. M. 223.
33 Joannes-Duvaux (René-Lucien-Ernest), C. M. 221.
34 Thiellay (Henri-Léon), C. M. 224.
35 Lorach (Marcel-Jacques), C. M. 221.
36 Pasquero (Jean-Lucien-Marcel), C. M. 222.
37 Marnet (Jean-Baptiste), C. M. 222.
38 Migat (Paul-Edmond), C. M. 225.
39 Eparvier (Armand), C. M. 225.
40 Cotte (André-Marie), C. M. 224.
41 Collignon (Léon-Fernand), C. M. 222.
42 Joamnem (Emile-Jean-Baptiste-André), C. M. 223.
43 Maurice (Yves-René-Charles), C. M. 222.
44 Ballyot (Georges-Julien), C. M. 222.
45 Bastide (Pierre-Louis), C. M. 224.
46 Voide (Joseph), C. M. 224.
47 Puissesseau (Gustave-Pierre), C. M. 221.
48 Bougerol (Jacques-Albert-Lucien), C. M. 226
49 Peyroux (Louis-Alexandre-Jacques-Marie), C. M. 222.
50 Vanlaer (Pierre-Georges-Emile-Auguste), C. M. 224.
51 Becquet (Lucien-René-Gabriel), C. M. 222.
52 Benielli (Jean-Baptiste-Pierre-Toussaint), C. M. 222.
53 Schuhler (André-Louis), C. M. 222.
54 Callies (Joseph-Pierre-Denis-Marie), C. M. 222.
55 Lhomel (Paul-Marcel-Lucien), C. F. 225.
56 Pras (Emile-Louis), C. M. 227.
57 Besnard (Jean-Maurice-Adolphe), C. M. 222.
58 Cavrois (Emile-Clair-Corneille-Albert), C. M. 222.
59 Rayssac (Jean-Bernard-Arthémon), C. M. 224.
60 Lamy (André-Emile-Gustave), C. M. 222.
61 Moynot (Louis-Jules-Henry), C. M. 222.
62 Decante (André-Pierre), C. M. 222.
63 Strifflng (Maurice-Emile-Lucien), C. M. 224.
64 Menabrea (Jean-Auguste-François-André), C. M. 221.
65 Colonna d'Istria (Paul-François-Michel-André), C. M. 222.
66 Baillaud (Pierre), C. M. 222.
67 Meunier (Charles-Edouard), C. M. 221.
68 Henrys (Roueri-Henri-Hinoi), C. M. 226.
69 Batlle (Emile-Pierre), C. F. 224.
70 Mangeney (François-Xavier), C. A. A. 217.
71 Lefebvre (Adrien-Germain), C. M. 227.
72 Bordes (Georges-Gérard-Laurent), C. A. A. 215.
73 Berne (Sylvain-Auguste), C. M. 224.
74 Lanneyrie (Benoît), C. M. 222.
75 Molard (Pierre-Emile), C. M. 225.
76 Petit (Camille-Léon-Louis), C. M. 223.
77 Chansel (Jean-Roger), C. M. 222.
78 Pasteur (Max-Alphonse), C. M. 221.
79 Graillot (Jean-Henri), C. M. 221.
80 Kalis (Robert-François-Alexandre), C. M. 221.
81 Ferin (Robert-Louis-Paul), C. M. 221.
82 Foissac (Gustave-Maurice), C. M. 223.
83 Duchene-Marullaz (Jacques-Charles-Louis), C. M. 225.
84 Baltz (Charles), C. M. 221
85 Roland (Philippe-Charles-Maurice), C. M. 225.
86 Camus (Charles-Auguste-François-Marie), C. M. 221.
87 Delaunay (Henri-Désiré), C. M. 222.
88 Aubry (Georges-Clovis), C. M. 222.
89 Joblon (André-Marie), C. M. 222.

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

1 Herry (André-Jean), C. M. 221.
2 Roulon (Germain-Alexandre), C. M. 223.
3 Delobel (Armand-Charles-Louis), C. M. 223
4 Grenier (Joseph-Pierre), C. M. 222.
5 Rech (Camille-Charles-Clément), C. M. 221.
6 Lambert (Frédéric-Jean-Jacques), C. M. 222.
7 Desbordes (Raymond-Georges-Jacques), C. M. 222

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Mercier (Jean-Henri-Marie-André), C. M. 224.
2 Petermann (Marcel-Emile), C. M. 224.
3 Weber (Henri-Edouard), C. M. 224.
4 Dubois de Prisque (Bernard-Louis-Henri), C. M. 222.
5 Parigi (Henri-Etienne-Toussaint), C. M. 224.
6 Argouges (Antoine-Marie-Maximilien), C. M. 222.
7 Lequeux (Pierre-Raymond), C. M. 222
8 Cuau (Didier-Jacques-Georges), C. M. 222
9 Dupont (Théophile-Antoine), C. M. 224.
10 Vuillemin (Marcel-Henri), C. M. 221.
11 Rey (Louis), C. M. 222.
12 Chabert (Guy-Armand), C. M. 222.
13 Corsan (Pierre), C. M. 223.
14 Housez (Louis-François-Aristide), C. M. 221.
15 Matte (Georges-Louis-Ghislain), C. M. 222.

Pour le grade de sous-lieutenant.

Les aspirants:

1 Guillaume (Marcel-Achille), C. M. 227.
2 Prunier (Eugène-Auguste-Constant), C. M. 222.
3 Pincon (Jean), C. M. 222.
4 Margathe (Pierre-Albert-Joseph), C. M. 224.
5 Puel (Georges-Gabriel-Paul), C. M. 223.
6 Clergue (Jean-Marius-Baptiste), C. M. 224.
7 Balzan (Paul-Félix), C. M. 225.
8 Siennat (Maurice-Jean), C. M. 224.

Les adjudants-chefs:

9 Gandon-Leger (Alexandre-Raphaël-Marcel), C. M. 223.
10 Boulouet (Emile-Julien), C. M. 223.
11 Poullet (Henry), C. A. A. 215.
12 Greard (René), C. M. 222.
13 Pion (Robert-Charles-Adrien), C. M. 223.
14 Moser (Georges-Ernest-Raymond), C. M. 225.
15 Reynaud (Lucien-Auguste), C. M. 22.
16 Godard (Robert-Marie-André), C. M. 222.
17 Lardeur (André-Emile-Henri), C. M. 224.
18 Heitzmann (Paul-André), C. M. 226.
19 Nanot (Louis-Xavier-Elie), C. M. 224.
20 Bonnet (Rémy-Isidore), C/A. A. 217.
21 Coudraie (Louis-Marie), C. M. 223.
22 Studer (Jean), C. M. 221.
23 Armand (Georges-Jean-Marius), C. M. 224.
24 Auer (Paul-Louis), C. M. 226.
25 Nougaillon (Justin-François), C. M. 223.
26 Froidevaux (Michel-Emile), C. M. 224.
27 Dumas (Marcel-Gabriel), C. A. A. 217.

L'adjudant:

28 Abrand (Maurice), C. M. 225.

Le sergent-chef:

29 Anezo (Gilbert-Henri-Eugène), C. M. 225.

III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

1 Bonnet (Marius-Maurice), C. M. 224.
2 Guyot (Henri-Emile), C. M. 221.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

1 Thouzet (Alphonse-Louis), C. A. A. 217.
3 Chiama (Jean-Baptiste), C. M. 223.
3 Touron (Jean-Joseph-Marceau), C. M. 225.
4 Picard (Modeste-Eugène), C. M. 221.
5 Vergondy (Hippolyte-Marie), C. M. 222
6 Meraud (Marcel-René), C. M. 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

1 Baudoux (Jacques), C. M. 222.
2 Andrei (François-Marie), C. M. 224.
3 Avio (André-Jules-Léon-Edouard), C. M. 222.
4 Selva (Robert), C. M. 225.
5 Thiery (Paul-Adrien), C. M. 221.
6 Bigare (Arnold-Léon-Louis), C. M. 225.
7 Beaune (Gervais-Marcel), C. M. 225.
8 Llobregat (Laurent-François-Michel), C. M. 222.
9 Vincensini (Jean-Jourdan), C. M. 226.
10 Tremeaux (Paul), C. M. 221.
11 Foy (Maurice-Jean), C. M. 223.
12 Masson (Fernand).

Pour le grade de sous-lieutenant.

Les aspirants:

1 Colombani (Antoine), C. A. A. 217.
2 Duchesne (Georges-Henri), C. A. A. 217.
3 Kreis (Yves-Jean-Charles), C. M. 226.
4 Dupont (Jean-Pierre-Lucien), C. M. 226.
5 André (René-Gaston), C. M. 224.
6 Potie (André-Gabriel-Louis-Adrien), C. M. 225.
7 Lavigne (André-Jean), C. M. 222.
8 Bernard (André-Victor), C. M. 222.
9 Chalvet (Emile-Louis-Pierre), C. M. 225.
10 Dos Santos (François-Vincent), C. M. 221.
11 Demeusy (Emile-Joseph), C. M. 221.
12 Bernard (René-Ephraïmin), C. M. 224.
13 Paolasso (Lucien-Marius-Victor), C. M. 224.
14 Bastard (Yvon-Lucien), C. M. 224.
15 Moreau (Marcel-Eugène), C. M. 221.
16 De Vertus (Jean-Charles-Georges), C. M. 222.
17 Schneck (Lucien-Emile), C. M. 221.

Les adjudants-chefs:

18 Bonnot (Lucien-Maurice-Emile), C. M. 224.
19 Ouriet (Georges-Auguste), C. M. 224.
20 Bascou-Brescane (Constant-Germain), C. M. 222.
21 Guillemot (François-Jean-René), C. M. 221.
22 Mangin (Norbert-Adrien-Vincent), C. M. 222.
23 Cordier (René-Louis), C. M. 221.
24 Tampier (François-Jean), C. M. 222.
25 Andrault (René-Maurice), C. M. 226.
26 Natali (Jules), C. R. A. P. 203.
27 Basty (Georges-Alfred), C. M. 222.
28 Pierre (Charles-Frédéric-Marie), C. M. 223.
29 Chevrier (Pierre-Joseph), C. M. 222.
30 Baurain (Albert-Camille), C. M. 227.
31 Oger (Alfred-Maxime-François-Louis), C. M. 222.
32 Picot (Gaston-Marcel-Eugène), C. M. 226.
33 Rofidal (Lucien), C. A. A. 217.
34 Bouchy (Amédé-Lucien), C. M. 226.
35 Petit (Jacques-Henri), C. M. 222.
36 Marty (Roger-Georges-Louis), C. M. 223.
37 Kazo (Georges-Henri-Paul), C. M. 224.
38 Tramond (André-Jean), C. M. 223.

Les adjudants:

39 Bry (Marcellin-Maurice-Léon), C. M. 222.
40 Darmon (Messaoud), C. M. 226.
41 Molinière (Henri-André-Marius), C. M. 223.

Les sergents-chefs:

42 Chapuis (Christian-Emile-Auguste), C. M. 222.
43 Lagardère (Jean-Marie-Edouard-Laurent), C. M. 226
44 Manlay (Armand), C. M. 221.
45 Barthes (Maurice-Albert), C. M. 221.
46 Galinier (Jean-Germain), C. M. 223.
47 Decker (Georges-Emile), C. M. 222.

48 Geissmann (Pierre-Maurice), C. M. 226.
49 Elfosse (Jacques-Raymond-Jean), C. M. 222.
50 Labbe (René-Georges-Robert), C. M. 222.
51 Dussault (Henri-Armand-Emile), C. M. 223.
52 Bousquet (Roger-Amédée), C. M. 222.

Les sergents:

53 Arnulf (Raoul-Constant-Joseph-Marcel), C. M. 222.
54 Deshons (Hubert), C. A. A. 213.
55 Jourdan (Pierre-Victor-Eugène), C. M. 222.

IV. — **Cadre auxiliaire du corps des commissaires ordonnateurs de l'air.**

Pour le grade d'attaché de 2e classe.

Le sergent:

1 Delmas (Gustave-Lucien-Léon-Antoine-Marie), C. M. 222.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de leur proposition.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la Haveuse Shortwall type 512 CL 3 H, 500 volts triphasé, 50 pps, construite par la Goodman Manufacturing Company, Halsted Street AT 48 Chicago (Illinois), définie en ce qui concerne les règles de sécurité par la notice descriptive et les plans joints à l'arrêté d'agrément du 2 décembre 1948 relatif à la Haveuse Shortwall type 512 CL 3 H, triphasé 220/380 volts, 50 pps, construite par le même constructeur.

Les modifications à effectuer et les conditions d'emploi figurant audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le Coffret de contrôle d'isolement de tableaux B. T. types CS 1 et CS 2, construit par la Société d'usinage de matériel électrique, 26, rue Gambetta, à Boulogne-Billancourt (Seine).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble agréées types 1221 A, 1222 A, 2445 A.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la Perforatrice 50 pps, 125 volts triphasé, type 1658 charbon, construite par la société Victor Products Ltd, à Wallsend on Tyne (Angleterre), définie en ce qui concerne les règles de sécurité par la notice descriptive et les plans joints à l'arrêté d'agrément du 22 février 1949 relatif à la Perforatrice 50 pps, 125 volts triphasé, type 1168 charbon, construite par la même société.

Les modifications à effectuer et les conditions d'emploi figurant audit arrêté demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le Moteur 10 CV, 500 V, 13,5 A, 1450 t/mn, type SD 4615, Frame 324, construit par Westinghouse Electric Corporation, à Pittsburgh, Pa (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et le plan 25.652 F, établis par les houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach, joints au présent arrêté.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les contre-flasques ne devra pas dépasser 0,5 mm;

Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la Haveuse Samson type HT 49, construite par Mavor and Coulson Ltd, Bridgeton, Glasgow S. E. (Angleterre).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre:

Les différents axes mobiles et leur logement;

Les deux parties de la prise de courant ne devra pas dépasser 0.5 mm;

2° Le circuit alimentant la ou les fiches pilotes destinées à mettre hors tension les contacts principaux, préalablement à leur séparation, devra être de sécurité électrique et devra assurer le maintien hors tension des contacts principaux pendant tout le temps de leur séparation même quand cette ou ces fiches pilotes se trouvent mises en contact avec une terre.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur NMG 7/33 M construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret de chantier type GCP 1011 Z, GC 2 D 1011 Z, GC 2 D 1011 Y, construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, 364, rue Lecourbe, à Paris (15e).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les différents axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câbles et de prises de courant d'un type agréé faisant avec l'appareil un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur des carters.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses et est approuvé par la vérification des lignes de tir, l'ohmmètre type 476, présenté par les Etablissements Davey-Bickford, Smith et Ce, 6, rue Stanislas-Girardin, à Rouen (Seine-Inférieure).

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° Ils devront être munis d'un fusible fourni par les Etablissements Davey-Bickford, Smith et Ce.

Ce fusible devra être d'un type indentique à ceux soumis aux essais et dont le prototype est conservé à la station d'essais du centre d'études et recherches des Charbonnages de France, à Montluçon.

La résistance de ce fusible devra en particulier être au moins égale à 60 ohms;

2° Ils devront être équipés d'une pile dont la force électromotrice ne sera pas supérieure à 1,5 volts.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur 7,5 CV, 500 V, type FP 22/4, 7 N, construit par Reliance Electric and Engineering Ce, à Claveland, Ohio (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et le plan 25.653 F, établis par les Houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach, joints au présent arrêté.

Ces appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrée de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à bornes un joint d'au moins 25 mm de longueur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de la boîte à bornes.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur 75 CV, 500 V, type CS, Frame 751 C, 975 tours/minute, construit par Westinghouse Electric Corporation, à Pittsburgh Pa (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et le plan 25.598 F établis par les houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach, joints au présent arrêté.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les paliers ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec la bride intermédiaire un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de l'appareil.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le coffret d'appareillage type SOFECE 50/75 CV, construit par Westinghouse Electric Corporation, à Pittsburgh Pa (U. S. A.), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et le plan 25.599 F, établis par les houillères du bassin de Lorraine, groupe Sarre et Moselle, à Merlebach, joints au présent arrêté.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être faites par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'axe des boutons-poussoirs et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec la plaque intermédiaire un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur du coffret.

Ces coffrets devront être placés à proximité immédiate et en aval d'un sectionneur (ou de tout autre appareil de coupure) et une plaque indicatrice très apparente, placée sur le coffret, devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant sur le sectionneur avant de l'ouvrir.

Par arrêté en date du 10 octobre 1949, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le moteur 25 CV, 500/550 V, 28,2 A, type 7110 KF-B, construit par la Metropolitan Vickers Electric Ce, à Manchester (Angleterre), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et le plan 25.588 F, établis par les houillères du bassin de Lorraine,

groupe Sarre et Moselle, à Merlebach (Moselle), joints au présent arrêté.

Les appareils en service doivent être conformes au type agréé et défini ci-dessus. Les modifications nécessaires devront être effectuées par l'usager sous sa responsabilité.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre l'arbre moteur et son logement dans les contre-flasques intérieurs ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés d'entrées de câble d'un type agréé faisant avec la boîte à câble un joint d'au moins 25 mm et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celle-ci.

Mise en vente, sans titre de répartition, des pneumatiques.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu le décret n° 49-158 du 25 janvier 1949 portant fixation des conditions de répartition des matières premières et produits industriels pour la période durant laquelle les tâches de répartition sont encore indispensables;

Vu la décision K. 46 du 6 août 1949 du directeur des industries chimiques,

Arrête:

Art. 1er. — A compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, tous les pneumatiques neufs, d'occasion ou rechapés, pourront être vendus sans titre de répartition.

Art. 2. — Les tickets d'achat émis antérieurement à la publication du présent arrêté et déposés chez un vendeur avant l'expiration de leur délai de validité devront être honorés par priorité, et dans leur ordre chronologique de remise.

Art. 3. — Les bénéficiaires des tickets d'achat antérieurement émis, qui n'auront pas retiré les pneumatiques correspondants dans un délai de dix jours après avis de leur vendeur que ces pneus sont à leur disposition, perdront définitivement tout droit de priorité.

Art. 4. — Le fait que les pneumatiques soient classés dans la catégorie des « produits libres » ne dispense pas les producteurs et les importateurs de pneumatiques d'établir, dans la même forme que précédemment, les « situations mensuelles de stocks » prévues à l'article 5, paragraphe A, de la décision K. 46 et de les adresser à la direction des industries chimiques.

Art. 5. — Les infractions commises antérieurement à la date de mise en application du présent arrêté continueront à être poursuivies et sanctionnées.

Art. 6. — Le titre III et les annexes 2 et 3 de la décision K. 46 sont abrogés.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 octobre 1949.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce:
Le directeur du cabinet,
PIERRE DREYFUS.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Revision d'un projet d'aménagement de commune.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 30 septembre 1949, pris en application de l'article 78 de la loi d'urbanisme du 15 juin 1943, il a été ordonné la revision du projet d'aménagement de la commune de Charenton-le-Pont (Seine) et la remise en vigueur sur le territoire de cette commune des mesures de sauvegarde prévues aux articles 23 à 28 de la loi susvisée.

Modification de certaines dispositions de l'arrêté du 7 août 1947 relatif aux honoraires des architectes, experts et techniciens appelés à donner leur concours aux sinistrés par faits de guerre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'Etat aux finances,

Vu la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre, et notamment les articles 39 et 40;

Vu le décret n° 46-2960 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi, et notamment ses articles 19 et 20;

Vu le décret n° 46-2962 du 31 décembre 1946 relative à l'intervention des architectes, experts et techniciens dans la reconstitution des biens endommagés par faits de guerre et aux frais d'établissement des dossiers, et notamment les articles 16 et 18 modifiés par décret n° 47-1987 du 16 septembre 1947;

Vu l'arrêté interministériel du 7 août 1947 relatif aux honoraires des architectes, experts et techniciens appelés à donner leur concours aux sinistrés par faits de guerre,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — Pour l'évaluation du coût de reconstitution du bien tel qu'il se comportait au moment du sinistre et en ce qui concerne les immeubles bâtis et les travaux de remise en état des sols, les honoraires maxima sont fixés comme suit:

« Pour la tranche de:
« 0 à 1 million: 1,50 p. 100.
« 1 à 3 millions: 1,20 p. 100.
« 3 à 8 millions: 1 p. 100.
« 8 à 25 millions: 0,80 p. 100.

« Pour ce qui excède 25 millions: 0,75 p. 100 du montant de cette évaluation.

« Ces taux sont applicables aux évaluations qui nécessitent l'établissement d'un devis détaillé.

« En ce qui concerne les évaluations établies à l'aide des prix figurant au bordereau général prévu à l'article 20 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946, les dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article 2 de l'arrêté du 7 août 1947 susvisé restent applicables aux évaluations déposées antérieurement à la date de publication du présent arrêté.

« A compter de cette même date:

« 1° Les honoraires afférents à des évaluations établies exclusivement à l'aide du bordereau général des prix forfaitaires susvisés dont calculés par application du barème suivant:

« Pour la tranche de:
« 0 à 1 million: 0,90 p. 100.
« 1 à 3 millions: 0,60 p. 100.
« 3 à 8 millions: 0,40 p. 100.
« 8 à 25 millions: 0,20 p. 100.

« Pour ce qui excède 25 millions: 0,15 p. 100.

« 2° Lorsqu'une évaluation comporte l'emploi simultané des deux systèmes, les honoraires sont calculés par application au montant cumulé des deux évaluations, des taux du barème fixé au premier alinéa du présent article et il est déduit du montant ainsi obtenu, une somme égale à 0,60 p. 100 du montant de l'évaluation établie à l'aide du bordereau général susvisé.

« Pour les immeubles totalement détruits lorsque, en l'absence de renseignements précis sur la consistance de l'immeuble, l'évaluation est faite par comparaison avec celle d'immeubles connus, le montant des honoraires maxima est déterminé comme suit:

« Pour la tranche de:
« 0 à 20 m² de surface au sol: 200 F.
« 20 à 50 m² de surface au sol: 80 F.
« 50 à 100 m² de surface au sol: 60 F.

« Pour ce qui excède 100 m² de surface au sol: 40 F par mètre superficiel ».

Art. 2. — Le barème prévu à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 susvisé est remplacé par le suivant:

« Pour la tranche de 0 à 2 millions: 6,80 p. 100.
« Pour la tranche de 2 à 4 millions: 5,80 p. 100.
« Pour la tranche de 4 à 10 millions: 5,10 p. 100.
« Pour la tranche de 10 à 70 millions: 5 p. 100.
« Pour la tranche de 70 à 170 millions: 4,70 p. 100.
« Pour ce qui excède 170 millions: 4,10 pour 100 ».

Art. 3. — Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 susvisé cessent d'être applicables aux opérations en cours à la date d'application du présent arrêté et sont remplacées par les suivantes:

« Lorsqu'il s'agit d'un immeuble en copropriété, les tranches du barème dégressif fixées aux articles 3, 4 et 7 s'appliquent pour l'ensemble des travaux entrepris simultanément sous la direction du même architecte ».

Art. 4. — L'article 9 de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« *Art.* 9. — Les taux maxima fixés au présent titre ne s'appliquent pas à la partie de la reconstitution effective correspondant aux dépenses exposées par le sinistré en sus du coût de reconstitution servant de base au calcul de l'indemnité. Ils ne couvrent pas les études supplémentaires que nécessitent les changements de structure décidés par le sinistré après approbation écrite de l'avant-projet, ni les frais de déplacement résultant de ces exigences lorsque celles-ci excèdent le cadre de la mission normale de l'architecte.

« Les honoraires supplémentaires correspondant à ces différents cas restent à la charge du sinistré ».

Art. 5. — Les dispositions de l'article 10 de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 susvisé sont remplacées par les suivantes:

« *Art.* 10. — En ce qui concerne les matériels, les outillages et stocks des entreprises industrielles, commerciales ou artisanales et les ouvrages du génie civil, les honoraires maxima sont fixés comme suit:

« Pour la tranche de 0 à 1 million: 6 p. 100.
« Pour la tranche de 1 à 4 millions: 5 p. 100.
« Pour la tranche de 4 à 20 millions: 4,50 p. 100.
« Pour la tranche de 20 à 40 millions: 4 p. 100.
« Pour la tranche de 40 à 60 millions: 3 p. 100.
« Pour la tranche de 60 à 120 millions: 2 p. 100.
« Pour ce qui excède 120 millions: 1 p. 100 du coût de reconstitution.

« Ces honoraires se décomposent comme suit:

« 1° Etablissement des projets et des pièces de commandes ou des marchés: 40 p. 100;
« 2° Contrôle technique, essais, surveillance, réception et payement des travaux: 25 p. 100;
« 3° *a*) Détermination de l'origine et de la consistance des dommages et calcul de l'indemnité: 30 p. 100;

« *b*) Examen des demandes d'acomptes du sinistré et contrôle de l'emploi de l'indemnité: 5 p. 100 ».

Art. 6. — Les dispositions de l'article 16 de l'arrêté interministériel du 7 août 1947 susvisé sont complétées de la manière suivante:

« Toutefois, lorsque l'homme de l'art agréé et assermenté doit procéder à la mise en forme des pièces techniques préparées par les services spécialisés, les pourcentages précédents sont respectivement fixés à 35/100 et 65/100 ».

Art. 7. — Les nouveaux barèmes maxima prévus aux articles 1er, 2 et 5 ci-dessus s'appliquent aux honoraires afférents:

1° A l'ensemble des opérations d'évaluation ou de reconstitution effective pour les projets déposés postérieurement au 1er octobre 1949;

2° Aux opérations relatives à la direction et au règlement des travaux et au contrôle des reconstitutions en cours à la date de publication du présent arrêté, qui ont été commencées postérieurement au 1er octobre 1949.

Art. 8. — Le directeur des dommages de guerre et le directeur de la construction du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 octobre 1949.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BORDAZ.

Le ministre de l'éducation nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LÉON DROUART.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Homologation des coefficients d'adaptation départementaux du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis.

Par arrêtés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 5 octobre 1949, les prix du Bordereau général de prix forfaitaires relatif aux immeubles bâtis sont affectés des coefficients annexés auxdits arrêtés pour l'ensemble des départements suivants:

Côtes-du-Nord. — Coefficients établis pour le mois de mai 1949.

Doubs. — Coefficients établis pour les mois d'octobre 1948 et mars 1949.

Indre-et-Loire. — Coefficients établis pour les mois d'octobre 1948 et avril 1949.

Lozère. — Coefficients établis pour les mois d'octobre 1948 et mars 1949.

Orne. — Coefficients établis pour le mois d'avril 1949.

NOTA. — Les coefficients visés dans lesdits arrêtés sont tenus à la disposition des utilisateurs au siège de chaque délégation interdépartementale ou départementale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme des départements intéressés.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANT ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret n° 49-1434 du 5 octobre 1949 portant autorisation de recrutement de personnel dans les écoles de rééducation professionnelle de mutilés de guerre et du travail.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, du ministre des finances et des affaires économiques, du secrétaire d'Etat aux finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),

Vu le décret n° 47-828 du 10 mai 1947 modifié, déterminant la composition, l'organisation, le fonctionnement et le régime financier de l'office national et des offices départementaux des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 46-1345 du 4 juin 1946 concernant l'organisation et le fonctionnement des écoles de rééducation professionnelle des mutilés de la guerre et du travail relevant de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret n° 46-1346 du 4 juin 1946 portant statut du personnel administratif et enseignant des écoles de rééducation professionnelle des mutilés de la guerre et du travail;

Vu l'arrêté ministériel en date du 7 septembre 1946 fixant les conditions de recrutement sur titres de candidats à certains emplois dans les écoles de rééducation professionnelle des mutilés de la guerre et du travail;

Vu l'article 14 de la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948;

Vu l'article 33 (§ 1er) de la loi n° 49-1040 du 1er août 1949;

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisé au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre (office national des anciens combattants et victimes de la guerre) par voie de concours sur titres, le recrutement du personnel ci-après dans les écoles de rééducation professionnelle de mutilés de la guerre et du travail:

1° Personnel enseignant:

Un professeur d'enseignement général.
Neuf chefs d'atelier.
Onze moniteurs d'atelier;

2° Personnel administratif:

Un aide-comptable;

3° Personnel professionnel et de service:

Cinq agents de 3e catégorie.

Le poste d'aide-comptable et deux emplois d'agents de 3e catégorie seront attribués à des fonctionnaires ou agents dégagés des cadres présentés par le centre d'orientation et de réemploi. Les candidats — qui devront réunir les aptitudes professionnelles nécessaires — seront soumis à une période d'essai de six mois.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 octobre 1949.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ROBERT BÉTOLAUD.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (fonction publique et réforme administrative),
JEAN BIONDI.

Administration centrale.

Par arrêté du 5 octobre 1949, M. Gabet (Michel), secrétaire d'administration stagiaire à la direction des pensions et des services médicaux (5e bureau), est nommé secrétaire d'administration de 2e classe (1er échelon) à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à compter du 6 juillet 1949.

Par application des lois et règlements relatifs aux bonifications d'ancienneté pour services militaires, le point de départ de l'ancienneté de M. Gabet dans le 1er échelon de secrétaire d'administration de 2e classe, est fixé au 15 mai 1948 (4 mois 23 jours de bonifications utilisées, auxquels s'ajoutent 8 mois 28 jours de services de stage).

M. Gabet demeurera affecté, en sa nouvelle qualité, à la direction des pensions et des services médicaux (5e bureau).

Ministère de la justice.

Destitution de fonctions.

D'un jugement rendu le 3 juin 1949 par le tribunal civil d'Aix-en-Provence, statuant par défaut et en matière disciplinaire, il appert que Me Quilici (François), huissier près le tribunal civil d'Aix-en-Provence, en résidence à Salon-de-Provence, a été destitué de ses fonctions.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 18 octobre 1949.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Séance du mardi 18 octobre 1949.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Pierre Cot, jusques et y compris M. Dauras.

Tribunes. — Depuis M. Thuillier, jusques et y compris M. Truffaut.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 octobre 1949.

N° 8019. — Rapport par M. Albert Petit au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi tendant à faire bénéficier de plein droit, à titre transitoire, de la présomption d'origine pour l'application des dispositions du deuxième alinéa de l'article 93 de la loi du 19 octobre 1946, les fonctionnaires non guéris, en congé de longue durée à la date du 22 octobre 1946.

N° 8034. — Rapport par M. Yves Fagon au nom de la commission de l'intérieur sur le projet de loi portant autorisation de transformation d'emplois et réforme de l'auxiliariat.

N° 8037. — Avis de M. Wagner au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi tendant à maintenir et développer le patrimoine lyrique de notre pays.

N° 8055. — Rapport d'information par M. Viatte au nom de la commission du travail chargée d'enquêter sur l'extension aux départements d'outre-mer de la législation sociale applicable dans la métropole.

N° 8072. — Rapport par M. Barrot au nom de la commission de la famille sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à interdire l'emploi des gaz toxiques dans la désinsectisation, la dératisation ou la désinfection de locaux.

N° 8105. — Proposition de loi formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République tendant à modifier l'article 58 de la loi du 20 septembre 1948 sur les pensions civiles et militaires et tendant à attribuer aux instituteurs et institutrices secrétaires de mairie un complément de pension de retraite basé sur le traitement reçu par eux comme secrétaires de mairie (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8140 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8141 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8142. — Nouvelle délibération demandée par M. le Président de la République sur la proposition de loi tendant à fixer les conditions dans lesquelles peut être levée l'immunité d'un député, d'un conseiller de la République ou d'un conseiller de l'Union française (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8144. — Proposition de résolution de M. Tinetten tendant à inviter le Gouvernement à autoriser les entreprises de transport public de voyageurs à verser globalement le montant de la taxe locale au receveur central des finances du chef-lieu de chaque département (renvoyée à la commission des finances).

N° 8145 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8146 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8147 (1). — Proposition de résolution de M. Vendroux tendant à inviter le Gouvernement à attribuer au syndicats des digues et dunes du Calaisis un crédit de 500.000 F, au titre de secours aux victimes des calamités publiques (renvoyée à la commission des finances).

N° 8148 (1). — Refus partiel d'homologation d'une décision de l'Assemblée algérienne instituant un régime particulier de retraites et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8149. — Proposition de loi de M. Vendroux tendant à renforcer la réglementation des baignades collectives (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8150 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8151 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8152 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8153 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8154 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8155 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8156 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8157 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8158. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions en vue d'assurer la vente d'un pain blanc de bonne qualité (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 8159 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8160 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8161. — Proposition de loi de M. Ramarony tendant à modifier l'article 18 de la loi n° 48-1370 du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et instituant des allocations de logement (renvoyée à la commission de la justice et de législation).

N° 8162. — Proposition de résolution de M. Ramarony tendant à inviter le Gouvernement à dégrever d'office, totalement ou partiellement, les cotes d'impôt foncier (part du département et de la commune) du contribuable dont les cotes de taxe proportionnelle ne dépassent pas 13.200 francs (renvoyée à la commission des finances).

N° 8163 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immmunités parlementaires).

N° 8164 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8165 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8166 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membe de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8167 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8168 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8169 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8170 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8171 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8172 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8173 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8175 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8176. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à attribuer le bénéfice du salaire unique aux fils de l'exploitant assurés sociaux travaillant dans l'exploitation familiale agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 8177 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 8178. — Proposition de loi de M. Ramarony tendant à modifier l'article 105 du code de commerce (loi du 11 avril 1888) (renvoyée à la commission de la justice et de législation).

N° 8179. — Projet de loi relatif à la répression des débarquements irréguliers et clandestins d'étrangers (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8180. — Projet de loi relatif à la réglementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 8181. — Proposition de résolution de M. Michelet tendant à inviter le Gouvernement à modifier, en faveur des cadres chargés de famille, l'instruction n° 97 284 PM/IB, en date du 23 juin 1949, du secrétaire d'Etat à la guerre, qui règle le tour de départ aux territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8182. — Proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à procéder au regroupement des écoles primaires grâce à la collecte des écoliers par autocars (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 8183. — Proposition de loi de M. Joseph Denais tendant à modifier la loi du 20 septembre 1948 en ce qui concerne le cumul des pensions proportionnelles (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8184. — Projet de loi portant aménagement du prélèvement sur les loyers (renvoyé à la commission de la reconstruction).

N° 8185 (1). — Proposition de résolution de M. Yves Péron tendant à inviter le Gouvernement à s'entourer de toutes informations relatives à la position et à l'état de la « Cité sanitaire » de Clairvivre (Dordogne) et à prendre toutes mesures utiles afin de faire cesser la situation scandaleuse qui y est créée (renvoyée à la commission de la famille).

N° 8186. — Proposition de loi de M. Castera tendant à attribuer des subventions aux collectivités locales pour couvrir les frais occasionnés par le ravitaillement en eau en période de sécheresse (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8187. — Proposition de résolution de M. Pierre Chevallier tendant à inviter le Gouvernement à redonner le caractère viager à la médaille d'honneur départementale et communale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8188. — Proposition de loi de M. Pierre Chevallier tendant à faire supporter par l'Etat les indemnités pour charges extracontractuelles subies dans l'exploitation et la distribution du gaz, réclamées aux villes et communes par les anciennes compagnies gazières (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 8189. — Proposition de loi de M. Charles Serre tendant à assurer la protection légale des salariés et fonctionnaires anciens déportés résistants (renvoyée à la commission des pensions).

N° 8190. — Lettre rectificative au projet de loi fixant les cadres et effectifs militaires (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 8191. — Projet de loi modifiant les articles 251 et 310 du code d'instruction criminelle et 217 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8192. — Projet de loi complétant le livre II, titre III, chapitre IV du code d'instruction criminelle (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8193. — Projet de loi modifiant l'article 8 de la loi du 14 août 1885 « sur les moyens de prévenir la récidive » (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8196. — Projet de loi tendant à ratifier la délibération du conseil d'administration du Cameroun en date du 9 avril 1948 demandant la modification du décret du 17 février 1924 portant réglementation du service des douanes au Cameroun (renvoyé à la commission des affaires économiques).

N° 8198. — Projet de loi relatif aux pouvoirs des juges d'instruction et procureurs de la République (renvoyé à la commission de la justice).

N° 8199. — Projet de loi modifiant l'article 196 du code d'instruction criminelle (renvoyée à la commission de la justice).

N° 8200. — Proposition de loi de M. Mont tendant à modifier le mode d'assujettissement à la taxe proportionnelle fixé par l'article 4 du décret du 9 décembre 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 8201. — Proposition de loi de M. Siefridt tendant à fixer le taux minimum des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (renvoyée à la commission des pensions).

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

Suite de la discussion du rapport de M. Maurice Guérin sur le projet de loi (n° 6027) portant statut général des entreprises publiques.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 7665) de M. Mazier (équipement rural des communes économiquement faibles ou sinistrées);

La proposition de loi (n° 7671) de M. Ruffe (prix des fermages);

La proposition de résolution (n° 7720) de M. Paumier (suppression des taxes parafiscales);

La proposition de résolution (n° 7761) de M. Gabriel Paul (chasse à la bécasse);

La proposition de loi (n° 7782) de M. Paumier (reclassement des fonctionnaires des services agricoles);

La proposition de résolution (n° 7854) de Mme Marie Lambert (exportation des fruits et légumes);

Le projet de loi (n° 7911) (recensement agricole mondial);

La proposition de loi (n° 7925) de M. Vedrines (métayers assurés sociaux obligatoires);

La proposition de loi (n° 7989) de M. Paumier (remembrement);

La proposition de résolution (n° 7991) de Mme Marie Lambert (importation de chevaux);

La proposition de résolution (n° 8009) de MM. Deshors et Antier (exportation de bétail);

La proposition de loi (n° 8015) de M. Montagnier (statut général de la chasse);

La proposition de loi (n° 8023) de M. Llante (contrats d'apprentissage agricole);

La proposition de résolution (n° 8024) de M. Dassonville (exportation des fruits et légumes);

La proposition de résolution (n° 8117) de M. Montagnier (importation de gibier de repeuplement).

II. — Examen des rapports:

De M. Lucien Lambert sur la proposition de loi (n° 7330) de M. Poumadère (encouragement à l'élevage ovin);

De M. Montagnier sur la proposition de résolution (n° 7651) de M. Césaire (importation d'engrais à la Martinique et à la Guadeloupe).

La commission des finances se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à seize heures (local de la commission des finances).

Organisation des travaux de la commission des finances.

Eventuellement.

I. — Rapport supplémentaire (n° 7747) fait par M. Waldeck L'Huillier, au nom de la commission de l'intérieur, sur: le projet de loi (n° 6366), la proposition de loi (n° 4401) de M. Waldeck L'Huillier et la proposition de résolution (n° 4288) de M. Cristofol portant statut du personnel des communes et des établissements publics communaux. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

II. — Rapport (n° 8031) fait par M. Fagon au nom de la commission de l'intérieur sur le projet de loi (n° 7123) portant autorisation de transformation d'emplois et de réforme de l'auxiliariat. — M. le rapporteur général, rapporteur pour avis.

III. — Rapport (n° 7501) fait par M. Palewski au nom de la commission de la justice, sur la proposition de loi (n° 7150) de M. Palewski relative à la propriété industrielle. — M. Pierre Abelin, rapporteur pour avis.

IV. — Rapport (n° 4835) fait par Mme Lefebvre, au nom de la commission du travail sur la proposition de loi de M. July (n° 2203) tendant à favoriser l'application du travail à mi-temps pour le personnel féminin chargé de famille. — M. Ramette, rapporteur pour avis.

V. — Rapport (n° 7482) fait par M. Duquesne, au nom de la commission du travail sur les propositions de loi (nos 6141-7164) de MM. Viatte et Costes relatives au règlement définitif des opérations de reclassement du personnel de la sécurité sociale. — M. Ramette, rapporteur pour avis.

VI. — Rapport (n° 7009) fait par M. Fagon au nom de la commission de l'intérieur sur la proposition de loi (n° 6990) de M. Schauffler tendant à fixer l'âge d'ouverture du droit à pension pour le personnel du service des égouts. — M. Truffaut, rapporteur pour avis.

La commission de la justice et de législation se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à quatorze heures trente (local de la commission n° 250).

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 8101) de M. Degoutte (art. 9 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers);

La proposition de loi (n° 8004) de M. Kriegel-Valrimont (art. 19 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers);

La proposition de loi (n° 8108) de M. Minjoz (art. 31 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers);

La proposition de loi (n° 8126) de Mme Schell (art. 40 de la loi du 1er septembre 1948 sur les loyers);

La proposition de loi (n° 8030) de M. Frédéric-Dupont (modification aux textes instituant des mesures exceptionnelles en vue de remédier à la crise du logement);

La proposition de loi (n° 5579) de M. de Récy (modification à la loi d'amnistie);

La proposition de loi (n° 8042) de M. Debû-Bridel (amnistie);

La proposition de loi (n° 7788) de M. Debû-Bridel (modification du taux d'échelonnement et de la durée de la contrainte par corps);

La proposition de loi (n° 7755) de M. Hugues (compétence des conseils de prud'hommes);

Le projet de loi (n° 7867) (cumul des greffes de justices de paix);

La proposition de loi (n° 7975) de M. Gozard (suppresssion des sociétés de crédits différés);

Le projet de loi (n° 7942) (entreprises de crédit différé);

La proposition de résolution (n° 7952) de M. Hugues (modification de patente des loueurs en meublés);

La proposition de loi (n° 8128) de M. Bacon (expropriation pour cause d'utilité publique);

La proposition de loi (n° 7972) de M. Barel (indemnisation des expropriés du nouvel aéroport de Nice);

Le projet de loi (n° 7948) (biens, droits et intérêts sarrois mis sous séquestre en France).

II. — Fixation de l'ordre du jour.

III. — Rapport supplémentaire de M. Minjoz sur la codification des textes relatifs aux pouvoirs publics.

IV. — Suite du rapport de M. Péron sur: 1° le projet de loi (n° 6863) instituant une aide financière au profit des personnes définies à l'article 40 de la loi du 1er septembre 1948 en vue de leur permettre de couvrir leurs dépenses de déménagement et de réinstallation; 2° la proposition de loi (n° 7018) de M. Marrane tendant à atténuer la crise du logement par une meilleure répartition en accordant des indemnités aux locataires désirant se retirer à la campagne ou acceptant un logement plus petit que celui qu'ils occupent actuellement.

La commission des moyens de communication et du tourisme se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à seize heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de résolution (n° 7970) de M. Mudry tendant à prendre toutes dispositions utiles pour favoriser la percée d'un tunnel routier sous le Fréjus afin d'assurer une liaison routière rapide France-Italie;

La proposition de loi (n° 8107) de M. Regaudie tendant à assurer la coordination des transports publics de voyageurs.

II. — Echange de vues sur les travaux de la commission.

III. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à onze heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 7894) de M. Robert Schmidt tendant à rendre la liberté de vente de l'essence au 1er octobre 1949;

La proposition de résolution (n° 8008) de M. Deshors tendant à accorder la liberté totale pour les pneus;

La proposition de résolution (n° 8045) de M. Camphin tendant à ordonner aux charbonnages de France de payer aux mineurs lock-outés de Courrières une indemnité correspondant à 75 p. 100 de leur salaire;

La proposition de loi (n° 8132) de M. Mudry tendant: 1° à supprimer le privilège exorbitant que détiennent les trusts de l'électrochimie et de l'électrométallurgie en matière de fournitures d'électricité; 2° à faire payer les fournitures d'électricité aux trusts et aux gros industriels à des prix correspondant aux prix de revient et à supprimer ainsi les faveurs qui leur ont été accordées et dont les conséquences financières sont supportées par les petits et moyens consommateurs.

II. — Examen de la situation des rapports en cours.

Rectification

au compte rendu in extenso *de la séance du 13 octobre 1949.*

(*Journal officiel* du 14 octobre 1949.)

Dans le scrutin (n° 1917) sur la motion d'investiture de M. Jules Moch, président du conseil désigné (Résultat du pointage):

M. Godin, porté comme « s'étant abstenu volontairement », déclare avoir voulu voter « contre ».

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Ordre du jour du mardi 18 octobre 1949.

A dix-sept heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Nomination d'un membre de la commission supérieure des caisses d'épargne.

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Flechet jusques et y compris Mme Girault.

Tribunes. — Depuis M. Gondjout jusques et y compris M. Leccia.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mardi 18 octobre 1949.

N° 730 (1). — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à attribuer aux instituteurs secrétaires de mairie un complément de pension de retraite.

N° 762. — Proposition de résolution de M. Bardon-Damarzid tendant à organiser la représentation élue des étudiants sur le plan national.

N° 763. — Proposition de résolution de M. Monichon tendant à prendre toutes mesures consécutives aux incendies de forêts des Landes pour assurer l'exploitation et l'écoulement des bois incendiés.

N° 764. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 13 octobre 1949.

Convocation de commission.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le 20 octobre 1949, à neuf heures trente (local n° 202):

I. — Compte rendu, par M. le président, des récents travaux du conseil supérieur des transports relatifs à la coordination du rail et de la route.

II. — Examen du problème de la circulation automobile à Paris et en province.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES À

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 20 octobre 1949.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de M. Julien et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à organiser une enquête sur les connaissances et les opinions des Français en ce qui concerne les pays et les problèmes d'outre-mer. (N°s 53 et 197, année 1949. — Mme Malroux, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de M. Tétau et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes mesures nécessaires en vue d'élaborer un programme de développement de la production aurifère de la Haute-Guinée, programme basé sur l'amélioration des méthodes extractives employées par les mineurs autochtones. (N°s 146 et 235, année 1949. — M. Montrat, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Borrey et des membres du groupe des indépendants d'outre-mer, tendant à inviter le Gouvernement à compléter la liste des membres du comité national du tourisme par des représentants de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 136 et 222, année 1949. — M. Junillon, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Saïd Mohamed Cheikh et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 9 mai 1946 relative à l'autonomie administrative et financière des Comores. (N°s 110 et 213, année 1949. — M. Boussenot, rapporteur.)

Convocation de commission.

La commission des affaires économiques se réunira le mercredi 19 octobre 1949, à seize heures quarante-cinq (local n° 120):

I. — Demande d'avis n° 219 (année 1949), sur le projet de décret présenté par le ministre de la France d'outre-mer, rétablissant la liberté du commerce et de la détention de l'or à l'intérieur de chaque territoire relevant du ministère de la France d'outre-mer. — Désignation d'un rapporteur.

II. — Examen du projet de rapport de M. Schmitt sur la proposition n° 183, année 1949, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour favoriser le développement de la vente en France et à l'étranger des bananes produites par les départements et les territoires d'outre-mer.

III. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 10 au 17 octobre:

1° Notes et études documentaires.

N° 1208. — Chronologie internationale du 16 au 30 septembre 1949.... 50 F.

N° 1211. — Rapport du comité des territoires d'outre-mer de l'O. E. C. E. et l'équipement des territoires français d'outre-mer..... 80

N° 1212. — L'allocation de logement et les primes d'aménagement et de déménagement 20

N° 1215. — Situation et évolution de l'Algérie pendant l'année 1948 65

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 2.800 F; un an, 5.500 F.

2° Chroniques étrangères.

Italie, n° 101..... 60 F.
Etats-Unis, n° 110..... 50

Abonnement à chacune des six chroniques; six mois, 200 F; un an, 380 F.

3° Articles et documents.

N° 1672 — Orient-Occident ..... 35 F.
N° 1673. — La Sarre..... 10
N° 1674. — Commonwealth britannique 20
N° 1675. — Allemagne 15
N° 1676. — Origines du communisme chinois (presse soviétique). 20
N° 1677. — Europe occidentale..... 20

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 1.600 F; un an, 3.000 F.

4° Problèmes économiques.

(Sélection de presse française et étrangère.)

N° 93 du 11 octobre 1949 présente notamment: la dévaluation du mark et le charbon allemand, les dévaluations et la baisse des des prix aux Etats-Unis..... 30 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

5° La documentation photographique.

N° 17. — La France dans l'océan Indien (12 planches en héliogravure)..... 40 F.

Abonnement: six mois, 120 F; un an, 800 F.

6° Cartes géographiques.

N° 37 — Les concessions pétrolières du Moyen-Orient ..... 75 F.

Les cartes géographiques sont servies gratuitement aux abonnés aux « Notes et études documentaires ».

7° Bulletin hebdomadaire de statistique.

N° 76 du 15 octobre 1949 présente notamment: indices de base 100 en 1938 pour l'électricité, le pétrole, les carburants, production industrielle, sidérurgique, industries textiles, etc ..... 20 F.

Abonnement: six mois, 775 F; un an, 1.500 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Versement au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron (Paris C. C. P. 134 11).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme,

TARIFS DE TRANSPORT

SUR LES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

1° Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 23 octobre 1949, dans le chapitre 102 du tarif n° 11, les nouvelles dispositions suivantes:

TARIF N° 11

CHAPITRE 102. — Société nationale des chemins de fer français.

§ I. — **Ardoises pour toitures** (305).

§ II. — **Chaux** (307), **ciment** (308).

(Applicable jusqu'au 31 décembre 1950.)

D'une gare quelconque de la Société nationale des chemins de fer français à une gare de la Société nationale des chemins de fer

français desservant un point frontière ou un port de mer et exportés par ce point frontière ou ce port de mer.

Par wagon chargé de 20 t.

Lorsque le tonnage des envois remis, dans les conditions indiquées ci-dessus, par un même expéditeur ou par des expéditeurs différents adhérant à un même groupement, dépassera annuellement 100.000 t, il sera accordé à cet expéditeur, par voie de détaxe, sur les taxes de transport payées par application des prix du chapitre 1er (à l'exclusion du droit d'enregistrement et de timbre) une réduction dont le taux sera égal au taux moyen résultant, pour l'ensemble des tonnages remis par ledit expéditeur ou groupement d'expéditeurs et transportés aux conditions du présent paragraphe, des réductions suivantes:

25 p. 100 pour la fraction de tonnage comprise entre 100.000 et 200.000 t;

50 p. 100 pour le tonnage en excédent de 200.000 t,

sans que la réduction appliquée puisse être supérieure à 25 p. 100.

(Paris, le 18 octobre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec la compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon a soumis à l'homologation ministérielle la proposition d'insérer, à partir du 1er décembre 1949, dans le tarif n° 14 et dans le recueil T (barèmes, prix fermes et taxes accessoires), les nouvelles dispositions ci-après:

TARIF N° 14

. . . . . .

CHAPITRE 51. — Société nationale des chemins de fer français et chemins de fer secondaires divers.

. . . . . .

§ IV. — Chemins de fer d'intérêt local de l'Est de Lyon (voie normale).

Acier ou fer laminé ou profilé non dénommé (414), **déchets d'acier, de fer ou de fonte** (411) (1), **métaux non dénommés bruts ou laminés** (418), **tôle d'acier ou de fer non-ouvrés** (415).

D'une gare de la Société nationale des chemins de fer français à une gare des chemins de fer de l'Est de Lyon ou inversement.

Par wagon. — Prix et conditions fixés par les chapitres 1er, 16 et 17, à augmenter de la surtaxe prévue au n° 1793 du recueil T.

. . . . . .

Conditions d'application communes aux chapitres 35., 51 *§§ II A et B), III et IV*, 52 *(§ II B)., et* 152.

Les prix de chacun de ces chapitres ne peuvent être cambinés, ni entre eux, ni avec aucun autre prix, soit par soudure, soit en vertu d'un ordre de réexpédition.

RECUEIL T

Barèmes, prix fermes et taxes accessoires.

. . . . . .

NUMÉRO de prix	PRIX A PERCEVOIR
. . . . .	. . . . .
	TARIF N° 14
. . . . .	. . . . .
1793	Chap. 51 (§ IV), par tonne.... 36 F.

(Paris, le 13 octobre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant à la création d'un tarif spécial ci-après applicable au transport, en bagages, des objets de valeur et à leur mise en dépôt.

Objets admis.

Art. 1er. — Sont admis au transport et en dépôt, tous les objets présentés par le voyageur, à l'exclusion:

De ceux dont les dimensions ne permettent pas le chargement dans les fourgons;

De l'or, soit monnayé, soit en lingots, soit travaillé, du platine, soit en lingots, soit travaillé, des bijoux, des pierres précieuses, des perles fines, des titres et des papiers valeurs.

Toutefois, les animaux vivants ne sont admis que dans les conditions fixées aux tarifs généraux voyageurs, bagages et chiens accompagnés.

Déclaration de valeur.

Art. 2. — La remise au transport ou le dépôt dans une gare, doit faire l'objet d'une déclaration de valeur.

Responsabilité.

Art. 3. — Le montant de l'indemnité à verser par le chemin de fer pour la réparation de tous les dommages justifiés dont il est responsable ne peut excéder la valeur déclarée.

Taxation. — Droit à percevoir.

Art. 4. — Les objets remis sont soumis aux taxes et droits prévus aux tarifs généraux voyageurs, bagages et chiens accompagnés et il est perçu en sus:

En cas de remise au transport, un droit accessoire de 2 F par fraction indivisible de 1.000 F de valeur déclarée;

En cas de dépôt dans les gares, un droit accessoire de 1 F par fraction indivisible de 1.000 F de valeur déclarée,

sans que le montant de ce droit accessoire puisse être inférieur à 10 F par enregistrement ou dépôt.

Conditionnement.

I. — Dispositions générales.

Art. 5. — 1° Les articles faisant l'objet d'une déclaration de valeur doivent être remis dans des malles, paniers, valises, sacs de voyage, sacs à chapeaux et autres emballages de ce genre, fermés de telle sorte qu'il soit impossible d'y porter atteinte sans laisser une trace apparente de violation;

2° Les adresses doivent être inscrites soit sur l'emballage, soit sur une étiquette attachée solidement

II. — Dispositions particulières aux articles faisant l'objet d'une déclaration de valeur supérieure à 20.000 F le kilogramme.

a) Chaque colis doit être solidement lié au moyen d'un cerclage métallique ou d'une corde ou ficelle d'un seul morceau avec cachets à la cire ou plombs. Les extrémités de la corde ou ficelle doivent être recouvertes par un cachet ou passées dans un plomb;

b) Chaque enregistrement ou chaque dépôt doit donner lieu à l'établissement de deux déclarations mentionnant le montant de la valeur déclarée et portant un cachet à la cire ou un plomb conforme à celui utilisé;

c) Les initiales, légendes, armoiries, raisons sociales ou noms d'établissements empreints sur les cachets de cire ou sur les plombs apposés sur les colis et déclarations doivent être parfaitement lisibles et distincts. Les empreintes banales telles que celles obtenues au moyen d'une pièce de monnaie, d'un dé à coudre ou de tout autre objet semblable, ne peuvent être employées.

Mise en dépôt d'office.

Art. 6. — Lorsque les dispositions du présent tarif ont été appliquées à un transport, elles jouent également pour le dépôt d'office en cas de non-retrait par le voyageur à l'arrivée du train.

NOTA. — 1° Les tarifs généraux voyageurs, bagages et chiens accompagnés sont applicables en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent;

2° Le présent tarif n'est pas applicable dans les relations entre elles des gares situées sur les lignes soumises aux tarifs de la banlieue de Paris.

D'autre part, la Société nationale propose de modifier les tarifs généraux voyageurs ainsi qu'il est indiqué ci-après:

CHAPITRE II

Bagages.

SECTION I. — PRIX DE TRANSPORT ET CONDITIONS D'APPLICATION

TEXTE ANCIEN

Objets admis comme bagages franchise.

Art. 8. — Tout voyageur dont le bagage ne pèse pas plus de 30 kg n'a à payer, pour le transport de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'applique pas aux enfants transportés gratuitement, non plus qu'aux bagages faisant l'objet d'une déclaration de valeur dans les conditions précisées à l'article 8 *ter*. Elle est réduite à 20 kg pour les enfants transportés à moitié prix.

Ne sont pas admis comme bagages:

L'or, soit en lingots, soit monnayé ou travaillé, le platine, les bijoux, les pierres précieuses et les papiers valeurs;

Les objets dont les dimensions ne permettent pas le chargement dans les fourgons.

(Le reste sans changement.)

TEXTE NOUVEAU

Objets admis comme bagages franchise.

Art. 8. — Tout voyageur dont le bagage ne pèse pas plus de 30 kg n'a à payer, pour le transport de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'applique pas aux enfants transportés gratuitement. Elle est réduite à 20 kg pour les enfants transportés à moitié prix.

Ne sont pas admis comme bagages:

L'or, soit en lingots, soit monnayé ou travaillé, le platine, les bijoux, les pierres précieuses et les papiers valeurs, ainsi que les objets dont la valeur dépasse 10.000 F le kilogramme.

Les objets dont les dimensions ne permettent pas le chargement dans les fourgons.

(Le reste sans changement.)

Art. 8 *bis* (Responsabilité) et 8 *ter* (Déclaration de valeur): suppression.

SECTION II. — FRAIS ACCESSOIRES

TEXTE ANCIEN

Dépôt des bagages.

Art. 17. — I. — Il est perçu pour la garde des bagages déposés dans les gares. . . . . .

. . . . . .

TEXTE NOUVEAU

Dépôt des bagages.

Art. 17. — I. — Ne sont admis en dépôt que les objets susceptibles d'être acceptés au transport comme bagages.

II. — Il est perçu pour la garde des bagages déposés dans les gares. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Dans le même article, suppression des paragraphes II, III, IV, V et VI.

Suppression de l'annexe IV aux tarifs généraux voyageurs se rapportant au conditionnement des bagages faisant l'objet d'une déclaration de valeur.

(Le 18 octobre 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle une proposition tendant:

Au rétablissement dans le titre III du tarif spécial des abonnements de cartes donnant droit à la délivrance de billets au demi tarif, à courte validité (cartes de zones: un mois, cartes à parcours déterminés: trois mois);

A la création de cartes de l'espèce valables trois mois sur les lignes soumises aux tarifs spéciaux de la banlieue de Paris (titre III, chap. IV).

Les prix de ces cartes seraient les suivants:

I. — TARIF SPÉCIAL DES ABONNEMENTS. — TITRE III

A. — *Cartes de zones* (valables un mois).

ZONES du premier groupe.	A	B	C
	francs.	francs.	francs
De 1 à 4 zones.....	»	»	»
De 5 à 10 zones.....	»	»	»
De 11 à 16 zones.....	8.090	5.300	3.730

B. — *Cartes valables sur des parcours déterminés, cartes de saison* (valables trois mois).

KILOMÈTRES	A	B	C
	francs	francs	francs.
De 0 à 49 km...	1.810	1.190	850
De 50 à 74 km...	2.400	1.580	1.130
De 75 à 99 km...	2.700	1.770	1.270
De 100 à 149 km...	3.610	2.370	1.690
De 150 à 199 km...	4.880	3.200	2.290
De 200 à 299 km...	5.470	3.590	2.570
De 300 à 499 km...	6.680	4.380	3.130
De 500 à 699 km...	7.280	4.780	3.410
De 700 à 999 km...	8.480	5.570	3.980
De 1.000 à 1.499 km...	9.600	6.300	4.500

II. — TARIFS DE LA BANLIEUE DE PARIS

Tableau de prix n° 4.

Validité: trois mois:

3e classe ..... 910 F.
2e classe 1.210

(*Paris, le* 12 *octobre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier comme suit, à partir du 1er décembre 1949, le tarif n° 14 (produits métallurgiques).

. . . . . .

DISPOSITIONS SPÉCIALES A CERTAINS TRANSPORTS

. . . . . .

II. — Marchandises exportées ou non. — Transport des objets de longueur exceptionnelle.

Par dérogation aux dispositions du tarif n° 101, article 3, pour les objets dont la longueur est comprise entre 8 m et 30 m et pour lesquels le présent tarif comporte des prix par wagon chargé de 20 t, la taxe est calculée, s'il y a avantage pour le public, aux prix prévus par wagon chargé de 20 t sur ce minimum de tonnage, majoré dans les conditions suivantes:

LONGUEUR DES OBJETS	MAJORATION des conditions de tonnage
Supérieure à 8 m sans excéder 15 m.....	Néant.
Supérieure à 15 m sans excéder 30 m.....	100 p. 100.

Lorsqu'un envoi d'objets d'une longueur n'excédant pas 15 m est chargé sur plusieurs wagons et que son poids total est au moins égal au minimum de tonnage exigé, en vertu des dispositions ci-dessus, pour l'application d'un barème par wagon chargé de 20 t, ce barème peut, s'il y a avantage pour le public, être appliqué sur le poids total de l'envoi, sans que le poids ainsi taxé puisse être inférieur au total des charges normales des wagons utilisés. (*Paris, le* 13 *octobre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français a soumis à l'homologation ministérielle la proposition de modifier ainsi qu'il est indiqué ci-après le titre VIII du tarif spécial des dispositions diverses.

TEXTE ACTUEL

TITRE VIII

Billets d'aller et retour populaires de congé annuel. . . . . .

. . . . . .

TEXTE PROPOSÉ

TITRE VIII

Billets d'aller et retour populaires.

Chap. 1er. — Billets d'aller et retour populaires de congé annuel.

TEXTE NOUVEAU

CHAPITRE II

Billets d'aller et retour annuels des économiquement faibles.

Ces billets peuvent être délivrés pour un seul voyage d'aller et retour ou circulaire par an, en 3e classe (1) sans condition de parcours, aux titulaires de la carte sociale des économiquement faibles.

Prix. — Réduction de 30 p. 100 sur les prix des billets au plein tarif afférents à chacun des trajets d'aller et de retour.

Validité. — Deux mois.

Cette durée de validité ne peut être prolongée.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Demande.

Art. 1er. — La demande établie sur une formule délivrée par le chemin de fer doit être remise à la gare qui dessert la localité où réside l'intéressé au moins vingt-quatre heures à l'avance.

Pièces justificatives.

Art. 2. — A l'appui de la demande de billets, les intéressés doivent présenter leur carte sociale d'économiquement faibles, qui sera timbrée par la gare.

Itinéraire.

Art. 3. — Sont applicables les dispositions de l'article 3 du chapitre 1er.

Classe de voiture.

Art. 4. — Sont applicables les dispositions de l'article 4 du chapitre 1er.

Trains.

Art. 5. — Sont applicables les dispositions de l'article 5 du chapitre 1er.

Mesures de contrôle.

Art. 6. — Les billets d'aller et retour délivrés aux titulaires de la carte sociale des « économiquement faibles » sont personnels et incessibles; leurs bénéficiaires sont tenus de justifier leur identité et de présenter leur carte à toute réquisition des agents du chemin de fer.

Le titulaire qui ne peut présenter sa carte d'économiquement faible en même temps que son billet à prix réduit, est considéré comme étant sans titre de transport valable.

Toute personne ayant usé de moyens frauduleux ou de fausses pièces pour se faire délivrer un billet d'aller et retour annuel d'économiquement faible auquel elle n'aurait pas droit, ainsi que toute personne qui prêterait sa carte ou qui céderait son billet, ou qui utiliserait ou tenterait d'utiliser une carte ou un billet dont elle n'a pas le droit de se servir, serait poursuivie conformément aux lois.

La date de mise en vigueur sera fixée ultérieurement. (12 *octobre* 1949.)

(1) A titre provisoire et jusqu'au 31 décembre 1950, ces billets peuvent être délivrés en toutes classes.

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations des chemins de fer intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er novembre 1949, un supplément au tarif international pour le transport des colis express entre la France, le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, d'une part, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Bulgarie et la Roumanie, d'autre part.

Le supplément tient compte des modifications survenues dans les tarifications intérieures des administrations participant au tarif.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, le supplément est déposé dans les gares intéressées, où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 13 *octobre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er novembre 1949, un supplément aux tarifs internationaux ci-après:

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, d'autre part (édition du 1er février 1949).

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, d'une part, les Pays-Bas, d'autre part (édition du 1er janvier 1949).

Tarif international pour le transport des colis express entre la Belgique et le grand-duché de Luxembourg, d'une part, la Suisse, d'autre part (édition du 1er octobre 1948).

Ces suppléments contiennent de nouveaux tableaux de prix tenant compte de la modification des taxes de colis express applicables en trafic intérieur belge, à partir du 7 octobre 1949.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le* 13 *octobre* 1949.)

La Société nationale des chemins de fer français, d'accord avec les administrations étrangères intéressées, a fait connaître à l'administration supérieure son intention de mettre en vigueur, le 1er novembre 1949, un supplément aux tarifs internationaux ci-après:

Tarif international pour le transport des colis express entre les Pays-Bas et la Suisse, en transit par la Belgique et la France ou la Belgique, le grand-duché de Luxembourg et la France (édition du 1er octobre 1948).

Tarif international pour le transport des colis express entre la France, la Belgique et le Luxembourg, d'une part, le Danemark, la Suède et la Norvège, d'autre part (édition du 1er novembre 1947).

Ces suppléments contiennent de nouveaux tableaux de prix tenant compte des mesures monétaires qui ont été prises le 20 septembre

1949, d'une part, du nouvel aménagement, à dater du 7 octobre 1949, de la tarification intérieure belge, d'autre part.

Etant donné l'importance des dispositions proposées, les suppléments sont déposés dans les gares intéressées où le public peut, sur sa demande, en prendre connaissance.

(*Paris, le 13 octobre 1949.*)

2° *Prix d'application prévus conformément à l'article 14, 1°, b, du cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français.*

Conformément à l'article 14, 1°, *b*, de son cahier des charges, la Société nationale des chemins de fer français informe le public que, sauf avis contraire, le tableau des réductions accordées, par voie de détaxe, dans certaines relations désignées, par application des dispositions du chapitre 3 du tarif n° 3 pour le transport en régime accéléré des beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes, fruits et légumes non dénommés, ayant donné lieu, au départ, à des circuits de ramassage par route, sera complété comme suit, à partir du 1er novembre 1949, pour une période qui, sauf prorogation, prendra fin un an après la date de mise en vigueur:

RELATIONS de:	RELATIONS à:	TAUX de la réduction. p. 100.
A. — *Viandes non dénommées.*		
Tarbes	Bordeaux	10
Agen	Bordeaux	15
B. — *Beurre, fromages, gibier abattu, lapins morts, œufs, volailles mortes.*		
Carentan	Lille	6
Valognes	Lille	6
Vire	Lille	6
Angers	Paris	10
Château-Gontier	Paris	10
C. — *Fruits non dénommés et légumes non dénommés.*		
Ruffec	Paris	6
Le Buguc	Paris	6

(*Paris, le 13 octobre 1949.*)

3° *Décisions ministérielles intervenues sur les propositions de tarifs.*

(La date indiquée en tête de chaque affaire est celle de la décision ministérielle. La date du *Journal officiel* mentionnée est celle du numéro qui a publié la proposition).

A. — **Décision complémentaire.**

13 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition du 8 juillet 1949 tendant à modifier les conditions générales d'application des tarifs pour le transport des marchandises, les tarifs généraux pour le transport des marchandises et en général l'ensemble des tarifs des marchandises, étant entendu que, du 15 septembre 1949 jusqu'à une date qui sera fixée ultérieurement, les aménagements tarifaires qui avaient été basés sur un abaissement de quatre barèmes le seront sur un abaissement de trois barèmes. (*Journal officiel* du 12 juillet 1949.)

La décision du 11 août 1949 (*Journal officiel* du 23 août 1949) est complétée, en ce qui concerne le tarif n° 14, chapitre 1er et 3 (demi-produits métallurgiques), par la réserve suivante, acceptée par la Société nationale des chemins de fer français.

Il sera fait application, aux demi-produits métallurgiques, des barèmes ci-après:

A. — Chapitre 1er

Barèmes applicables par wagon chargé de:

5 TONNES		10 TONNES		20 TONNES	
Jusqu'à 499 km	51	Jusqu'à 499 km	58	Jusqu'à 499 km	63
De 500 à 599 km	110	De 500 à 599 km	117	De 500 à 599 km	132
Au delà	228	Au delà	235	Au delà	240

B. — Chapitre 3

§ I A. — Par rame de 120 t:

Jusqu'à 99 km: barème 63.

De 100 à 299 km: barème 159.

Au delà: barème 251.

§ I B. — Par rame de 240 t:

Jusqu'à 399 km: barème 64 (sans dépasser le prix prévu au n° 1761 du recueil T).

Au delà: barème 259.

C. — Recueil T

Numéro de prix.	Prix à percevoir.
1761	1.380 F.

Il est entendu toutefois que lors de la mise en vigueur de l'abaissement de quatre barèmes, les tarifications ci-après leur seraient substituées:

A. — Chapitre 1er

Barèmes applicables par wagon chargé de:

5 TONNES		10 TONNES		20 TONNES	
Jusqu'à 599 km	52	Jusqu'à 599 km	59	Jusqu'à 599 km	64
Au delà	228	Au delà	235	Au delà	240

B. — Chapitre 3

§ I A. — Par rame de 120 t:

Jusqu'à 99 km: barème 64.

De 100 à 299 km: barème 160.

Au delà: barème 252.

§ I B. — Par rame de 240 t:

Jusqu'à 399 km: barème 64 (sans dépasser le prix prévu au n° 1761 du recueil T).

Au delà: barème 260.

C. — Recueil T

Numéro de prix.	Prix à percevoir.
1761	1.316 F.

B. — **Retrait de proposition.**

13 *octobre* 1949. — **Société nationale des chemins de fer français.** — Proposition tendant à étendre les dispositions du chapitre 2 (§ III) du tarif n° 10 aux véhicules routiers vides remis par un groupement d'expéditeurs agréé par la Société nationale des chemins de fer français. *Journal officiel* des 17 août et 13 septembre 1949.)

4° *Erratum.*

Errata au *Journal officiel* des 20 septembre, 4 et 11 octobre 1949:

Tarifs de transport sur les chemins de fer d'intérêt général

A. — *Journal officiel* du 20 septembre 1949:

1° *Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.*

Page 9115:

B. — Prix d'application prévus conformément à l'article 14, 1°, *b*...

Dans le tableau, 4e colonne, Taux de la réduction, 5e ligne, il y a: « 9 », il faut: « 8 ».

B. — *Journal officiel* du 4 octobre 1949:

1° *Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.*

Page 9912, 1re colonne, Tarif n° 7, chapitre 5 (§ III), 17e ligne, il y a: « ...prix prévu au n° 1215 du recueil T (*b*) », il faut: « ... prix prévu au n° 1216 du recueil T (*b*) »; à la 9e et à la 10e ligne, il faut lire: « Laneuveville-devant-Nancy ».

Page 9913, 3e colonne, coupure de distance: 620 à 629 km, il y a: « 1133 », il faut: « 1135 »; coupure de distance: 660 à 679 km, il y a: « 1185 », il faut: « 1183 ».

C. — *Journal officiel* du 11 octobre 1949:

1° *Propositions de tarifs présentées à l'homologation ministérielle.*

Page 10212, 3e colonne, Accomplissement des formalités en douane par le chemin de fer, article 86, 5e ligne, il y a: « ... formalités douanières du transit, l'ensemble... », il faut: « ... formalités douanières du transit *international*, l'ensemble... ».

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis n° 425 de l'office des changes relatif aux relations financières entre la zone franc et la zone monétaire espagnole.

A compter de la publication du présent avis, le trafic des payements est repris entre la zone franc et la zone monétaire espagnole sur la base des parités suivantes fixées, selon la nature de l'opération, par l'institut espagnol de la monnaie étrangère.

En conséquence, le paragraphe 2° du Titre Ier de l'avis n° 407 est abrogé et remplacé par le texte suivant:

« 2° Lorsque les sommes à transférer sont libellées en pesetas, elles sont converties en francs dans les conditions suivantes:

a) Opérations commerciales.

« Le cours de change à appliquer pour le règlement des marchandises proprement dites est le cours spécial fixé par les autorités espagnoles selon la nature de la marchandise.

« Le cours de change applicable au règlement des frais accessoires aux opérations commerciales est fixé uniformément à 14,806 francs français pour une peseta.

b) Opérations non commerciales.

« Le cours de change applicable aux opérations non commerciales entre la zone franc et la zone monétaire espagnole est fixé, en règle générale, à 14 F pour une peseta.

« Toutefois, les opérations suivantes seront réglées sur la base de cours distincts:

« Opérations d'assurances et de réassurances .....
« Fret aérien et maritime .....
« Frais de port et d'aéroport .....
« Transit ferroviaire.
« Droits consulaires.
} 11,806 francs français pour une peseta;

« Investissements dans la zone monétaire espagnole de capitaux français: 21,312 francs français pour une peseta ».

Avis de concours pour l'admission à l'emploi de technicien dessinateur stagiaire du cadastre.

En application du décret n° 49-616 du 30 avril 1949, un concours pour l'emploi de technicien dessinateur stagiaire du cadastre aura lieu les 29 et 30 décembre 1949.

Le nombre d'emplois mis en compétition qui tient compte des dispositions du décret du 1er juillet 1947 sur les emplois réservés est fixé à quatorze.

Les intéressés doivent être nés entre le 1er janvier 1919 et le 31 décembre 1930.

Les candidats trouveront auprès du directeur des contributions directes et du cadastre de leur département tous les renseignements nécessaires concernant les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des épreuves du concours dont il s'agit.

La date limite d'inscription des candidatures est fixée au 25 novembre 1949.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs de fromages en provenance de Finlande.

(Poste n° 2 de l'accord commercial franco finlandais du 20 mai 1949.)

Dans le cadre de l'accord commercial visé ci-dessus et contrairement aux stipulations contenues dans le paragraphe V de l'avis aux importateurs de produits finlandais publié au *Journal officiel* du 18 mai 1949, un contingent est ouvert pour l'importation de 4.000 tonnes de fromages finlandais dans la métropole.

Les importations seront autorisées à partir du dixième jour suivant celui de la publication du présent avis au *Journal officiel*, sur présentation au bureau des douanes intéressé, d'un certificat d'importation établi en six exemplaires, dans les conditions prévues à l'avis aux importateurs n° 423, publié au *Journal officiel* du 2 octobre 1949.

La procédure prévue au titre 1er de cet avis (marchandise payable après importation) sera seule applicable pour ces importations.

De plus, ces importations seront soumises aux conditions suivantes:

1° Les importateurs devront présenter obligatoirement au bureau des douanes ci-dessous désigné un exemplaire du certificat d'importation visé préalablement par le ministère de l'agriculture (service des relations extérieures), 78, rue de Varenne, Paris (7e).

Ce visa sera accordé à compter du huitième jour suivant la publication du présent avis aux importateurs titulaires de la carte professionnelle de spécialistes en produits laitiers, sur présentation d'un engagement écrit de céder dès l'entrée en France, au groupement national des produits laitiers, si cet organisme en fait la demande, une part égale à 50 p. 100 maximum du montant des importations réalisées.

Au cas où cet engagement ne serait pas tenu, il est précisé que le groupement national des produits laitiers refuserait la délivrance du permis spécial de débiocage et que l'intéressé pourrait à titre de sanction, être évincé des opérations futures;

2° Les fromages devront être uniquement du type Emmenthal et avoir une teneur en matière grasse de 45 p. 100 minimum dans l'extrait sec. Ils devront être de qualité saine, loyale et marchande, et être emballés en caveaux. Ils devront être classés dans les catégories A, B, C et D. Toutefois, il ne sera pas importé plus de 1.000 tonnes de fromages de la classe D, qui seront réservés pour utilisation par les fondeurs.

Chaque fromage devra être obligatoirement revêtu d'une estampille en caseine spécifiant la teneur en matière grasse, la catégorie (A, B, C, D) dans laquelle ils sont classés et constituant une marque de contrôle et de garantie des autorités finlandaises;

3° Le prix cif port français, marchandise non dédouanée ne pourra dépasser 370 F le kilogramme net pour la classe A et B, 320 F le kilogramme net pour la classe C et 285 F le kilogramme net pour la classe D;

4° L'entrée en France ne pourra être effectuée que par le port de Rouen;

5° Les importateurs devront indiquer sur le certificat d'importation qu'ils déposent l'indice de codification n° 13.

Ministère de la défense nationale.

Avis de concours pour le recrutement d'agents techniques du commissariat de la marine.

1. — Un décret en date du 3 octobre 1949 a autorisé l'ouverture d'un concours pour le recrutement de deux agents techniques du commissariat de la marine des spécialités suivantes:

Expert en cuirs et cordonnerie: un.
Métallurgiste: un.

2. — La date d'ouverture de ce concours est fixée au mardi 17 janvier 1950.

3. — Les épreuves écrites auront lieu:

Pour la spécialité d'expert du commissariat de la marine: à Paris.

Pour la spécialité de métallurgiste: dans les ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon et Bizerte.

4. — Les conditions exigées des candidats sont:

Etre Français ou naturalisés Français;
Etre âgés de vingt et un ans au moins;
Avoir accompli le temps de service militaire actif déterminé par les lois en vigueur;
Etre, au moment de leur nomination, en position de réunir, à soixante ans d'âge, trente années de services exigées par la loi pour prétendre à l'obtention d'une pension de retraite;
N'avoir pas été condamnés pour l'un des motifs prévus par les articles 4 et 5 de la loi du 31 mars 1928;
Réunir, outre les conditions d'aptitude physique définies par l'article 23 de la loi du 19 octobre 1946 et par l'article 10 du décret du 5 août 1947 pour les candidats aux emplois publics, les conditions d'aptitude générale au service armé et présenter les conditions d'aptitude physique au service d'outre-mer.

Un certificat de moins d'un mois de date, établi par le médecin de son choix et attestant qu'il est, d'une façon générale, apte à l'emploi d'agent technique de 3e classe, devra être joint au dossier de chaque candidat.

5. — Les épreuves consistent en compositions écrites, en l'exécution d'un essai professionnel et en épreuves orales.

6. — Les candidats à ce concours devront adresser leur dossier, avant le 17 décembre 1949:

Au préfet maritime ou au commandant de la marine du port le plus proche de leur résidence, pour la spécialité de métallurgiste;

A la direction centrale du commissariat de la marine, bureau du personnel, 2, rue Royale, à Paris (8e), pour la spécialité d'expert du commissariat de la marine cuirs et cordonnerie.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat d'Etat à la marine (direction centrale du commissariat de la marine), 2, rue Royale, à Paris (8e), et aux directions ou services du commissariat de la marine dans les ports militaires.

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de concours pour l'emploi de médecin inspecteur de l'hygiène scolaire et universitaire.

Un concours sur titres pour le recrutement de médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire et universitaire a été ouvert par un décret du 26 septembre 1949 publié au *Journal officiel* du 29 septembre 1949.

Le nombre des places mises au concours est fixé à trois, dont deux à pourvoir immédiatement.

Les candidats ou candidates doivent satisfaire aux conditions de recrutement prévues par la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires (*Journal officiel* du 20 octobre 1946, p. 8912, titre II).

Ils devront en outre:

1° Etre âgés de moins de trente-cinq ans au 1er janvier 1950. Cette limite d'âge étant reculée d'un temps égal à la durée:

a) Des services militaires (durée légale et services de guerre);

b) Des services civils antérieurs valables pour la retraite ou validables en application de l'article 10 de la loi du 11 avril 1924;

c) Des services accomplis en qualité de médecin scolaire à temps plein sans que ce recul puisse excéder cinq ans;

2° Posséder le grade d'Etat de docteur en médecine.

Les demandes devront parvenir au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement supérieur (hygiène scolaire et universitaire, service du personnel), 55, rue Saint-Dominique, Paris (7e), avant le 31 janvier 1950, délai de rigueur.

Les dossiers de candidatures doivent comporter:

1° Une demande établie sur papier timbré et contenant une déclaration du candidat attestant ne pas tomber sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale et qu'en tout état de cause, il n'a pas été frappé par l'un ou l'autre de ces textes;

2° Un extrait de l'acte de naissance datant de moins de trois mois;

3° Une pièce officielle établissant que l'intéressé possède la nationalité française conformément aux dispositions du statut général des fonctionnaires et du code de la nationalité;

4° Un extrait du casier judiciaire postérieur au 1er octobre 1949;

5° Un certificat de bonne vie et mœurs postérieur au 1er octobre 1949;

6° Une note de renseignements sur la situation de famille;

7° Une copie légalisée du diplôme d'Etat de docteur en médecine;

8° Des copies légalisées des autres diplômes et titres universitaires;

9° Un *curriculum vitæ* détaillé;

10° Un état signalétique des services militaires délivré par l'autorité militaire;

11° Un état certifié exact des services administratifs antérieurs et des services de médecin d'hygiène scolaire;

12° Une notice détaillée sur les titres hospitaliers et de médecine publique;

13° Un exemplaire de la thèse de doctorat en médecine et, si possible, des études et travaux publiés.

Tout dossier incomplet sera retourné à l'expéditeur.

L'échelle de traitement des médecins inspecteurs de l'hygiène scolaire et universitaire est actuellement la suivante:

CLASSE	TRAITEMENT brut.	INDICE
1re classe.....	731.000	600
2e classe.....	673.000	550
3e classe.....	606.000	500

Paris — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Office Commercial Pharmaceutique
(O. C. P.)
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 96.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 71, RUE DU TEMPLE, PARIS
Registre du commerce: Seine 21355 B.

Obligations 4 0/0 1946 de 5.000 F.

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er janvier 1950.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1947 à 1948 ont été couverts par rachats en Bourse.

DOCKS DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 30 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 52, RUE DE CLICHY, PARIS (9e)
R. C.: Seine 247397 B.

La société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations de 5.000 F 4 0/0 1945, a utilisé entièrement en rachats en Bourse l'annuité prévue pour l'amortissement du 15 novembre 1949.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents avaient été également réalisés par rachats en Bourse.

Anciens Etablissements L. GAUTHIER
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: VALENCIENNES (NORD)

Troisième amortissement.

Suivant la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de 30 obligations de 5.000 F nominal 4 1/2 0/0 1946, dont l'amortissement était prévu pour le 1er décembre 1949.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Les amortissements précédents ont été également opérés par voie de rachats en Bourse.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance rendue le 18 août 1949, sur requête du commissaire du Gouvernement près la cour de justice de Lyon, le président du tribunal civil de Saint-Etienne a donné mainlevée du séquestre des biens du nommé Real (André), négociant, 1, rue de la République, à Saint-Etienne (Loire), dont la gestion avait été confiée à l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre par ordonnance du 3 avril 1945. En conséquence, ladite administration a été déchargée de la mission qui lui avait été confiée.

Par ordonnance en date du 19 septembre 1949, le président du tribunal civil de Beauvais a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de Grenet (Jean-Gilbert), entrepreneur, demeurant à Beauvais, 31, rue d'Amiens.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Koehn (Otto), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, faubourg Sainte-Catherine, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Otto (Wilhelm), de nationalité allemande, ayant demeuré à Thionville, 5, rue de Bourgogne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Scharr (Maximilien), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 4, rue Sainte-Hélène, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Martin (Jean-Conrad), de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 66, rue Sainte-Hélène, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Mang (Anni), née Gerber, de nationalité allemande, ayant demeuré à Hayange, 7, rue de Wandel, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 1er septembre 1949, le président du tribunal civil de Nîmes a prononcé la mainlevée du séquestre des biens situés dans le département du Gard et appartenant à la société Radio-Lyon émissions, dont le siège social est à Lyon, 39, rue de Marseille.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Schneider (Jean), de nationalité française, ayant demeuré à Hayange, 2, rue Sainte-Sophie, actuellement détenu à la maison centrale de Clairvaux, dont les biens avaient fait l'objet d'une mise sous séquestre le 7 février 1947.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Steinehmer (Pierre), de nationalité allemande, ayant demeuré à Sérémange, 17, route de Fameck, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Pietsch (Guillaume), de nationalité allemande, ayant demeuré à Sérémange, 10 rue Jeanne-d'Arc, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Blumer (Walter), de nationalité allemande, ayant demeuré à Sérémange, 16, rue Mirguel, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 30 septembre 1949, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Schillo (Louis), de

nationalité allemande, ayant demeuré à Boulange, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 10 mai 1949, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance en date du 6 mai 1947 sur les biens appartenant au sieur Gaillard (Roger), domicilié à Croissy (Seine-et-Oise), 19, rue Carnot, situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance en date du 23 juin 1949, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance en date du 18 novembre 1946 sur les biens du sieur Pierre Du Pasquier, domicilié 79, quai d'Orsay, à Paris, situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance en date du 10 septembre 1949, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance en date du 21 février 1945, sur les biens et intérêts du sieur Ladislas Kaminski, situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles, et ce en ce qui concerne seulement ledit Ladislas Kaminski.

Par ordonnance en date du 10 septembre 1949, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 2 août 1946 sur les biens et intérêts du sieur Bouquet (Albert), domicilié 3, avenue de Seine, à Rueil-Malmaison, situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles.

Par ordonnance en date du 10 septembre 1949, le président du tribunal civil de Versailles a ordonné la mainlevée du séquestre établi par son ordonnance du 22 février 1945 sur les biens et intérêts de la dame Risset (Gaëtane), épouse Hordenbach, seulement, les biens du sieur Hordenbach étant maintenus sous séquestre; lesdits biens situés dans l'arrondissement judiciaire de Versailles.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 16 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Mlle Joerg (Célestine), décédée à Wissembourg (Bas-Rhin) le 19 décembre 1944 (séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 novembre 1946) et en même temps provoqué la mise sous séquestre des biens de Mme Joerg (Joséphine), épouse de Nicke (Victor), demeurant à Cologne, héritière des biens de Mlle Joerg (Célestine).

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant à Trentz (Frédéric), ayant demeuré à Strasbourg, 1, boulevard Paul-Déroulède, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 5 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Winsbart (Otto), 10, rue de l'Epine, Strasbourg, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Strasbourg en date du 11 avril 1946.

L'ordonnance du président du tribunal de première instance de Strasbourg du 13 août 1949 a ordonné la mainlevée du séquestre des biens appartenant aux époux Koenig Raben, ayant demeuré à Strasbourg, 47, boulevard Fossé-des-Tanneurs, séquestre qui avait été prononcé par l'ordonnance du président du tribunal de Stasbourg en date du 13 avril 1946.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me Alhéritière, avoué à Guéret (Creuse).

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil).

Le tribunal civil de première instance de Guéret, par jugement en date du 7 juillet 1949, rendu sur requête présentée par Mme Marie Dunet, veuve de M. Frédéric-Jean Guinard, demeurant à Chabannes, commune de Saint-Pierre-de-Fursac (Creuse), ayant Me Alhéritière pour avoué, a donné acte à ladite dame de sa demande d'envoi en possession de la succession dudit Frédéric-Jean Guinard, décédé en son domicile, audit lieu de Chabannes, commune de Saint-Pierre-de-Fursac, le 12 novembre 1948, sans laisser de dispositions testamentaires connues, ni aucun parent au degré successible, et a, avant faire droit sur cette demande, prescrit l'exécution des formalités de publication prescrites par la loi.

Pour extrait certifié conforme par Me Alhéritière, avoué soussigné, à Guéret, en son étude, le 11 octobre 1949.

Signé: C. Alhéritière.

AVIS DIVERS

Société générale des Chemins de fer économiques

4, cité de Londres, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine n° 105269.

MM. les porteurs d'obligations de la Société générale des chemins de fer économiques sont informés que le coupon unique n° 129-130 sera mis en payement à partir du 1er novembre 1949, à raison de 12 F (net d'impôts) pour les titres au nominatif et au porteur.

Le payement de ce coupon et de ceux des échéances antérieures, non périmées, restant à payer, sera effectué exclusivement par la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Anjin, à Paris, et par son agence, 37, cours Pierre-Puget, à Marseille.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE MÉTALLURGIQUE

(Procédés GRIFFIN)

Société anonyme au capital de 113.400.000 F

Siège social: 103, rue La Boétie, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine 83190.

Assemblée générale extraordinaire.

MM. les actionnaires de la Société française métallurgique (Procédés Griffin) sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le samedi 5 novembre 1949, à onze heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1° Approbation provisoire des apports faits à titre de fusion par la Société des établissements Vanney-Michallet;

2° Approbation provisoire de l'apport fait par la Société métallurgique de Gorcy, augmentation de capital en vue de la rémunération desdits apports;

3° Nomination d'un ou plusieurs commissaires pour faire un rapport à une subséquente assemblée sur la valeur des apports effectués par la Société des établissements Vanney-Michallet et sur les charges et avantages particuliers qui en sont la conséquence;

4° Nomination d'un ou plusieurs commissaires pour faire un rapport à une subséquente assemblée sur la valeur de l'apport effectué par la Société métallurgique de Gorcy et sur les charges et avantages particuliers qui en sont la conséquence;

5° Modification à apporter, sous condition suspensive de la réalisation de la fusion et de l'apport de la Société métallurgique de Gorcy, à l'article 6 des statuts.

Société nationale des Chemins de fer français

Service des titres.

Le mercredi 16 novembre 1949, à quatorze heures, il sera procédé publiquement, dans la salle des titres de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, au tirage au sort des obligations Est 2 1/2 0/0, et Landes 3 0/0 1re et 2e série.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R. C.: Seine n° 276148 B.

Service des titres: 23, rue de Londres, PARIS (9e)

Montant net des coupons et des remboursements mis en payement le 1er novembre 1949.

VALEURS	NUMÉROS des coupons payables.	COUPON NET porteur et nominatif.	MONTANT NET des titres remboursables.
		francs.	francs.
S. N. C. F. 3 0/0 « type ancien » de 500 F.....	1	9 (1)	473
S. N. C. F. 3 0/0 « type ancien » de 5.000 F...	1	92 (1)	4.721

(1) Le montant de ce coupon représente la portion d'intérêts courus du 1er février au 31 octobre 1949.

Le payement des coupons et le remboursement des titres amortis seront effectués, dans les conditions habituelles, à partir du 1er novembre 1949, aux guichets de la Société nationale des chemins de fer français, à Paris, 88, rue Saint-Lazare, aux guichets des établissements de crédit agréés, ainsi qu'aux guichets des comptables du Trésor.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES
(Décret du 16 août 1901.)

17 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bar-sur-Aube. ASSOCIATION DES LOISIRS DE VILLE-SUR-TERRE. But: favoriser l'éducation intellectuelle, physique et morale de la jeunesse rurale. Siège social: M. Denizet, président, Ville-sur-Terre.

17 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOL. DES CADRES DES HOUILLÈRES NATIONALES, groupe de Douai. But: conserver et perfectionner les connaissances techniques de ses membres; maintenir et resserrer les liens d'amitié existant entre eux. Siège social : école des cadres, Sin-le-Noble.

20 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. LA SAINT-HUBERT DE GUERN. But: répression du braconnage, repeuplement du gibier, protection des récoltes. Siège social: chez M. Guyomard, président, bourg de Guern.

21 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. ASSOCIATION DES SINISTRÉS, SPOLIÉS ET VICTIMES DE DOMMAGES CAUSÉS PAR LA GUERRE DE MONTMÉDY ET DE SES ENVIRONS. But: groupement des sinistrés pour fixation et défense de leurs droits. Siège social: hôtel de ville, Montmédy.

21 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ROMÉO-CLUB. But: réunir tous les amateurs de danses classiques et modernes; diffuser et développer la musique de danse en général et le jazz en particulier. Siège social: 71, boulevard Saint-Germain, Paris.

24 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. LA FRATERNELLE DE SERPAIZE. But: faciliter l'étude de la musique. Siège social: mairie de Serpaize.

25 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'AIRION. But: réglementation de la chasse, repeuplement et protection du gibier contre les braconniers et les fauves. Siège social: mairie d'Airion.

27 septembre 1949. Déclaration au gouvernement général de l'Algérie, direction des territoires du Sud. HILAL CLUB LAGHOUATI. But: pratique de tous les sports et de l'éducation physique. Siège social: chez le président, boulevard d'Autrement, Laghouat.

27 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. SOCIÉTÉ AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'HUCQUELIERS. But: subvenir aux frais des fêtes et concours. Siège social: mairie d'Hucqueliers.

28 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. ASSOCIATION COMMUNALE DES ŒUVRES SOCIALES DE VIERVILLE-SUR-MER. But: répartition des dons et crédits ouverts à la commune pour ses œuvres. Siège social: mairie de Vierville-sur-Mer.

29 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ DE VIGILANCE ET D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE MALHEUREUSE DU 16e ARRONDISSEMENT. But: assurer aux enfants malheureux, maltraités, abandonnés, en danger physique ou moral la protection effective des lois tutélaires. Siège social: 8, rue Victorien-Sardou, Paris.

29 septembre 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. AMICALE DES RETRAITÉS DU NOTARIAT. But: documentation et défense des droits et intérêts des clercs et employés retraités du notariat. Siège social: 41, rue Liénard-Lesecq, Amiens.

30 septembre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. CLUB ATHLÉTIQUE DE SAINT-AUBIN-LE-CLOUD. But: pratique du football et propagande en faveur des sports. Siège social: salle Reaux, à Saint-Aubin-le-Cloud.

1er octobre 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. SOCIÉTÉ DE CHANT DE KOUBA. But: encourager et diffuser, par l'étude et par l'exemple, le goût de la musique, du chant et de l'art dramatique; encourager et participer à toutes manifestations artistiques. Siège social: place de l'Église, à Kouba.

1er octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CUVILLY. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Cuvilly.

1er octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Finistère. CERCLE FERDINAND-BUISSON. But: société scolaire sportive. Siège social: place La Tour-d'Auvergne, Quimper.

3 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. SECTION DE TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE DE CHATEAUNEUF-VAL-DE-BARGIS. But: entraînement au tir, à la pratique des sports et à la préparation militaire. Siège social: mairie de Châteauneuf-Val-de-Bargis.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE. But: protection de l'enfance et de l'adolescence inadaptée. Siège social: préfecture de l'Ardèche, Privas.

4 octobre 1949. Déclaration à la préfecture des Basses-Alpes. LES LOGIS DE HAUTE-PROVENCE. But: améliorer et développer l'équipement hôtelier dans le département des Basses-Alpes. Siège social: pavillon du Tourisme, boulevard Thiers, Digne.

5 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. LA COMÈTE. But: propager l'art théâtral, développer et encourager la musique et la danse et venir en aide aux œuvres de bienfaisance. Siège social: mairie de Vaires.

5 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. COMITÉ COMMERCIAL DES FÊTES DE DOUDEVILLE. But: organisation et programmation des fêtes et des réjouissances dans la ville de Doudeville. Siège social: mairie de Doudeville.

5 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. ASSOCIATION DES COMBATTANTS 1914-1918—1939-1945 ET F. F. I. DE LA COMMUNE DE FROUSSIES. But: entretenir ou resserrer les liens de camaraderie entre tous ses membres, défendre leurs intérêts et venir en aide aux membres nécessiteux. Siège social: mairie de Floursies.

5 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. La Santé de la famille, société de cheminots luttant contre l'alcoolisme et la mauvaise hygiène, change son titre, qui devient LA SANTÉ DE LA FAMILLE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS, et transfère son siège social du 39, rue de Londres, au 1, impasse d'Amsterdam, à Paris.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture d'Alger. COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT D'ALGER ET SES ENVIRONS. But: création de logements dans le département d'Alger. Siège social: 23, boulevard Carnot, Alger.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. AMICALE LAÏQUE DE SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX. But: défendre, développer et prolonger l'école. Siège social: école de Saint-Michel-de-Villadeix.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Caen. BOXING-CLUB FALAISIEN. But: pratique de la boxe. Siège social: 11, place du Maréchal-Foch, Falaise.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Somme. SERVICE D'AIDE FAMILIALE. But: seconder les mères de famille de tous milieux en leur procurant l'aide temporaire de femmes ou de jeunes filles faisant avec elles ou à leur place tous les travaux que réclame un foyer, particulièrement dans les cas de maladie, maternité, accidents. Siège social: mairie de Saint-Ouen.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de Versailles. GARDERIE FAMILIALE. But: garde d'enfants. Siège social: 65, route des Gardes, Bellevue.

6 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES DES BARREAUX FRANÇAIS. But: grouper les membres des barreaux français de France et de l'Union française (avocats à la cour de cassation, avocats aux cours et tribunaux, inscrits ou stagiaires) en vue d'étudier et de mettre en œuvre tous les moyens propres à réaliser l'organisation et la gestion matérielle, au profit de ses membres, de régimes de prévoyance de toute nature dans le cadre des lois qui régissent ces régimes. Siège social: 30, rue de Condé, à Paris.

6 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. SYNDICAT DES CHASSEURS DE BUSSY-LE-REPOS. But: défense des intérêts agricoles et cynégétiques, amélioration de la chasse, repeuplement, destruction des animaux nuisibles et protection des oiseaux utiles. Siège social: mairie de Bussy-le-Repos.

7 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSURANCE VIEILLESSE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE LA LOZÈRE (centre de Mende). But: gestion du centre. Siège social: hôtel de ville, à Mende.

8 octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Cher. MUSIQUE MUNICIPALE DE BOURGES. But: divulguer la musique en assurant des concerts et en prêtant son concours à toutes manifestations officielles de la ville de Bourges. Siège social: 15, rue de Paradis, à Bourges.

10 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSFUSION SANGUINE EN SAVOIE. But: développer l'usage thérapeutique du sang sous ses différentes formes. Siège social: hospices civils, chemin de Montjay, à Chambéry.

10 octobre 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sedan. SECTION DES VIEUX TRAVAILLEURS DE SEDAN. But: soutien et entr'aide de tous ses membres. Siège social: 7, rue Thiers, à Sedan.

11 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. LE BUREAU DES TEMPS ÉLÉMENTAIRES transfère son siège social du 16, rue de Monceau, au 8, rue Alfred-de-Vigny, Paris.

12 octobre 1949. Déclaration à la préfecture du Gard. SAINT-HUBERT D'OISELAY. But: défense des intérêts cynégétiques, amélioration de la chasse. Siège social: mairie de Sauveterre.

12 octobre 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale nationale des anciens prisonniers de guerre, déportés et internés politiques de la police française change de titre et de statuts pour devenir L'AMICALE NATIONALE DES ANCIENS PRISONNIERS, DÉPORTÉS ET INTERNÉS RÉSISTANTS ET POLITIQUES DE LA POLICE DE FRANCE ET D'OUTRE-MER. Siège social: 11, rue des Saussaies, à Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 septembre 1949: page 9691, 3e colonne, 11e insertion, 3e ligne, au lieu de: « Société intercommunale des chasseurs de Senones-Dombasle », lire: « SOCIÉTÉ INTERCOMMUNALE DES CHASSEURS DE SENONGES-DOMBASLE »; 8e ligne, au lieu de: « M. Eppelé, à Senones », lire: « M. Eppelé, à Senonges ».

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.